VENDREDI 19 JUIN 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1890
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



MOISSONS

Le coup d'envoi est donné



De premières moissonneuses ont déjà investi les parcelles de Côte-d'Or, marquant le coup d'envoi d'une campagne qui s'annonce très hétérogène selon la profondeur des terres. Si les premières orges récoltées semblent afficher des résultats encourageants au sud du département, les effets du sec nourrissent des interrogations et inquiétudes chez tous les producteurs. Dans les champs de colza également, l'heure est aux derniers arbitrages pour récolter au bon moment et préserver le potentiel de la culture.

Pages 05 et 14



P.06
ACTUALITÉS *Département*
Syndicalisme // Charles Baracco nouveau président de la FDSEA 89



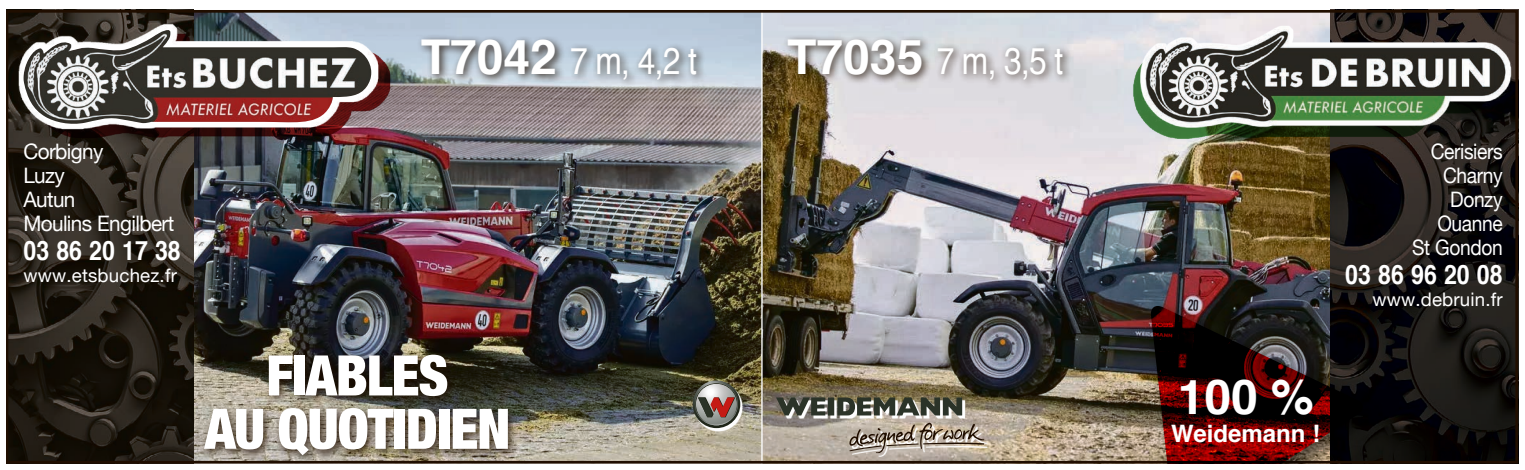
J.-L. Poulet/Idele

P.12
PRODUCTIONS *Élevage*
Institut de l'élevage // Un regard neuf sur l'ergonomie de la traite



iStock/PhilipImage

P.18
RURALITÉ *Territoires*
Conflits de voisinage // Privilégier le dialogue





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MÉTHANISATION : UN RÉSEAU PLUS PROPRE POUR DU GAZ « VERT »

.05 DÉSHY'21 : UN SURSAUT ATTENDU

.06 FDSEA 89 : LE DÉPART DE DAMIEN BRAYOTEL MARQUE LA FIN D'UN CHAPITRE SYNDICAL

.07 ANEFA : RASSEMBLER SES FORCES POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE : UNE VISION POUR CHANGER LES RÈGLES

.09 FILIÈRE BOIS : SAPIN EXPO, ROI DES FORÊTS À LA PAGE

ACTUALITÉ // FRANCE

.10 PRESSE AGRICOLE : RÉUSSIR, L'EXPERTISE NATIONALE, L'ANCRAGE LOCAL

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 INTERBEV : UN OUTIL COMPLET DÉDIÉ À L'UTILISATION DES DONNÉES D'ABATTAGE

.12 ÉLEVAGE LAITIER : L'ERGONOMIE À LA TRAITE, CE N'EST PAS QUE DE LA MÉCANIQUE

.13 FILIÈRE PORCINE : MAIS FAITES DU COCHON !

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 MOISSONS : ÇA VA DÉBUTER

.15 PLANTES COMPAGNES DU COLZA : UNE ASSOCIATION DE BIENFAITEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 AGROTOURISME : DES TINY HOUSES AU CŒUR DES VIGNES

.17 SOCIAL : DANS UN CONTEXTE DIFFICILE, L'ADAVIRS MAINTIENT SON CAP

.18 CONFLITS DE VOISINAGE : PRIVILÉGIER LE DIALOGUE

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 LECTURE : LE SEPTIÈME LIVRE DE RÉMI GARROT

.28 PÊCHE : À POUILLY, LA PÊCHE AU CHAT EST OUVERTE



// LE DESSIN

ÉDITO

Quand votre journal n'arrive plus à l'heure



© Patrick Rimond

Chaque semaine, vous êtes nombreux à attendre votre journal agricole. Pour beaucoup d'entre vous, il constitue un rendez-vous régulier avec l'actualité de votre profession, de votre territoire et de vos filières. Pourtant, depuis plusieurs années, nous constatons dans de nombreux départements une dégradation préoccupante de la distribution postale.

La Poste met régulièrement en avant un taux de réception national de 97 %. Pourtant, les retours que nous recevons chaque semaine de votre part racontent une tout autre histoire. Beaucoup d'entre vous nous signalent des retards ou des défauts de distribution sans toujours effectuer de réclamation formelle auprès des services postaux, ce qui peut contribuer à sous-estimer l'ampleur réelle des difficultés rencontrées.

Cette situation est d'autant plus difficile à comprendre que la distribution de la presse fait partie des missions de service public confiées à La Poste.

Face à ces difficultés récurrentes, le Syndicat National de la Presse Agricole et Rural (SNPAR) multiplie depuis plusieurs mois les démarches auprès de La Poste, des pouvoirs publics et des parlementaires afin d'obtenir des explications et surtout des améliorations concrètes.

C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui une enquête nationale de six semaines (mi-juin/fin juillet) afin de recueillir des éléments factuels, précis et incontestables sur la qualité de distribution de nos journaux.

Durant cette période, nous invitons tous nos abonnés à déclarer la date de réception de leur journal agricole, qu'il arrive le jour J ou qu'il rencontre un retard de livraison, une absence de distribution ou toute autre anomalie. Chaque témoignage, chaque date de réception, chaque constat nous aidera à dresser un état des lieux objectif de la situation.

L'objectif n'est pas de polémiquer, mais de documenter la réalité vécue par nos lecteurs. Plus les informations recueillies seront nombreuses et précises, plus nous serons en mesure de défendre efficacement vos intérêts et ceux de la presse agricole et rurale auprès des acteurs concernés.

Nos journaux jouent un rôle essentiel dans l'information des agriculteurs, des viticulteurs et des acteurs des territoires ruraux. Ils participent au pluralisme de l'information et à la vitalité démocratique de nos campagnes. Encore faut-il qu'ils puissent arriver jusqu'à vous dans des délais compatibles avec l'actualité qu'ils relatent.

Nous comptons sur votre mobilisation et vous remercions par avance pour votre participation à cette démarche collective au service de tous les lecteurs.

Stéphane Janus,
président du Syndicat national de la presse agricole et rurale (SNPAR)

// EN BREF

Céréales Légère amélioration des conditions de culture

Dans son bulletin hebdomadaire Céré'Obs du 12 juin, FranceAgriMer révèle que, lors de la semaine du 2 au 8 juin, les conditions de culture de céréales se sont légèrement améliorées. Les précipitations et l'abaissement des températures ces derniers jours suivant la vague de chaleur ont ainsi quelque peu soulagé les cultures. Plus en détail, le taux de cultures de blé tendre se développant dans des conditions bonnes à très bonnes s'élève à 77 %, contre 76 % la semaine antérieure (70 % en 2025 à la même époque). En orge d'hiver, ce taux remonte de 2 % d'une semaine sur l'autre, à 75 %, contre 65 % l'an dernier à la même période. En maïs, il passe de 84 % à 86 %, contre 85 % en 2025 à la même époque. En revanche, celui en orge de printemps se stabilise, à 68 % (71 % en 2025). Un opérateur privé interrogé lors de la Bourse internationale de commerce de céréales à Paris, organisée par Agro Paris Bourse, a indiqué que la vague de chaleur a causé des dégâts irréversibles dans certaines régions, le système racinaire des orges semées au printemps étant moins développé que leurs équivalents d'hiver. En blé dur, le taux cède 1 %, à 64 % (73 % en 2025).

Parcoursup Plus de 3 300 places disponibles dans l'enseignement agricole

Depuis le 11 juin dernier, la phase complémentaire de Parcoursup est ouverte. Le ministère de l'Agriculture a annoncé dans un communiqué que plus de 3 300 places restent encore à pourvoir au sein des 1 100 formations de l'enseignement agricole réparties sur le territoire. Dans le détail, le secteur propose encore 2 900 places en BTS Agricole et 400 places dans les écoles d'ingénieur agronome et de paysage. Ces cursus visent à répondre aux enjeux cruciaux de la souveraineté alimentaire et de la transition climatique. Le communiqué rappelle que l'enseignement agricole se distingue par une insertion professionnelle rapide, avec un taux d'emploi supérieur de cinq points à la moyenne nationale. Les candidats peuvent formuler jusqu'à dix nouveaux vœux sur des listes actualisées quotidiennement. Pour plus d'informations, les futurs étudiants peuvent consulter le site www.laventureduvivant.fr.

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// PRIX DES ENGRAIS

Le défi du soutien face au choc carbone

Pour contrer l'envolée des prix des engrais, la Commission européenne a proposé de débloquer une aide d'urgence de 540 millions d'euros et d'assouplir la Pac. Mais le secteur s'inquiète du coût du mécanisme carbone aux frontières (MACF) et d'une clause de sauvegarde jugée inapplicable.



iStock/Albert Brunsting

La Commission européenne a annoncé la mobilisation de 540 millions d'euros (M€), soit 40 M€ de plus qu'attendu, pour soutenir les agriculteurs affectés par l'envolée des prix des engrais.

Face à une flambée des prix des intrants exacerbée par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et les perturbations dans le détroit d'Ormuz, l'Union européenne tente d'apaiser l'inquiétude grandissante des agriculteurs. Elle tente de manœuvrer entre mesures de soutien immédiates et régulation environnementale à long terme. C'est pourquoi la Commission de Bruxelles a dévoilé un arsenal financier et législatif pour sécuriser les prochaines récoltes et préserver la souveraineté alimentaire du continent.

Un paquet d'urgence pour la trésorerie

Sa première réponse consiste en une aide financière directe de 540 millions d'euros. Ces fonds proviennent de la réserve d'urgence agricole, qui a été abondée par une enveloppe de 300 millions d'euros issue du budget de l'UE pour 2026. Pour amplifier l'effet de ce levier, les États membres disposent de la faculté de compléter ces montants par des financements nationaux allant jusqu'à 200 %, portant le soutien global potentiel à 1,5 milliard d'euros sur le terrain. Cette mesure, qui doit encore être validée par le comité de l'organisation commune des marchés agricoles d'ici la fin juillet, vise spécifiquement les agriculteurs devant acheter leurs engrais pour la prochaine campagne de semis. Mais des États qui voient leurs finances publiques affaiblies pourront-elles compléter cette aide européenne ? Parallèlement, la Commission propose des ajustements ciblés de la Politique agricole commune (Pac) pour injecter de la liquidité dans les exploitations. Un nouveau dispositif de crise au titre du développement rural pourrait être cofinancé jusqu'à 65 % par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Pour simplifier la gestion administrative, ce soutien pourra prendre la forme de montants forfaitaires à l'hectare. En complément, les États membres sont encouragés à avancer les paiements directs avant le 16 octobre avec un taux renforcé, tout en bénéficiant d'une flexibilité accrue pour adapter leurs enveloppes budgétaires pour l'année 2027.

Le fardeau du MACF

Pourtant, ce bol d'air financier ne satisfait pas complètement les organisations agricoles qui soulignent le double jeu de la Commission. En effet les syndicats d'agriculteurs ont exprimé à plusieurs reprises depuis le début de l'année leurs inquiétudes face à la montée en puissance du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). Selon les estimations du Copa-Cogeca, ce dispositif représentera une charge de 820 millions d'euros pour les agriculteurs européens dès 2026. Autant dire que ce que la Commission donne d'une main est aussitôt repris par l'autre ! Les organisations professionnelles agricoles dénoncent une situation où le MACF *« ajoute de l'huile sur le feu »* en période de crise, renchérissant le coût des importations d'engrais sans protection efficace. Le point de discorde majeur réside dans l'Article 27a, qui définit une « clause de sauvegarde » pour les engrais. Adoptée par les ministres des Finances, cette clause ne peut être activée que si les prix des engrais importés augmentent de plus de 50 % par rapport à la moyenne des dix dernières années. Un seuil jugé *« irréaliste »* et *« beaucoup trop élevé »* par le Copa-Cogeca. Ce dernier estime qu'un tel mécanisme ne pourra jamais offrir de protection concrète en cas de perturbation sévère du marché.

Chocs de marchés

Les producteurs de grandes cultures dont les engrais constituent le principal coût de production, sont directement exposés à ces « chocs de marché » et la viabilité de leurs exploitations est directement menacée après trois années de vaches maigres, notamment en céréales. Le commissaire européen à l'Agriculture Christophe Hansen a appelé les colégislateurs à traiter ces dossiers en urgence, soulignant que l'Europe doit choisir entre ses ambitions climatiques et sa compétitivité stratégique. Le secteur se tourne désormais vers le Parlement européen dans l'espoir d'obtenir un seuil de déclenchement plus opérationnel pour la clause de sauvegarde, afin que le verdissement de l'économie ne se traduise pas par un affaiblissement durable de la production alimentaire européenne.

Christophe Soulard

Les États-Unis et l'Iran annoncent un accord de paix

Après plusieurs semaines de négociations laborieuses, un accord de paix a finalement été trouvé entre les États-Unis et l'Iran dans la nuit du 14 au 15 juin afin de mettre fin au conflit au Moyen-Orient. Donald Trump a annoncé, dans la foulée, la réouverture du détroit d'Ormuz sans droits de passage, ainsi que la levée immédiate du blocus naval américain. *« Que le pétrole coule à flots ! »*, a ainsi indiqué le président américain, tout en précisant que cette ouverture interviendra *« dès la signature de l'accord vendredi afin de permettre le déminage »*. L'accord devait, en effet, être signé le 19 juin lors d'une cérémonie à Genève (Suisse). De leur côté, les dirigeants européens ont salué l'obtention de ce compromis. *« J'attends avec impatience la fin de cette guerre coûteuse »*, a déclaré le président du Conseil européen, le portugais Antonio Costa. Quant à la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, elle appelle maintenant *« à ce que toutes les parties mettent rapidement en œuvre l'intégralité de l'accord »*. Le sujet était à l'ordre du jour des dirigeants des pays du G7, qui se sont retrouvés en ce début de semaine à Évian-les-Bains.

L'annonce de l'accord Iran-USA a pesé sur les prix

À la suite de l'annonce de l'accord entre l'Iran et les USA pour mettre fin à la guerre et permettre la réouverture du détroit d'Ormuz, les cours du blé tendre, du maïs et surtout du colza décrochaient dans la matinée sur Euronext. À titre illustratif, à 11 heures ce lundi matin, les valeurs du colza décrochaient d'environ 9 €/t sur les échéances de la récolte 2026, et de 2 €/t environ en blé tendre et en maïs. En effet, l'accord en question a fait chuter les cours du pétrole, sachant que le colza et, dans une moindre mesure, le blé tendre et le maïs en France servent à la production de biocarburants. De plus, la nouvelle rassure les opérateurs quant au marché des engrais, dont les prix pourraient reculer après l'annonce. Malgré des difficultés, le retard pris dans les couvertures des agriculteurs est encore rattrapable dans une certaine mesure à cette période de l'année. Néanmoins, la prudence reste de mise. D'une part, il s'agit de voir si l'accord sera vraiment respecté, ce qu'il contient en détail, et de suivre les négociations prévues durant les prochaines semaines. D'autre part, la logistique dans le détroit d'Ormuz mettra un certain temps avant de reprendre son rythme de croisière, que ce soit pour l'énergie ou les engrais, lissant la potentielle baisse de leurs cours. En fin de journée, vers 17 h 45 ce lundi 15 juin, la baisse des prix du blé tendre n'était plus que de 1 à 2 €/t environ, et du colza de 8 à 9 €/t environ. Ceux du maïs se stabilisaient.



// ÉNERGIE

21

Un réseau plus propre pour du gaz « vert »

Lorsqu'on parle des productions énergétiques liées à l'agriculture, l'un des principaux points faibles est le raccordement de la production au réseau de distribution. Pour le gaz issu de la méthanisation, GRDF investit en ce sens, en usant d'une technologie plus vertueuse pour l'environnement. Exemple en Côte-d'Or.

En ce 10 juin, sous la pluie, une énorme machine fait son office, lentement mais avec régularité, le long d'une parcelle de blé située à Hauteville-lès-Dijon. Ici, GRDF pose près de 3 km de réseau pour raccorder un méthaniseur au réseau principal de distribution. La machine creuse une tranchée et simultanément une conduite de gaz y prend place. Dans la foulée, la tranchée est rebouchée. Ce chantier n'est pas comme les autres : GRDF y met en œuvre, pour la première fois en Côte-d'Or une technologie innovante d'installation de réseau, plus respectueuse de l'environnement. La canalisation est en polyéthylène, enrubannée dans une membrane. Le grand intérêt de cette technologie de pose de canalisation, c'est qu'elle est beaucoup moins émettrice de CO^2, comme l'explique Éric Passetti, directeur territorial GRDF pour la Bourgogne-Franche-Comté (BFC).: *« au km, on passe de 8 t d'émission avec une technologie classique, à 1 t ici. On économise également l'évacuation de 350 t de gravats et de sable. »* Et comme c'est un gaz « vert » qui va circuler dans ce conduit, le jeu est doublement gagnant d'un point de vue environnemental.



La technologie employée par GRDF pour la pose de près de 3 km de canalisation permet de réduire fortement les émissions de CO_2.

Réseau géolocalisable

Au-delà de cet aspect, cette technologie améliore aussi la sécurité des réseaux : le géotextile qui enrubanne la canalisation comprend un petit fil traceur en inox qui permet le géo-référencement du réseau. Ce dernier devient donc plus facilement géolocalisable. *« Un de nos enjeux,* poursuit Éric Passetti, *c'est de diviser par 2 les émissions de GRDF lors de ce type de travaux, à l'horizon 2030. Mais tout cela nécessite d'avoir, au préalable, étudié le sol sur lequel on travaille, puisque cette pose ne peut pas se faire dans n'importe quel type de terrain. »* Ce tuyau va permettre de transporter le gaz renouvelable produit par un méthaniseur porté par six agriculteurs *(voir encadré)* jusqu'à réseau de distribution principal du gaz. Ce méthaniseur doit produire 13,5 GWh de biométhane, ce qui permettra d'alimenter 750 foyers. Commencés le 11 mai, les travaux devraient se conclure fin juin. D'autres chantiers de même nature sont prévus puisque si, actuellement en BFC, 28 méthaniseurs injectent leur gaz dans le réseau GRDF (7 % de la consommation des habitants de BFC) dans les trois années à venir, c'est entre 60 et 70 nouveaux méthaniseurs qui vont se mettre à injecter dans le réseau. La construction de 220 km de réseau sera donc nécessaire, selon GRDF, pour un montant d'investissement de 28 millions d'euros.

Objectif 20 %

Tous ces réseaux ne feront pas forcément appel à cette nouvelle technologie, mais ce sera le cas à chaque fois que le sol le permettra. Des configurations du type de celle d'Hauteville-lès-Dijon, avec une unité de méthanisation éloignée du réseau principal, se reposeront inévitablement sur d'autres sites. *« Il faudra créer des raccordements,* précise Éric Passetti, *des maillages ou des renforcements de réseaux et nous privilégierons au maximum la technologie du polyéthylène enrubanné. »* À ce jour, en Côte-d'Or, la part du biométhane dans la consommation totale de gaz, est de 16 % mais on devrait être à plus de 20 % en 2028. Le méthaniseur d'Hauteville-lès-Dijon va entamer le remplissage de ses cuves de méthanisation à l'automne et si tout va bien, l'injection de gaz devrait débuter fin 2026.

Berty Robert

Six exploitations

Les exploitations impliquées dans le méthaniseur d'Hauteville-lès-Dijon (EARL Franet, Gaec Estivalet-Bureau, Gaec Haag, Mathieu Lhuillier, Victor Dubuet et Jacques de Loisy) sont à Hauteville, Etaules, Corcelles-les-Monts et Flavigne-rot, toutes proches de la métropole dijonnaise. La construction de l'unité de méthanisation a, elle aussi, suivi une logique de préservation de l'environnement, grâce au travail de l'entreprise locale Roger Martin, qui a réalisé tout ce qui est terrassement. 60 000 t de déblais ne sont ainsi pas sortis du chantier mais y ont été réutilisés. *« Les intrants du méthaniseur, précise Jacques de Loisy, sont des Cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive) et, en majorité du seigle, qui pousse bien sur ces terres caillouteuses, sans besoin de produits de protection. Une fois le seigle récolté, certains des exploitants vont resemer des cultures de printemps avec un cycle assez court. En ce qui me concerne, le seigle est semé en mélange avec de la luzerne, une légumineuse qui capte l'azote de l'air. Cette luzerne sera récoltée en une ou deux coupes pour donner des fourrages aux animaux. La luzerne est une culture qui peut rester deux ou trois ans en place et qui permet d'assurer un couvert permanent du sol ».*

// SANITAIRE

58

Le GDS 58 entre encouragements et besoin de visibilité

Le Groupement de défense sanitaire de la Nièvre va remettre, le 26 juin, des chèques pour soutenir des agriculteurs nouvellement installés. Mais il cherche aussi à être mieux identifié dans son rôle et ses missions auprès d'éleveurs qui ne le connaissent pas toujours.

Vendredi 26 juin, à 10 heures, au siège du Groupement de défense sanitaire de la Nièvre (GDS 58), à Sermoise-sur-Loire près de Nevers, 35 éleveurs récemment installés vont recevoir un chèque de 500 euros. Une initiative qui est une première et qui est une véritablement opération de communication pour le GDS. Le but est évidemment de donner un coup de pouce à ces nouveaux installés mais aussi de leur faire connaître cet organisme de défense sanitaire parfois mal connu. *« On souhaite les sensibiliser à l'intérêt d'adhérer au GDS,* précise son directeur, Rodolphe Morizot, *et nous profiterons de cet événement pour rappeler les principales mesures de biosécurité en élevage. On est bien conscient que lorsqu'un éleveur s'installe, le sanitaire n'est pas sa seule préoccupation : il a ses prêts bancaires, son exploitation à faire tourner… L'aspect sanitaire est une pièce du puzzle pour lui, et ce n'est pas toujours celle qu'il connaît le mieux. On veut leur simplifier la vie. »*

Avoir une meilleure visibilité

Cet activisme du GDS pour aller au-devant des nouveaux installés témoigne aussi d'une difficulté croissante, pour l'organisme, d'avoir une vision claire sur ces nouveaux agriculteurs. Auparavant, les informations sur les installations d'éleveurs qui bénéficiaient de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) étaient centralisées à la Chambre d'agriculture mais depuis quelques années, la situation a changé et aujourd'hui, beaucoup d'éleveurs qui s'installent le font « sous les radars » du GDS.

Aujourd'hui, pour l'organisme, le seul moyen de connaître l'existence de ces nouveaux installés, c'est de récupérer les numéros de cheptel au niveau de l'Établissement de l'élevage (EDE) : une tâche fastidieuse et incomplète, notamment vis-à-vis de ceux qui s'installent en Gaec, car, dans ce cas, le numéro de cheptel ne change pas. Seule piste envisageable pour avoir une visibilité sur ces nouveaux installés : passer par la MSA. Rodolphe Morizot a fait une demande auprès d'elle, une convention est en préparation mais dans ce domaine de la communication de données, rien n'est simple et les actions doivent répondre à un cadre juridique très précis. Et même dans ce cas, c'est l'éleveur qui est souverain pour décider ou non si ses coordonnées peuvent être communiquées.



Connaître les nouveaux éleveurs installés et se faire connaître d'eux est désormais une priorité pour le GDS 58.

Le GDS espère que cette connaissance des nouveaux installés pourrait aussi être renforcée par une collaboration avec les Jeunes Agriculteurs. Le 26 juin, les éleveurs qui recevront un chèque sont ceux qui se sont installés en 2023, 2024 et 2025. *« Nous voulons pérenniser cette action,* conclut Rodolphe Morizot *et l'an prochain seront concernés ceux qui s'installent en 2026. »*

Berty Robert

// DÉSHY'21

21 Un sursaut attendu

Le président de la coopérative de déshydratation de Baigneux-les-Juifs lance un appel aux adhérents pour préserver l'outil collectif.



Pascal Guérin, le 11 juin, jour de l'assemblée générale de la Déshy'21.

Il y a eu des jours meilleurs à Baigneux, c'est certain. Pour commencer, parlons de la luzerne, le produit phare de la Déshy'21 : la récolte avait déjà été d'un faible niveau l'an passé mais 2026 s'annonce encore pire, comme le retrace le directeur Jean-Luc Longechamp : *« Nous n'avons eu que 6 500 tonnes en 2025, c'était la plus mauvaise des 6 dernières campagnes. L'année 2026 commence encore moins bien avec à peine 2 000 tonnes récoltées lors de la première coupe qui n'a duré que 29 jours au lieu de 45… Le rendement moyen n'est que de 3 tMS/ha. L'an passé, nous avions tout de même récolté 3 060 tonnes après le premier passage des ensileuses, ce qui n'était déjà pas énorme »*. Jean-Luc Longechamp ne désespère pas et attend la pluie avec impatience afin de réaliser une ou plusieurs prochaines coupes dignes de ce nom.

Moins de surfaces

À ces aléas climatiques, il faut ajouter une baisse des surfaces engagées par les adhérents, comme le regrette le président Pascal Guérin : *« Nous sommes à 830 ha au total, alors que nous étions à plus de 1 000 ha il n'y a pas si longtemps… La partie bio reste à peu près la même, entre 400 et 450 ha, ce sont les parcelles conventionnelles qui sont en diminution. Rien n'est évident pour tout le monde en ce moment, je le sais bien. La rémunération des agriculteurs n'est pas à la hauteur de ce que l'on voudrait. Des raisonnements économiques prennent le dessus sur des raisonnements agronomiques chez certains, cela peut se comprendre. Mais, dans le même temps, je voudrais que les collègues prennent conscience que nous avons un outil collectif à faire tourner… Nous avons des charges fixes et nous ne pourrons plus nous permettre de faire moins de luzerne à l'avenir »*. L'agriculteur de Billy-lès-Chanceaux espère un sursaut des adhérents pour aller de l'avant avec la luzerne *« qui a encore toute sa place dans nos rotations »* : *« nous ne sommes déjà pas aidés avec les aléas climatiques, alors il nous faut une base solide d'adhérents qui travaillent avec leur coopérative et la font travailler en engageant des hectares sur la durée. A-t-on oublié tous les bienfaits de la luzerne, que ce soit sur la structuration des sols, le captage de l'azote pour les cultures suivantes, le nettoyage de parcelles ou encore la préservation de la qualité de l'eau ? »*.

Après, il sera trop tard

Le président poursuit : *« nous avons encore le soutien des banques, c'est très important, mais la situation est fragile. Nous ne pouvons plus nous permettre de faire moins de volumes à l'avenir. L'an passé, seulement 15 000 tonnes de produits ont été déshydratées, contre plus de 20 000 les campagnes précédentes… Quand l'usine sera fermée, il sera trop tard. Et c'est plus qu'une anecdote : partout où des usines de déshydratation ont fermé, tous les ans, des agriculteurs des secteurs concernés nous appellent pour que l'on vienne travailler avec eux, mais la distance nous empêche de faire quoi que ce soit, malheureusement »*.

Pascal Guérin ajoute une autre donnée qui a été source de difficultés en 2025 : *« comme c'est le cas tous les 15 ans, nous avons dû procéder à la réfection de notre four. Il n'y a pas eu de production pendant deux mois, cela n'a pas été favorable à notre résultat. Mais nous repoussions l'échéance depuis déjà depuis un ou deux ans, il fallait le faire, nous ne pouvions pas y échapper. Et quelque part, nous avons bien fait, car cela n'aurait pas été le même prix cette année, avec la hausse des charges »*.

Autres pistes

La Déshy'21, dans ce contexte difficile, multiplie ses autres axes de travail. Jean-Luc Longechamp se montre notamment confiant pour la déshydratation du marc et des pépins de raisin : *« une année normale, nous travaillons sur 8 000 tonnes, nous espérons en faire 10 000 voire 12 000 à partir de la fin du mois d'août. Nous faisons tout le Chablisien, un peu de Sancerrois et d'Alsace. Peu de monde en France sait travailler ces produits, nous tentons de développer à fond ce débouché »*. La filière sarrasin se porte également bien : « les surfaces engagées sont en progression, nous en sommes aujourd'hui à 700 ha. Le seul problème, encore une fois, vient des aléas climatiques et des rendements, faibles ces deux dernières années ». Pascal Guérin ajoute la piste du granulé de bois : *« nous avons également un savoir-faire reconnu au niveau national dans ce domaine. Nous avons été sollicités par des entreprises avec l'appui de l'Ademe. La Déshy'21 a répondu à des appels à projet, nous sommes dans l'attente de réponses que j'espère favorables pour aller de l'avant. Si l'on veut continuer à faire de la luzerne dans ces conditions difficiles, il nous faut absolument faire quelque chose à côté »*.

AG

// CULTURES

21 Les moissons ont débuté !



Nathan et Étienne Fèvre, mardi, au lendemain de leur première sortie.

Les moissonneuses sont déjà d'attaque en Côte-d'Or. Nathan et Étienne Fèvre, agriculteurs à Brazey-en-Plaine, ont fauché lundi une parcelle de 17 ha d'orges d'hiver. L'an passé, ces deux producteurs céréaliers avaient débuté encore plus tôt, dès le 14 juin ! Les premières impressions sont bonnes, avec un rendement de 78 q/ha en variété Carroussel (84 en calibrage, 9,3 en protéines et 12,5 en humidité). Les deux Côte-d'oriens, en « stand-by » mardi, prévoyaient d'enchaîner dès le lendemain. D'après certains échos, plusieurs parcelles auraient été récoltées encore plus tôt, du côté de Beaune, dès vendredi dernier.

AG

// JEUNES AGRICULTEURS

89 10e concours photo

En 2026, le syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, renouvelle son concours photo. Pour la 10e édition, les jeunes agriculteurs ont décidé de choisir le thème *« l'agriculture au crépuscule »*. Ce thème permet de donner un autre regard sur la campagne, au plus près de l'agriculture, en fin de journée. Vous avez jusqu'au 30 juin minuit pour candidater. Ce seront les internautes, via la page Facebook des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne ainsi qu'un jury composé de jeunes agriculteurs qui trancheront. Les gagnants auront l'occasion de remporter un week-end pour deux personnes pour le 1er prix, et des bouteilles de champagne pour le 2e et 3e prix. Pour participer, il suffit d'envoyer une à deux photos maximum par participant au syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne par mail, à l'adresse : jeunesagriculteurs89@gmail.com du syndicat. Lors de l'envoi, vous devez renseigner vos nom, prénom et numéro de téléphone, ainsi que le nom de la commune où a été prise la photo.

D'après communiqué

Plus d'informations sur la page Facebook @JeunesAgriculteurs89.





JA 89

// SYNDICALISME

Le départ de Damien Brayotel marque la fin d'un chapitre syndical

Avec trois mandats à son actif, Damien Brayotel, président de la FDSEA et céréalier à Saint-Julien-du-Sault, laisse sa place. Retour sur le parcours de ce syndicaliste.

Fils d'agriculteur, Damien Brayotel a débuté par une carrière au sein de deux OPA en Picardie, où son objectif était de défendre le droit des paysans. *« Dans un premier temps, j'ai travaillé dans un centre de gestion, puis à l'Adasea. C'était une interface entre les agriculteurs et l'administration. Mon rôle, à l'époque, c'était d'aider les agriculteurs à monter des dossiers en prenant en compte le jeu des financements »*, se souvient-il. Lorsque son père part en retraite, Damien Brayotel saisi l'opportunité de reprendre la ferme familiale. *« Par mon job, je voyais les difficultés de certains jeunes pour s'installer et trouver du foncier. De mon côté, j'avais une exploitation de 110 hectares qui me tendait les bras »*, commente-t-il. En parallèle de son installation, Damien Brayotel remplace, pendant six mois, un professeur d'économie à la MFR de Villevallier. En arrivant dans l'Yonne, le jeune installé suit les traces de son père et s'engage rapidement dans le syndicalisme. *« Mon père était syndiqué et participait régulièrement aux réunions de cantons, à l'Assemblée générale départementale et aux manifestations »*, se remémore-t-il, tandis que lui décide de prendre des responsabilités, d'abord en tant que trésorier au sein des Jeunes Agriculteurs. *« J'ai utilisé les compétences acquises dans mes précédents emplois, notamment en centre de gestion, pour occuper le poste de trésorier. À côté de cela, je me suis engagé sur le dossier phare du syndicat : l'installation »*. Damien Brayotel s'est alors posé la question suivante : *« comment sensibiliser les cédants à l'importance de transmettre leur ferme à un jeune ? »*. Sa volonté a donc été d'assurer *« une continuité plutôt que de céder une exploitation vouée à l'agrandissement, où la ferme disparaît. Nous souhaitons garder notre modèle de ferme familiale. Ce n'est pas parce qu'une ferme peut paraître non viable pour l'exploitant en place, qu'un jeune ne peut pas y voir l'opportunité de créer un nouveau projet par la suite »*. Pour reprendre son exemple, *« lorsque je me suis installé, les 110 hectares de céréales pouvaient paraître un peu limite en termes de revenus, mais en créant un atelier de productions de framboises, j'y ai trouvé mon compte »*. Tous ces postes furent également une opportunité de créer des relations sociales. *« En revenant dans l'Yonne, je ne connaissais pas beaucoup de monde. Le syndicalisme, c'était aussi un moyen de faire connaissance avec les collègues autour de chez moi »*, ajoute-t-il.



Après trois mandats, Damien Brayotel quitte ses fonctions de président de la FDSEA de l'Yonne.

Pour une carrière viable

En 2017, Damien Brayotel devient président de la FDSEA, à la suite de Francis Lettelier. À ses débuts, il est accompagné par son équipe, Arnaud Rondeau, Gilles Robillard et Arnaud Delestre. En intégrant ces nouvelles fonctions, le céréalier souhaite s'engager sur plusieurs volets, dont *« le renouvellement des générations ou encore la lutte pour un revenu juste »*. *« Ce combat ne date pas d'hier, il est permanent. Lorsque l'on se bat pour le revenu, cela intègre la défense de nos moyens de production et la lutte contre l'explosion des charges. Aujourd'hui encore, on se bat en permanence contre une administration et des politiques qui marchent sur la tête. C'est un combat permanent pour conserver nos moyens et capacités de production »*, manifeste-t-il. Au niveau national, voire européen, Damien Brayotel se remémore les nombreuses manifestations auxquelles il a participé ou qu'il a pu organiser. *« Les manifestations les plus marquantes restent celles de janvier 2024. Nous avions bloqué pendant trois à quatre jours les autoroutes. Nous étions mobilisés sur la durée. Même si les sujets comme la lutte contre le Mercosur et le budget de la Pac sont des luttes de longue durée, ce blocage a permis de réunir les agriculteurs »*, confie-t-il.

En dernier lieu, les deux sujets majeurs de ses mandatures au niveau local sont les dégâts de sanglier sur les cultures et les attaques de loup. *« En étant au poste pendant de nombreuses années, j'ai vu les dégâts s'accentuer d'années en années. Les populations augmentent, tandis que les chasseurs sont de moins en moins nombreux »*, témoigne-t-il avant d'ajouter, *« nous avons fait donc une demande récente pour interdire l'agrainage sur l'ensemble du département »*. Du côté des éleveurs, *« nous sommes inquiets et en colère car le loup est imprévisible et les attaques augmentent sur le département. D'après la FNSEA, la réintroduction, financée par le budget agricole, coûterait approximativement 50 000 euros par loup. Les financements devraient provenir du ministère de la Transition écologique, et non du ministère de l'Agriculture »*, lance-t-il. Avant de nous quitter, Damien Brayotel a souhaité remercier *« les administrateurs, collaborateurs, membres du bureau ainsi que les différents(es) animateurs(trices) qui ont mis leurs compétences au service des adhérents »*.

Charlotte Sauvignac

// FDSEA

Un bureau qui illustre la diversité du département

Suite au conseil d'administration électif de ce lundi 15 juin, Charles Baracco, éleveur dans l'Avallonnais, a été élu à la présidence de la FDSEA de l'Yonne. À ses côtés, de nouveaux membres ont intégré le bureau.

Après un long engagement au sein du syndicat des Jeunes Agriculteurs, Charles Baracco, a été élu président de la FDSEA de l'Yonne, ce lundi 15 juin, pour un mandat de trois ans. *« J'aime l'engagement ! Lorsque je gérais la présidence des Jeunes Agriculteurs, on a essayé, en collectif, d'avancer ensemble. L'aventure syndicale est une continuité. Avec un collectif composé de personnes en qui j'ai confiance, j'ai accepté de prendre la présidence. L'objectif sera donc de représenter de la meilleure manière possible nos adhérents et de continuer à défendre nos convictions »*, a déclaré le nouveau président de la FDSEA de l'Yonne. Quitter le syndicat des Jeunes Agriculteurs pour celui de la FDSEA, Charles Baracco en a bien conscience, cela n'implique pas les mêmes responsabilités. *« La gestion est différente, par la présence de plusieurs sections et de plusieurs salariés au sein de la structure. C'est une organisation qu'il faut que je découvre. Pour autant, l'idée de défendre le métier d'agriculteur reste la même, nous sommes sur la même ligne »*, explique-t-il. En choisissant ses coéquipiers, le nouveau président a souhaité *« faire appel à des personnes en qui j'ai confiance, qui prennent du temps sur leur vie personnelle et professionnelle pour être au service des autres. Certains sont restés, car j'aime la continuité. Mais de nouvelles têtes sont apparues et cela permet d'apporter une touche de fraîcheur »*, avance-t-il. À ses côtés, les trois nouveaux vices présidents sont Hélène Dapvril, agricultrice en polyculture élevage en AB ; Franck Pouillot, céréalier et viticulteur et Arnaud Delestre, céréalier et producteur de noix. Maxime Boucher, agriculteur en polyculture élevage dans le Sénonais devient le nouveau secrétaire général, accompagné par Pascal Baron, éleveur bovin dans l'Avallonnais, au poste de secrétaire général adjoint. La gestion de la trésorerie sera assurée par Damien Brayotel, céréalier avec un atelier de framboises. Sébastien Neveux, céréalier et Alexandre Châtelain, éleveur de bovins viande et de volaille assureront les postes de trésoriers adjoints. Fabrice Polette, agriculteur en polyculture élevage dans le Pays d'Othe devient également membre de ce bureau renouvelé. Charles Baracco précise, avec le sourire, que le secteur de l'élevage est bien représenté.


La FDSEA de l'Yonne a renouvelé son bureau, lundi 15 juin, à Auxerre, au cours de son conseil d'administration.

Fédérer les agriculteurs et viticulteurs du département

En s'associant à de nouvelles personnes, le nouveau président de la FDSEA de l'Yonne souhaite également *« continuer de travailler en collectif. Nous allons travailler dessus dans les prochains mois, mais en fonction de l'affinité de chacun, on verra comment on se répartit les dossiers techniques »*. Après sa récente élection, l'éleveur confie que l'organisation *« ne sera pas tout à fait la même. Dans la défense du métier, on abordera peut-être les choses différemment, tout en respectant les attentes des adhérents. On essaiera de suivre la continuité de ce que Damien Brayotel avait pu faire lors de sa présidence »*. Pour autant, il souhaite également développer de nouveaux axes pour répondre aux enjeux de demain. *« J'aimerais vraiment développer le sentiment d'appartenance. J'aimerais qu'on ressente davantage le sentiment d'adhésion à la FDSEA ou d'adhésion aux Jeunes Agriculteurs. Ce ressenti où on sait qu'on est dans le même bateau, qu'on avance ensemble et qu'on est encore plus soudé »*, souhaite-t-il annoncer. Cette volonté s'inscrit dans un cadre où structurellement *« la démographie fait que si on ne pousse pas à aller chercher de nouveaux adhérents, on risque de se battre en moins grand nombre. Le but sera donc de fédérer encore plus. À long terme, j'aimerais arriver, avec l'ensemble des administrateurs, à compenser les départs en retraite par de nouveaux adhérents »*, annonce-t-il. Pour mener à bien cet axe, Charles Baracco continuera de collaborer étroitement avec Antoine Vax, le nouveau président des JA. *« Nous allons travailler main dans la main »*, commente-t-il.

Dans un second axe, le nouveau président de la FDSEA de l'Yonne souhaite *« changer l'image que l'opinion publique a de nous. Il faut que nous soyons fiers de ce que l'on produit et que les consommateurs le soient aussi. Il faut qu'on fasse évoluer les mentalités sur notre métier. C'est un sujet de fond. On est souvent critiqué, alors qu'on fait notre travail dans le respect des lois et des normes, plus importantes que partout ailleurs »*. Au cours de l'été, le bureau de la FDSEA de l'Yonne s'emploiera à dessiner des axes majeurs de travail.

Charlotte Sauvignac

// ANEFA BFC

89 Rassembler ses forces pour une agriculture durable

Le 5 juin dernier, les représentants de structures agricoles et de structures d'insertions professionnelles se sont réunis pour signer une convention cadre départementale en faveur de l'emploi, de la formation et de l'installation en agriculture à Quenne.

C'est au sein de l'exploitation de Jean-Baptiste Thibaut, viticulteur à Quenne, que la Commission paritaire régionale de l'Emploi (CPRE) en BFC, l'Anefa BFC, la FDSEA de l'Yonne, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne et France Travail se sont réunis pour signer la convention cadre départementale en faveur de l'emploi, de la formation et de l'installation en agriculture. À ce jour, on décompte près de 3 639 exploitations agricoles qui couvrent le territoire, dont 7 sur 10 en viticulture, élevage bovin ou grandes cultures. 3 639 exploitations qui mobilisent 8 048 actifs permanents, dont 4 730 exploitants et co-exploitants, et 3 318 actifs permanents dont 2 546 salariés. Le profil de ces actifs a également fortement évolué. *« Représenté il y a encore quelques années majoritairement par des hommes plutôt jeunes et peu qualifiés, le profil des candidats à l'emploi, des chefs d'exploitation et des salariés agricoles a fortement évolué »*, relate le document. Les femmes représentaient en 2023, *« 27 % des chefs d'exploitation à titre exclusif, principal et secondaire, et 37 % des salariés agricoles »*. Les seniors recherchent de plus en plus une reconversion professionnelle en agriculture pour terminer leur carrière. Nous retrouvons également de jeunes diplômés, qui ne trouvent pas de travail dans la filière dans laquelle ils font leurs études et qui se destinent par la suite à des postes à responsabilité dans le secteur agricole.



Anefa BFC

La convention cadre départementale a été renouvelée par les signataires, le 5 juin à Quenne.

Répondre aux enjeux professionnels de demain

Face à ces enjeux, le présent accord-cadre *« répond à la volonté de ses signataires de poursuivre et de renforcer les collaborations existantes, afin de permettre le renouvellement des générations en agriculture et de répondre aux besoins d'actifs dans les entreprises agricoles de l'Yonne, tout en participant à la sécurisation des parcours professionnels »*, informe la convention. En signant cet accord-cadre, les signataires s'engagent donc à mieux identifier et anticiper les besoins en main-d'œuvre et en compétences des entreprises agricoles ; favoriser l'insertion professionnelle et la découverte des métiers agricoles auprès de tous les publics ; renforcer l'attractivité des métiers et faciliter les recrutements ; sécuriser les parcours professionnels grâce à la formation et à l'alternance ; accompagner la création et la reprise d'exploitations agricoles afin de soutenir le renouvellement des générations. Cette convention s'inscrit dans une volonté partagée par les différents partenaires de *« développer l'emploi durable en agriculture, d'accompagner les entreprises dans leurs recrutements et d'offrir de nouvelles perspectives professionnelles aux demandeurs d'emploi, aux jeunes, aux personnes en reconversion et aux futurs porteurs de projets agricoles »*.

Charlotte Sauvignac



Jean-Baptiste Thibault a accueilli la signature de l'accord-cadre au cœur de son domaine à Quenne.

// AIDE DE L'ÉTAT

21 Plus d'1 million d'euros en soutien aux agriculteurs de Côte-d'Or

Face aux crises sanitaires et climatiques, l'État annonce le versement de plusieurs aides pour les agriculteurs de Côte-d'Or.

Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) d'un côté, cours céréaliers au plus bas de l'autre : c'est sur ces deux champs d'intervention que l'État a décidé de soutenir les agriculteurs. Sur la DNC, en décembre 2025, le ministère de l'Agriculture avait mis en place un fonds d'urgence destiné à soutenir la trésorerie des exploitations fragilisées par les restrictions de mouvements d'animaux. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC) cela s'est traduit par une enveloppe de 4,8 millions d'euros. Après l'instruction réalisée par la Direction départementale des territoires (DDT), 49 demandes ont été reconnues éligibles en Côte-d'Or. Versée début mai, l'aide forfaitaire varie pour chaque exploitation selon le degré d'impact des restrictions sur les mouvements d'animaux : 1 663 euros, 2 772 euros ou 3 881 euros. Pour le département l'aide d'urgence s'élève au total à près de 135 000 euros.

Du côté des exploitations céréalières, face au niveau bas des cours, les aléas climatiques et les conséquences de la guerre au Moyen-Orient sur les prix des engrais et des carburants, c'est un dispositif de soutien de 35 millions d'euros qui a été mis en place par le Gouvernement. Les critères d'éligibilité ont fait l'objet d'échanges avec les représentants du monde agricole. Ils reposent sur la spécialisation en céréales et protéagineux des exploitations et l'impact économique subi. Après instruction par la DDT, 283 demandes ont été reconnues éligibles. Déjà versée aux exploitants, l'aide forfaitaire s'élève à 3 006 euros, majorée à 4 509 euros pour les exploitants installés depuis moins de cinq ans. L'enveloppe totale pour la Côte-d'Or atteint plus de 910 000 euros.

D'après communiqué



RÉGION

// CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE

Une vision pour changer les règles

Ce qui manque le plus aujourd'hui à l'agriculture, c'est une vision de long terme, structurante. Le secteur vit de plus en plus mal l'instabilité permanente sur les plans politique ou réglementaire. À cela s'ajoute le changement climatique, sur lequel il n'a pas de prise. La présentation de l'Observatoire prospectif de l'agriculture en BFC permet de faire avancer la réflexion.

Pouvoir voir loin, c'est précieux, aujourd'hui en agriculture. Parce que les incertitudes sont nombreuses, sur les plans climatique, géopolitique, réglementaire… Une vision à long terme, c'est ce qui est attendu, mais c'est également ce qui est le plus difficile à bâtir. C'est pourquoi des outils tels que l'Observatoire prospectif de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté (BFC) sont utiles. Voilà vingt ans que ce document existe et sa pertinence ne se dément pas. L'édition 2026 était présentée à Dijon le 9 juin dans le cadre de la conférence régionale agricole. Comme chaque année, elle résulte du travail conjoint des services de CerFrance, de ceux de la Chambre régionale d'agriculture et du Conseil régional de BFC.



L'Observatoire prospectif de l'agriculture en BFC était présenté le 9 juin à Dijon.

Retravailler des synergies

Parmi les intervenants de la matinée, Philippe Dubief, président de CerFRance BFC et Jérôme Durain, président du Conseil régional, se rejoignaient sur cette nécessité d'apporter de la visibilité aux filières agricoles de BFC. Après être revenues sur les tendances qui auront marqué l'année 2025 dans les différentes productions, Valérie Delacre (CerFrance BFC) et Caroline Durivaux (Chambre régionale d'agriculture) ont exploré quelques pistes prospectives. À leurs yeux, il apparaît évident qu'à l'avenir, en cultures végétales, une diversification croissante des assolements va devenir indispensable, afin de diversifier les débouchés et donc de répartir différemment les risques. *« Il va aussi falloir retravailler les synergies entre polycultures et élevage »*, poursuivaient les intervenantes, en citant l'exemple de la production de nourriture pour les volailles de la filière Coquy (coopérative Terre comtoise).

Travailler avec la recherche

Les solutions pour l'avenir de l'agriculture régionale devront aussi puiser du côté de la sécurisation des besoins en eau, de la production de plants de vignes adaptés génétiquement au changement climatique, de l'amélioration de la technicité en lien avec la recherche. Et tout cela devra se faire en communiquant auprès de la société dans son ensemble, dans un objectif de rapprochement entre citoyens au sens large, et agriculteurs, en montrant, notamment, les conditions réelles de production. *« L'avenir, c'est aussi savoir écouter les signaux faibles émis par les consommateurs dans le but de faire des gammes de produits plus larges en termes d'accessibilité financière »*. En résumé, peut-être moins de labels, de signes d'excellence, et plus de capacité à répondre aux attentes et possibilités financières de la plus grosse partie de la population. On le voit, les pistes proposées dans le cadre de cet exercice de prospective sont tout sauf simples à appliquer. Mais ne tenter aucune réflexion serait pire parce qu'en attendant, les filières animales sont confrontées à des défis sanitaires (FCO, DNC, grippe aviaire), la viticulture doit faire avec des rendements qui jouent au « yo-yo » d'une année sur l'autre, les grandes cultures sortent de trois mauvais exercices et en craignent un quatrième cette année, les coûts de productions explosent. Alors, des solutions, l'agriculture régionale est condamnée à en rechercher.

Berty Robert

// VISITE MINISTÉRIELLE

25 Annie Genevard dans le Doubs, pour parler « œufs »

L'enjeu de la reconquête de la souveraineté alimentaire et le rôle des coopératives étaient au cœur de sa visite chez Coquy, de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, le 5 juin, à Flagey, entre Besançon et Pontarlier.

Chez Coquy, filière de la coopérative Terre Comtoise, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, ne marchait pas sur des œufs ! Elle était plutôt en terrain de connaissance à Flagey, sur ses terres du Doubs. Un déplacement officiel placé sous l'angle du rôle des coopératives dans la reconquête de la souveraineté alimentaire. Et plus particulièrement la filière avicole. *« Nous sommes encore 100 % souverains. Mais on dénombre 10 % d'importations supplémentaires chaque année ! On le sait. Les Français aiment les œufs »* soulignait Annie Genevard dans son propos introductif devant la profession agricole et un parterre d'élus, après une visite de l'unité de production. Du côté de chez Coquy, on est prêt. Enfin presque. *« Aujourd'hui, nous produisons annuellement 82 millions d'œufs avec un objectif de 100 millions en 2027. Nous avons en projet cinq poulaillers de 30 000 poules, pour un investissement de 1,5 à 2 millions d'euros par équipement. On compte sur la loi d'urgence pour lever quelques écueils »* indiquait Clément Tisserand, président de Terre Comtoise.



La ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a visité l'unité de production du site Coquy à Flagey.

Valorisation des ovoproduits

Sur sa lancée, il glissait aussi que Coquy avait encore et toujours de la suite dans les idées pour valoriser d'ici la fin d'année les ovoproduits (œufs « déclassés » utilisés par l'industrie agro-alimentaire et la Restauration hors domicile (RHD), notamment pour des raisons de praticité, d'hygiène, de coûts) mais aussi le projet de redonner une seconde vie à un abattoir de la périphérie bisontine.

« Nous sommes bien évidemment attentifs au sujet de la comptabilité sociale des bâtiments d'élevage. Mais je tiens à rassurer les Français : on sait faire aujourd'hui des bâtiments bien intégrés, où les effluents d'élevage sont bien gérés, où les animaux sont bien traités. Ce sont des investissements vertueux. On parle ici de poulaillers de 40 000 animaux quand on sait qu'en Ukraine, par exemple, ils en accueillent 1,8 million » rebondissait la ministre.

Projet global et structurant

Autre coopérative : Franche-Comté Élevage (FCE) qui a pu présenter un projet global structurant déployé autour d'un bâtiment stratégique à Besançon (acquis en 2024) et attenant aux sites de transformation existants. Ces deux activités clés ont été baptisées : Grand export et Gamme été.

La première revient à conditionner de façon normalisée certains morceaux (pieds, queues, abats) de bœuf et de porc issus des outils de Besançon et Valdahon. La seconde est en fait la création d'une ligne de production de saucisses, merguez, et brochettes pour conserver la valeur ajoutée et distribuer les produits en région. De quoi satisfaire la ministre qui voit que sur ses terres aussi, on travaille d'arrache-pied à relever le défi de la souveraineté alimentaire.

Ludovic Barbarossa

RÉGION

// FILIÈRE BOIS

Sapin Expo, roi des forêts à la page

Organisé tous les quatre ans, Sapin Expo est le salon des producteurs de sapins de Noël. L'édition 2026 avait lieu le 11 juin à Saulieu, en Côte-d'Or. Ce salon reflète les évolutions qui traversent ce marché si saisonnier.



Semences, accessoires, machinismes… Sapin Expo rassemble tous les quatre ans les acteurs concernés par le sapin de Noël.



Le secteur du sapin de Noël fait aussi appel au machinisme sous des formes très diversifiées.



Le secteur du sapin de Noël fait aussi appel au machinisme sous des formes très diversifiées.

Pour sa 3e édition, qui avait pris ses quartiers à l'espace Jean Bertin de Saulieu, en Côte-d'Or, Sapin Expo avait une belle carte de visite à mettre dans la vitrine : l'obtention, récente, de l'Indication géographique protégée (IGP) Sapin de Noël du Morvan. L'issue de huit années de démarches intensives, comme le rappelait Jean-Christophe Bonoron, producteur de sapins et président de Sapin Expo. L'Union des producteurs de sapins de Noël du Morvan (UPSNM) ne manquait pas de le rappeler en déployant une large banderole sur son stand. La structure est, avec l'Association française du sapin de Noël naturel (AFSNN), impliquée dans l'organisation de ce salon qui regroupe tout l'écosystème entourant la production de sapin de Noël (machinisme, conditionnement, accessoires, logistique, pépiniéristes, intrants et produits phytosanitaires conventionnels ou biologiques, produits dérivés du sapin, services…) Le salon, qui n'a lieu que tous les quatre ans, reflète les tendances qui traversent ce marché hautement saisonnier et qui représente tout de même 5 millions d'arbres vendus chaque année en France pour un chiffre d'affaires total de près de 153 millions d'euros.

Pratiques plus vertueuses

On pouvait, par exemple, mesurer les évolutions des socles de sapins, en discutant sur le stand de l'entreprise Saboterie Marchand, de Gouloux, dans la Nièvre. Cet objet, d'apparence si basique, est aujourd'hui proposé avec des tiges métalliques permettant de mieux tenir le sapin, ou même équipé d'un récipient en plastique, intégré à la bûche et permettant de conserver plus longtemps son arbre de Noël en lui mettant les pieds dans l'eau… *« Dans le domaine du sapin de Noël,* précisait Jean-Christophe Bonoron, *il y a aussi l'adoption de pratiques plus vertueuses en matière de production. En machinisme, nous avons de plus en plus de matériel électrique, des guidages satellites, des chenillards. Les industriels du secteur évoluent en même temps que nous. »* En parallèle du salon se tenait également l'assemblée générale de l'AFSNN qui fédère 115 producteurs.

Par ailleurs, le salon permettait aussi d'assister à un atelier consacré à un sujet qui va devenir une forte préoccupation pour tous les professionnels : l'entrée en vigueur prochaine de la facturation électronique. Sur ce point aussi, le sapin de Noël doit se tenir à la page…

Berty Robert

// JEUNES AGRICULTEURS

Un 59e congrès très politique

Entre les débats sur l'élargissement de l'Union européenne et les échanges avec les représentants des candidats à l'élection présidentielle, le congrès national des Jeunes Agriculteurs aura donné toute sa place aux préoccupations du moment.

La 59e édition du congrès national Jeunes Agriculteurs, organisé du 2 au 4 juin à Bourg-en-Bresse, a tenu toutes ses promesses, grâce à une organisation hors pair des JA de l'Ain. Plus de 600 congressistes, dont 63 venus de BFC se sont réunis pour cette traditionnelle rencontre du réseau, mêlant temps syndicaux et moments conviviaux. Les congressistes ont voté en faveur de l'adoption du rapport d'orientation qui portait sur « Souveraineté agricole et commerce international : Le défi d'une agriculture européenne et puissante ». Ce rapport a pour objet de porter une vision pour l'avenir en développant une position commune JA sur un sujet défini. De nombreuses propositions ont été actées. Parmi elles, une proposition concerne notre position sur les conditions indispensables à obtenir pour que le réseau JA ne s'oppose pas à l'entrée de nouveaux pays dans l'Union européenne (UE). Les projets d'adhésion doivent répondre à des conditions multiples, strictes et claires, notamment : une harmonisation des règles au niveau européen, un alignement des potentiels nouveaux entrants sur cette harmonisation et un contexte géopolitique sain. Sans ces garanties, JA s'opposera à tout projet d'adhésion. Cette édition a aussi permis de proposer un format inédit en mettant les partis politiques face aux JA pour donner leur position sur l'agriculture dans le cadre des élections à venir. Bruno Retailleau, Marine Tondelier, Jean-Philippe Tanguy, Aurélie Trouvé et Gabriel Attal se sont prêtés à l'exercice.

JA BFC



La délégation JA BFC à Bourg-en-Bresse.

// PRESSE AGRICOLE

Réussir, l'expertise nationale, l'ancrage local

Élu le 28 mai président du conseil d'administration de Réussir Participations, la société actionnaire majoritaire du groupe Réussir SA, Brice Guyau[1], agriculteur, gérant de la SARL Infagri'85, président de la FDSEA 85 et secrétaire général adjoint de la FNSEA, succède à Henri Biès-Péré après douze années de présidence. Rencontre.

Quel lien entreteniez-vous jusqu'ici avec le groupe Réussir ?

Brice Guyau : *« Quand je suis devenu président de la FDSEA de Vendée il y a quatorze ans, j'ai aussi pris la gérance de la SARL Infagri'85 sans forcément mesurer tout ce qu'il y avait derrière un journal agricole. Je ne connaissais pas encore vraiment le fonctionnement de la presse professionnelle agricole ni l'ampleur du travail réalisé. Très vite, j'ai voulu comprendre comment fonctionnait cet outil de communication, ce qu'attendaient les lecteurs et comment les différents titres travaillaient ensemble. Cela m'a conduit à intégrer le conseil de surveillance de Réussir Participations il y a 10 ans. J'y ai découvert toute la puissance collective construite par les titres départementaux associés au sein du groupe Réussir ».*

Qu'est-ce qui vous a marqué dans cette évolution ?

B.G : *« La capacité à mutualiser les moyens tout en gardant une proximité avec les territoires. Le groupe a su développer des outils nationaux puissants tout en restant ancré localement. J'ai aussi découvert tous les défis liés à la transformation de l'information : le passage du papier au digital, la rapidité de circulation des contenus, la nécessité d'innover en permanence. Aujourd'hui, on vit un changement de paradigme complet dans les médias. Les habitudes des lecteurs évoluent très vite et il faut réussir à accompagner cette transition sans perdre notre identité. Aujourd'hui, notre logique de réseau est encore plus stratégique. Les outils évoluent très vite, les usages aussi, et aucun titre ne pourrait relever seul les défis technologiques et économiques qui arrivent ».*

Comment présenteriez-vous aujourd'hui le groupe Réussir aux lecteurs ?

B.G : *« Réussir, c'est le premier groupe de presse agricole français. Il rassemble 55 titres départementaux et spécialisés, plus de 100 journalistes et plusieurs centaines de collaborateurs partout en France. Derrière, il y a aussi une équipe nationale qui produit des contenus techniques de référence avec des magazines comme Réussir Grandes Cultures ou Réussir Bovins Viande. Mais surtout, c'est un groupe qui fête ses 40 ans cette année et qui, depuis quatre décennies, accompagne toutes les transformations de l'agriculture française : les évolutions techniques, économiques, réglementaires ou sociétales.*

Quand on regarde l'agriculture d'il y a 40 ans et celle d'aujourd'hui, on mesure le chemin parcouru. Prenez une photo, regardez où était l'agriculture il y a 40 ans et aujourd'hui, vous pouvez vous dire que Réussir a touché tous ces sujets-là. Après avoir accompagné toutes ces transitions, il doit maintenant accompagner les suivantes ».

Quels sont les principaux enjeux ?

B.G : *« Le premier enjeu, c'est la digitalisation. Les lecteurs ne consomment plus l'information de la même manière selon leur âge, leur production ou leurs usages. Certains veulent du papier, d'autres des vidéos courtes, des alertes sur smartphone ou des contenus techniques très ciblés. Nous développons par exemple des outils comme MyReussir.fr , une plateforme numérique qui permet à chaque département, et donc aux agriculteurs, de disposer d'un site moderne, alimenté à la fois par l'information locale et par les contenus nationaux du groupe. Demain, un agriculteur pourra retrouver plus facilement les contenus qui l'intéressent selon sa production, ses centres d'intérêt ou son territoire. Le local restera indispensable. C'est ce qui fait la valeur de la presse agricole départementale. Un autre défi des prochaines années sera la personnalisation de l'information. Un éleveur laitier, un producteur de volailles ou un viticulteur n'ont pas les mêmes attentes ni les mêmes besoins au quotidien. Nous devons être capables de proposer des contenus toujours plus ciblés et utiles dans la prise de décision. L'IA fait aussi partie des nouveaux outils qui arrivent très vite dans notre environnement. Mais le sujet n'est pas uniquement technologique. Il concerne aussi la façon de produire et de diffuser l'information. Aujourd'hui, il faut être capable d'écrire pour plusieurs supports, plusieurs formats et plusieurs publics. Cela demande une nouvelle organisation du travail et de nouvelles compétences. Mais je reste convaincu que la valeur essentielle restera la fiabilité de l'information. Dans un contexte où beaucoup de contenus circulent sans vérification sur les réseaux sociaux, notre responsabilité est justement de sécuriser les informations que nous diffusons ».*

Justement, c'est la force de la presse professionnelle agricole ?

B.G : *« Oui, clairement. Quand une information paraît dans la presse agricole, elle est vérifiée, recoupée, contextualisée. Il y a un vrai travail journalistique derrière. Aujourd'hui, tout le monde peut publier une information sur les réseaux sociaux. Mais entre une publication instantanée et une information fiable, il y a une différence majeure. Notre rôle est justement d'apporter cette crédibilité et cette expertise ».*



Brice Guyau, agriculteur bio et président de la FDSEA de Vendée.

C'est pourquoi la presse agricole reste importante aujourd'hui ?

B.G : *« C'est une vraie valeur ajoutée. Les agriculteurs ont besoin d'informations fiables pour prendre des décisions techniques, économiques ou réglementaires. Cette exigence professionnelle restera essentielle demain. C'est un outil. Je prends à défaut tous les lecteurs de ne jamais avoir vu une idée qu'ils ont mise en place dans leur exploitation, qu'ils n'auraient pas vue grâce à la PAD[2], grâce à un magazine Réussir. Un article, un témoignage, a peut-être changé leur vision sur une pratique au quotidien, sur cette information qui a été donnée techniquement, etc. Dans d'autres secteurs, beaucoup aimeraient avoir un outil aussi structuré. Réussir accompagne toutes les agricultures et tous les modèles. C'est une richesse qu'il faut préserver. Faisons-le vivre et évoluer collectivement. Soyons-en fiers».*

Propos recueillis par Delphine Bisson

(1) À 51 ans, Brice Guyau est polyculteur-éleveur bio à Thorigny en Vendée (maraîchage, cultures de pommes de terre et élevage bovin viande). Il préside la FDSEA de Vendée et occupe le poste de vice-président de la Chambre d'agriculture de Vendée.

(2) PAD : Presse agricole départementale.



Le nouveau conseil d'administration de Réussir Participations.

Un nouveau conseil d'administration

Collège « Représentants légaux élus professionnels agricoles »
- Pascal Ferey – Saecno (Calvados, Manche, Orne)
- Yannick Fialip – Excepto (Haute-Loire, Puy-de-Dôme)
- Florent Renaudier – FJC Édition (Mayenne)
- Fabrice Moulard – S.A.E.C. (Eure)

Collège « Directeurs de sociétés actionnaires »
- Charlotte Rolle – Excepto (Haute-Loire, Puy-de-Dôme)
- Jean François Beaujean – Inf'Agri 72 (Sarthe)
- François Magnier– L'Action agricole picarde (Somme)

ÉLEVAGE

// INTERBEV

Un outil complet dédié à l'utilisation des données d'abattage

Les données d'abattage issues des abattoirs sont centralisées et mises à disposition par le site Normabev. Les éleveurs y ont accès, dans le respect de la confidentialité des données. Comment les trouver ? Quels recours en cas de contestation des résultats ? Interbev BFC vous éclaire.

Les données d'abattage des gros bovins sont transmises par l'abattoir à Normabev qui les rend disponibles au plus tard à 7 heures le lendemain de l'abattage. Pour les abattoirs de veaux, ce délai est poussé à 7 jours. Une disponibilité et une consultation rapide de ces données par l'éleveur sont essentielles au règlement d'éventuels litiges. Pour y avoir accès, il suffit de vous rendre sur le site internet d'Interbev Bourgogne-Franche-Comté (BFC) : interbev-bfc.normabev.fr ou via le site internet d'Interbev, onglet « Interbev et ses filières » > « Comités régionaux » > et cliquer sur la région BFC. Ensuite, les coordonnées d'Interbev BFC ainsi que le bouton pour avoir accès à vos données d'abattage s'afficheront. En indiquant votre numéro de cheptel (commençant par le numéro de votre département), et votre mot de passe, vous parviendrez à vos données. En cas de compte non créé, un bouton « Inscription » prévoit la création du compte. De même en cas de mot de passe oublié vous pouvez générer un code de récupération envoyé sur votre boîte mail vous permettant ensuite de vous reconnecter à votre compte et de créer un nouveau mot de passe. Une fois ces démarches réalisées, le numéro de l'animal, sa date d'abattage, l'abattoir, la catégorie du bovin, sa race, son poids carcasse, le classement de la carcasse, les éventuelles saisies, la présence ou absence de douve, et la propreté sont les données accessibles.

Obligations des abattoirs

Dans le cas de vente dans laquelle le poids ou le poids et le classement (conformation et état d'engraissement) sont des éléments de détermination du prix, les informations d'abattage sont tenues à disposition du dernier éleveur propriétaire de l'animal et de l'apporteur à compter de la date d'abattage au plus tard le même jour à 23 heures. Afin d'atteindre cet objectif, les informations d'abattage doivent être envoyées par l'abattoir à Normabev le jour de la tuerie au plus tard à 22 heures. Les données sont issues de mesures réalisées sur la carcasse. Le poids de la carcasse doit être mesuré dans un délai de 60 minutes après étourdissement. Il est exprimé en kg avec au moins une décimale et est arrondi par méthode arithmétique (si le chiffre après la décimale est 0, 1, 2, 3 ou 4, le chiffre est inchangé, s'il est de 5, 6, 7, 8 ou 9, augmentation du dernier chiffre). À partir de ce poids chaud, un taux de ressuyage de 2 % est appliqué pour en déduire le poids net froid qui servira de référence pour le paiement de l'éleveur. Le classement et la conformation des carcasses sont définis par des classificateurs inscrits sur la liste d'aptitude de France Agrimer et formés par les agents Normabev. Dans le cas des abattoirs avec une capacité supérieure à 4 000 tonnes de bovins âgés de plus de 8 mois, une machine à classer est obligatoire. Elles sont régulièrement vérifiées par les techniciens Normabev.

Les données de consigne

Sur l'espace des données d'abattage, l'éleveur peut être notifié de la mise en consigne de sa carcasse. Le motif de consigne n'est pas indiqué et qui dit consigne ne signifie pas forcément saisie. L'éleveur peut contacter les services vétérinaires de l'abattoir pour obtenir plus d'informations. Si des saisies sont récurrentes pour un même élevage, un facteur est sûrement à traiter. Pour être aiguillé, 14 fiches pédagogiques sont disponibles auprès d'Interbev. En cas de saisie, l'éleveur doit être informé sous 24 heures (par l'abattoir ou son acheteur) afin de pouvoir porter réclamation si nécessaire. Des réclamations concernant les données d'abattage peuvent émaner de tous les acteurs de la filière et peuvent porter sur différents critères : poids, conformation, état d'engraissement, traçabilité… Pour que la réclamation soit recevable, elle doit être faite dans les 24 heures qui suivent la mise à disposition des données d'abattage. Toutes les réclamations doivent transiter par l'interprofession, pour notre région, Interbev BFC. La réclamation peut être faite en ligne ou par téléphone. Depuis votre espace « Données d'abattage », un lien vers un formulaire est proposé. Les numéros de téléphone d'Interbev BFC figurent aussi : 06 40 19 60 25 ou 06 87 96 23 94. À réception de la réclamation, Interbev BFC sollicite Normabev. Par la suite, l'abatteur est tenu d'assurer le blocage de la carcasse pendant une durée maximale de 24 heures à compter de la réception de la demande.

Contestation du poids

Le technicien Normabev peut vérifier la traçabilité de la carcasse et les données d'abattage à condition que la carcasse soit restée entière (ou au moins un quartier avant et un quartier arrière) au moment de l'expertise. En cas de réclamation sur le poids, le technicien vérifiera que la bascule ait bien été contrôlée et est conforme pour faire les pesées de carcasses. Il peut ensuite demander une repesée, qui va être comparée avec les données de la bande témoin de la bascule, du ticket de pesée et des données Normabev diffusées à l'éleveur. Si la repesée est impossible, le technicien doit s'appuyer sur une estimation écrite du poids carcasse pour contester le poids. Attention : si cette estimation écrite n'est pas fournie, la réclamation tombe irrecevable. Le technicien vérifie la traçabilité et le mode de classement de la carcasse ainsi que les conditions de classement. En cas de présence d'une machine à classer, le technicien peut s'appuyer sur les photos prises de la carcasse pour corriger le classement. Si la réclamation a été faite dans les temps et que la carcasse n'est plus visible, une correction peut alors se faire sur une estimation en vif du classement de la carcasse par un tiers. En cas d'estimation différente du classement, le comité régional Interbev demande la modification du classement. Si l'estimation est manquante, la demande tombe irrecevable.

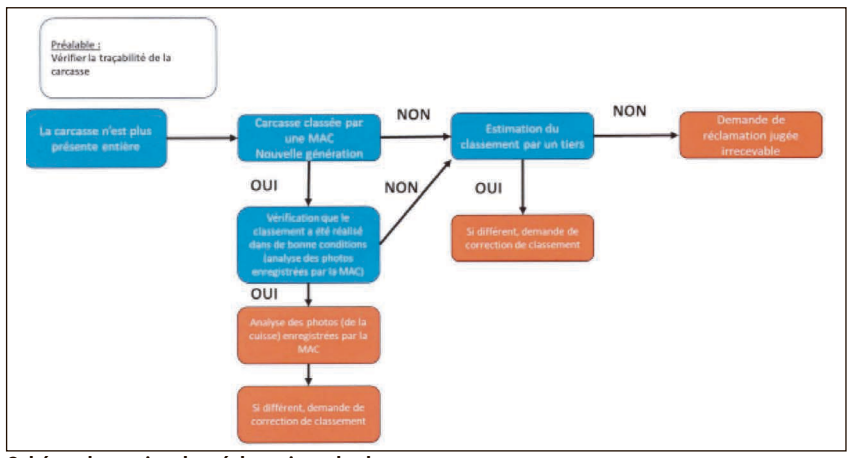


Schéma de gestion des réclamations de classement

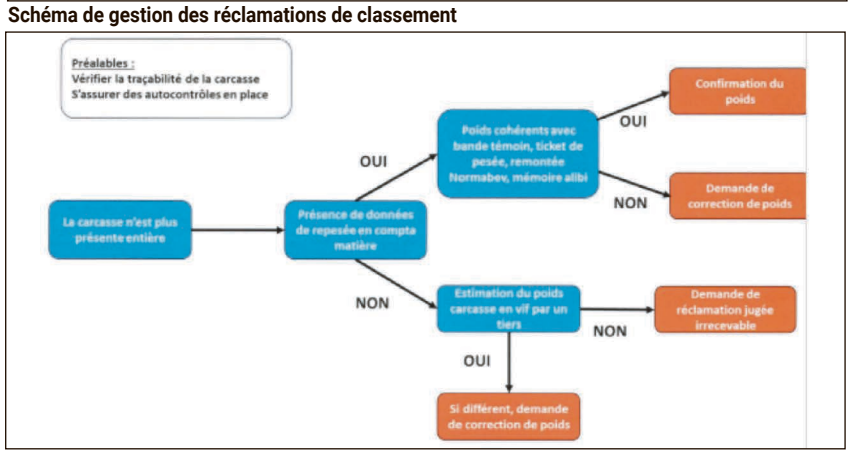


Schéma de gestion des réclamations de poids.

Interbev BFC

// SALON

Sommet de l'élevage, le rendez-vous de l'élevage durable

La préparation du Sommet de l'élevage bat son plein. À quatre mois de l'évènement, les perspectives sont encourageantes.

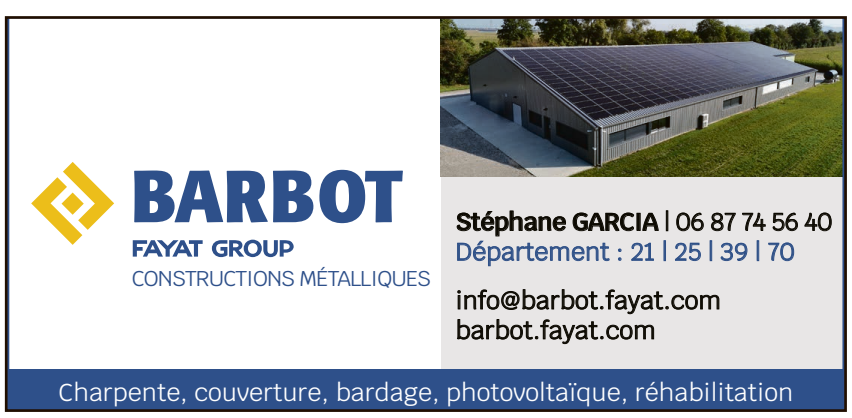
« Nous avons encore dû pousser les murs pour trouver 10 000 m² supplémentaires de stand » se félicite Benoit Delaloy, commissaire général du Sommet de l'élevage. Les objectifs sont ambitieux pour la 35e édition de cet évènement : accueillir 1 800 exposants (sur 100 000 m² de surfaces nettes de stands), 120 000 visiteurs de plus de 100 pays, et 2 000 animaux d'élites en concours ou en présentation représentant 70 races différentes : 24 races bovines, 27 races ovines, 4 races caprines et 15 races équines. *« Nous souhaitons que cette édition soit plus importante, que l'ambiance soit retrouvée. Que le Sommet soit plus que jamais un grand carrefour économique, politique, syndical et convivial »*, souligne Jacques Chazalet, président du Sommet qui n'a pas oublié que l'édition 2025 a été marquée par l'absence des bovins, pour cause de DNC. Sur cet aspect sanitaire *« nous travaillons avec le SIA, le Space, Races de France et GDS pour essayer d'harmoniser les procédures afin de pouvoir accompagner les éleveurs dans une ambiance sereine »*, ajoute le président. Quant à l'aspect politique du Sommet, il ne fait guère de doute à quelques mois de l'élection présidentielle que les candidats devraient se bousculer. *« Les invitations sont lancées »*, précise Jacques Chazalet qui espère également la venue du Président de la République.

Année du pastoralisme

Parmi les évènements notables, il y aura le concours national Limousin avec 150 éleveurs et 400 animaux attendus. Pour les bovins lait, ce sera la race Jersiaise qui sera à l'honneur, de même que les races Bizet pour les ovins et Alpine pour les caprins, pour faire honneur à l'Année internationale des pâturages et du pastoralisme. Le Sommet sera le point d'orgue, en France, de cette année avec près de 20 conférences et débats, dont deux conférences internationales. 300 m² d'exposition seront dédiés au pastoralisme et cinq pays emblématiques de la pratique pastorale invités : la Mongolie, la Colombie, la Côte d'Ivoire, le Soudan et l'Espagne. Une cabane pastorale grandeur nature sera installée au cœur de cet espace et remontée, après le Sommet, sur le site du groupement pastoral du Lioran dans le Cantal. Au total, plus de 160 conférences sont programmées et la venue de l'académicien Erik Orsenna est annoncée. Un débat sera également consacré à la réforme de la Pac. Parmi les exposants, l'espace dédié au machinisme se renforce, le Sommet devenant ainsi *« le plus grand rendez-vous du machinisme agricole en France »*, indique Benoit Delaloy. *« Le Sommet de l'élevage incarne pleinement l'avenir de notre agriculture. Ici, au cœur du Massif central, l'élevage herbager et le pastoralisme démontrent qu'il est possible de concilier souveraineté alimentaire, vitalité des territoires et transition écologique. Soutenir le pastoralisme, c'est faire un choix politique : celui de territoires ruraux vivants, d'une agriculture durable et d'une Europe agricole à la hauteur de ses éleveurs »*, conclut Jacques Chazalet.

Actuagri

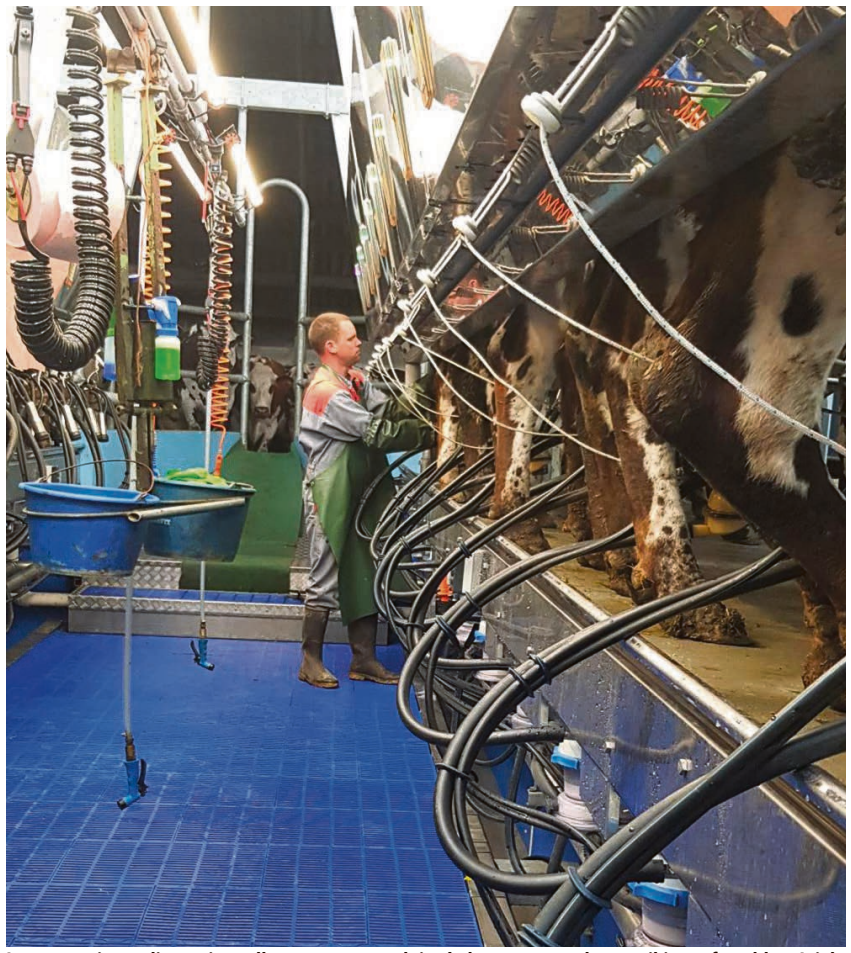
La 35e édition du Sommet de l'élevage se tiendra du 6 au 9 octobre à Clermont-Ferrand.



// ÉLEVAGE LAITIER

L'ergonomie à la traite, ce n'est pas que de la mécanique

Avec le projet ErgoTraite, l'Institut de l'élevage et ses partenaires posent un regard neuf sur l'ergonomie de la traite. Au-delà du matériel, c'est toute l'organisation du travail et la relation humain-animal qui sont à réinterroger.



J.-L. Poulet/Idele

Les contraintes dimensionnelles peuvent conduire à des postures de travail inconfortables. Ici, le caisson trop bas contraint le cou et gêne la vision du trayeur.

« L'ergonomie, ce n'est pas que de la biomécanique, c'est aussi tout ce qui touche à l'organisation et à la psychologie », pose Jean-Louis Poulet, de l'Institut de l'élevage. *« La charge mentale liée à la gestion du lait à mammites à écarter peut peser autant que le poids d'une griffe »*. Dans le cadre du programme ErgoTraite, les enquêtes auprès des éleveurs ont d'ailleurs montré que la circulation des animaux et le nettoyage sont davantage perçus comme sources de contraintes que les gestes de la traite proprement dits.

Sans surprise, plus la traite est longue, plus elle est ressentie comme pénible, tant pour les humains que pour les animaux. Car la traite repose sur la coopération de l'animal : *« Si la vache est stressée, l'adrénaline bloque l'ocytocine et le lait ne descend pas. Un animal calme, bien guidé, dans un circuit fluide, bien stimulé c'est une traite efficace et respectueuse »*.

Penser le nettoyage avant l'exosquelette

Il faut ainsi limiter le stress en dimensionnant les aires d'attente, en évitant les revêtements glissants et en organisant la circulation des animaux pour réduire les obstacles ou les contrastes lumineux.

Par ailleurs, la conception des salles de traites n'a pas toujours suivi la sélection génétique des animaux, avec des vaches qui ont grandi, avec des mamelles plus hautes. Entre 2000 et 2017, les Prim'Holstein ont grandi en moyenne d'un centimètre tous les cinq ans et les normandes d'un centimètre tous les dix ans. Les hauteurs de quai ne sont alors plus adaptées, ce qui peut générer fatigue, tensions et postures contraignantes.

Heureusement, la sélection tend maintenant à freiner cette course aux grands animaux et les équipementiers commencent à revoir leurs normes de montage.

Pour limiter les troubles musculosquelettiques, l'idéal est de travailler avec les mains placées entre la hauteur du coude et celle de l'épaule et à une distance inférieure ou égale aux deux tiers de la longueur du bras.

Quand un éleveur s'interroge sur son ergonomie, il peut demander un audit auprès d'un préventeur de la MSA. *« Si le vrai souci c'est que les vaches n'entrent pas ou que le nettoyage est un enfer, changer les griffes ou acheter un exosquelette n'améliorera pas le quotidien »*. Testés en parallèle du projet, les exosquelettes ont donné des résultats contrastés. Ils peuvent soulager efficacement dans des installations déjà bien pensées, mais ils peuvent aussi parfois rajouter plus de gêne que de confort.

Donner envie aux vaches d'entrer

Quant à la robotisation, elle progresse (24 % des installations en 2024), mais ne convient pas à tous les systèmes. *« Le robot ne règle pas tout. Il demande une adaptation du troupeau, de l'éleveur et de l'organisation. Il peut ajouter beaucoup de charge mentale au début, avec ses alertes multiples et la surveillance permanente qu'il demande »*.

D'autres solutions techniques existent : planchers mobiles réglables, tapis antiglisse, bons éclairages, bidons de lait sur roulettes, plusieurs tuyaux enroulables pour le nettoyage, … mais aucune ne fonctionne seule. *« Tout doit être cohérent. La salle de traite idéale, c'est celle qui donne envie aux vaches d'entrer et à l'éleveur d'y rester »*.

Damien Hardy, Idele

Plus d'infos sur www.idele.fr/ergotraite/

// AVICULTURE

21 À son tour d'être passionné

Damien Geliquot a suivi le chemin de ses deux compères Dorian Verdot et Baptiste Silvestre pour élever lui-même des lapins et rejoindre l'association Aviculture Haute Côte-d'Or.

À force d'accompagner ses amis sur des expositions et concours avicoles, Damien Geliquot est lui aussi devenu éleveur en ayant ses propres petits animaux. Il y a tout juste un an, aux Journées châtillonnaises 2025, ce fils d'agriculteur habitant Fontaines-en-Duesmois se procurait des argentés anglais auprès de Marie-Claude Roethlisberger, éleveuse à Saint-Germain-le-Rocheux. Les 6 et 7 juin derniers, il exposait ses lapins à cette même vitrine de l'agriculture châtillonnaise.

Sauvegarder l'espèce

« C'est une fierté d'être ici et de contribuer, à mon échelle, à la sauvegarde d'espèces à très faibles effectifs, donc menacées de s'éteindre », confie le jeune homme de 18 ans. Damien Geliquot avait aussitôt rejoint l'association Aviculture Haute Côte-d'Or, issue du récent rapprochement du club avicole montbardois et d'Aviculture 2000. Le Côte-d'orien est le plus jeune de ce groupe présidé par Claude Paquot et composé d'une petite vingtaine d'adhérents passionnés. Son ami Dorian Verdot n'est pas très loin avec ses 20 printemps depuis le 3 juin. Baptiste Silvestre, lui, a 23 ans.

Distinction à Paris

Une très belle expérience a été vécue cet hiver au Salon de l'agriculture. Pour sa toute première participation, Damien Geliquot a été récompensé par le titre du meilleur sujet des petites races. *« J'avais présenté des petits lapins d'un an. Cette récompense m'a fait plaisir, c'est une énorme satisfaction et la motivation de continuer n'en est que plus grande maintenant ! »*. L'éleveur avait également participé à la Ferme Côte-d'Or à Dijon, quelques mois plus tôt.

Un futur agri

Damien Geliquot élève une douzaine de lapins adultes : *« c'est une race de petite taille, les lapins sont un peu nerveux mais avec du calme et de la patience, on arrive à les rendre tout doux ! J'avais récupéré les clapiers de ma grand-mère qui n'est plus là. C'est aussi une fierté de les utiliser et de leur rendre une nouvelle vie. J'ai actuellement une douzaine de lapins, sans compter les petits. Je vais peut-être diminuer à la rentrée scolaire car je vais partir en BTS, je serai absent beaucoup plus souvent de la ferme. Je ne manquerai pas de revenir à ce nombre de têtes une fois les études terminées »*. Notre interlocuteur, qui attend ses résultats du bac CGEA, a comme projet de s'installer sur la ferme familiale où travaillent Sylvain, son père, et Pascal, son oncle. *« Je suis apprenti ici en ce moment ! Oui, je suis dans l'attente des résultats, j'ai passé mes dernières épreuves orales le 9 juin, on croise les doigts… Sur le Gaec nous faisons du lait AOP Époisses avec des Montbéliardes et des Simmental. Nous avons aussi un troupeau allaitant avec des Charolaises, ainsi que des grandes cultures. Il y aura bien une petite place pour des lapins ! »*.

AG

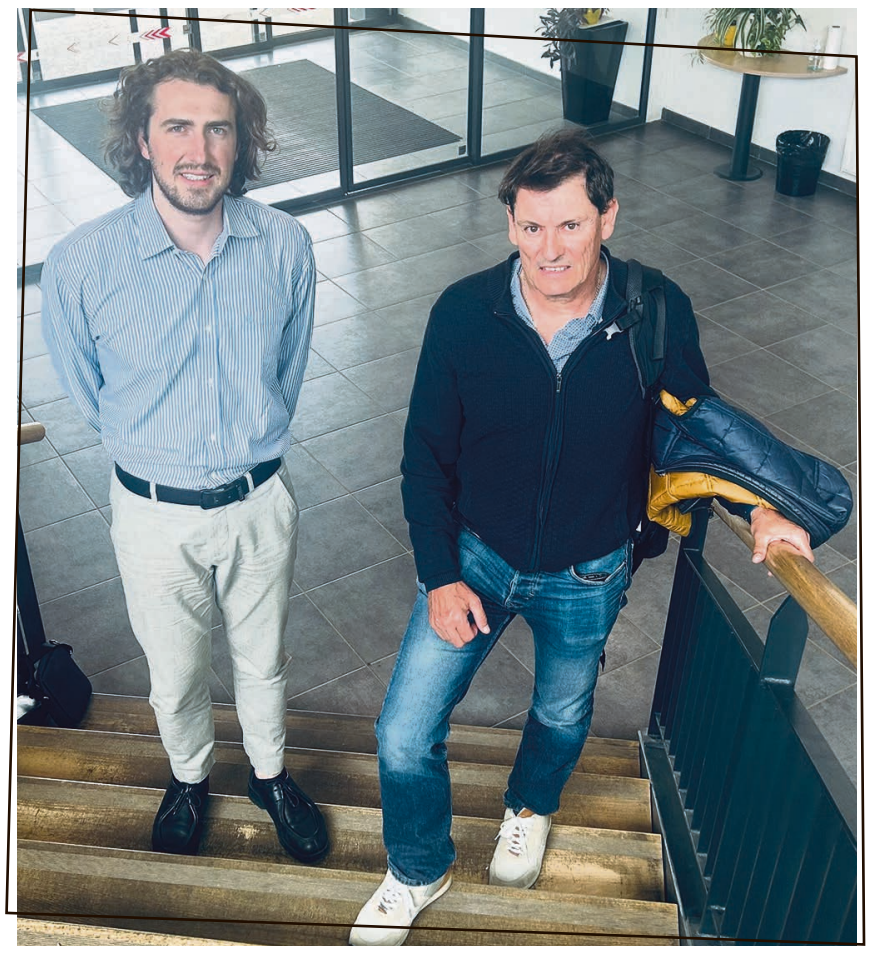


Le jeune homme de Fontaines-en-Duesmois était présent aux Journées châtillonnaises avec ses argentés anglais.

// FILIÈRE PORCINE

Mais faites du cochon !

Les acteurs de l'élevage porcin se sont réunis début juin à la Maison de l'agriculture de Bretenière. Des messages positifs et encourageants sont envoyés.



Samuel Jeannerot, chargé de mission et Emmanuel Thiery, éleveur à Agencourt, étaient à Bretenière il y a quelques jours avec les entreprises de la filière porcine.

L'Union régionale des groupements de producteurs de porcs de Bourgogne (URGPP) et l'interprofession Interporc ont tenu leurs assemblées générales respectives à Bretenière. Plutôt que de mettre l'accent sur des habituelles « *attaques* » dont font face certains projets, nous nous concentrerons ici sur des éléments positifs de la production. « *Oui, du positif, c'est ce que nous voulons retenir de nos différents échanges de ce jour. On nous parle sans cesse de souveraineté alimentaire avec des productions locales. Eh bien le cochon a toute sa carte à jouer !* », insistent Samuel Jeannerot, chargé de mission et Emmanuel Thiery, président des deux organismes réunis à la Maison de l'agriculture.

L'éleveur d'Agencourt invite tous ses homologues ayant un projet en tête ou une simple question à contacter Samuel Jeannerot : « *nous les renseignerons et les aiguillerons vers les structures adéquates pour monter un dossier. Si, dans certains cas précis, il y a des difficultés pour mener à bien un projet, dans d'autres configurations, tout se passe très bien !* ».

Le plein d'atouts

Emmanuel Thiery rappelle que la région est déficitaire en termes de production : « *il y a des opportunités à saisir sachant qu'en plus, la moyenne d'âge des éleveurs va en avançant… La consommation est bien remontée en 2025 pour atteindre 31,6 kg par personne, soit le même niveau que la volaille. Aucune autre viande ne fait mieux dans notre pays* ». Le responsable professionnel informe que « *les résultats économiques des ateliers porcins de ces 10 ou 15 dernières années sont intéressants* » : « *notre production est très rentable et peut représenter un excellent complément pour les fermes céréalières qui ne peuvent pas se développer, faute de surfaces* ».

Emmanuel Thiery ajoute que « *d'énormes efforts ont été réalisés dans le bien-être animal. Niveau technique, nous avons énormément progressé aussi. Il y a 30 ans, un éleveur qui sevrait 10 porcelets avait de quoi être content. Aujourd'hui, nous sommes régulièrement à 14, dans une certaine routine. Certains arrivent même à 15, pour une moyenne de 2,5 portées par an. Un autre atout : la consommation en antibiotiques est devenue extrêmement faible dans nos élevages* ».

Un système vertueux

Le Côte-d'Orien aime également rappeler qu'un élevage porcin est « *tout sauf hors-sol* » : « *nos systèmes sont très liés à la terre, avec des synergies positives entre les productions animales et végétales. Une partie de nos récoltes est utilisée pour nourrir nos animaux, tandis que les effluents d'élevage viennent fertiliser les cultures de la ferme. Le bilan carbone du porc est d'autant plus intéressant ! Les élevages porcins sont souvent qualifiés d'industriels mais il n'en est rien. Nous avons besoin de bâtiments pour maîtriser plusieurs paramètres d'élevage et assurer une ambiance optimale pour les porcs* ». La création d'un atelier représente forcément un investissement, mais « *celui-ci n'est pas si important que cela dans le coût de production d'un cochon* », tempère notre interlocuteur.

Les cours vont remonter

Ces messages très positifs interviennent paradoxalement dans un contexte assez difficile lié à une baisse des prix. Emmanuel Thiery confirme : « *c'est vrai, nous sommes au moment où je vous parle à un prix de base d'1,433 euros/kg, tarif auquel il faut ajouter des plus-values pouvant aller jusqu'à 20 centimes. La raison ? Il y a eu une crise sanitaire en Espagne avec de la fièvre porcine africaine, près de Barcelone, qui a fait perdre les autorisations d'exportations vers l'Asie, notamment. Une grande quantité d'animaux ont été diffusés en Europe, ce qui a fait baisser les cours… Mais nous nous attendons à une remontée assez rapide dans les prochaines semaines. Nous ne reviendrons sans doute pas à 2 euros/kg comme il y a deux ans, mais si nous arrivons à 1,60 voire 1,80 euro/kg, ce serait bien* ».

AG

Contact : Samuel Jeannerot (06 07 66 87 17, samuel.jeannerot@bfc.chambagri.fr)

// PRODUCTION OVINE

21 Mais c'est qui, ce jeune homme ?

Evan Renevier, éleveur à Crépand près de Montbard, a encore ramené une jolie plaque dans sa ferme, à l'issue du concours de Châtillon-sur-Seine.



Ses trois agneaux lui ont permis de décrocher le prix d'honneur.

En avril, pour sa toute première sortie en concours, Evan Renevier remportait le grand prix d'honneur ovin de la Fête du bœuf à Créancey. Pour son second déplacement, le 6 juin au concours de Châtillon-sur-Seine, c'est le prix d'honneur, cette fois, qui est tombé dans son escarcelle ! Une double performance qui valait bien un petit retour dans notre journal.

Hors cadre familial

Ce jeune homme de 21 ans est originaire du village de Crépand, près de Montbard. Ne cherchez pas son nom dans votre répertoire agricole, il n'est pas issu du milieu. « *Mes parents travaillent effectivement dans les travaux publics, cela n'a rien à voir avec l'élevage… Quand je leur ai dit que je voulais devenir agriculteur et avoir mes propres animaux, ils m'ont dit qu'il fallait faire ce que j'aimais. J'étais soutenu dans ma démarche et j'ai foncé !* ». Evan Renevier a « *contracté le virus* » de l'agriculture chez Nicole Burty, une ancienne éleveuse au hameau de Chevigny, sur la commune de Millery. « *Dès l'âge de 14 ans, j'allais l'aider à la moindre occasion, aussi bien pour curer ses vaches que pour m'occuper de ses moutons. Ma passion pour le monde agricole est née à cette période. J'ai suivi des études en lien avec ce que je voulais faire, avec un bac pro CGEA que j'ai obtenu au CFA de Quetigny en 2022. J'étais en apprentissage au Gaec des Perchottes, chez Fabien Bernard, à Lantilly. Tout s'est très bien passé, à tel point que je suis encore chez lui aujourd'hui, cette fois-ci en tant que salarié. Dans la foulée, j'ai acheté les moutons de Nicole Burty qui arrêtait l'activité. Elle me loue ses bâtiments. Je suis donc double-actif* ».

Se faire connaître

Parti de 25 brebis charollaises, Evan Renevier en compte désormais 80. « *J'avais conservé tout le renouvellement, en achetant également des agnelles dans plusieurs élevages du secteur. J'ai atteint la taille que je souhaitais, pour le moment. La prochaine étape sera d'inscrire la troupe. M'installer à temps plein ? Ce n'est pas un objectif à court ni moyen termes, car je suis très bien au Gaec des Perchottes !* ». Le jeune éleveur, qui a rendez-vous cet été à la fête du Charolais, vend sa production à Terre d'Ovin et a déjà séduit plusieurs acheteurs avec ses reproducteurs. « *Ma participation à la fête du bœuf a permis de me faire connaître et plusieurs contacts ont suivi, à ma plus grande satisfaction* ».

AG



// MOISSONS

Ça va débuter

Le président des Jeunes agriculteurs de Châtillon-Laignes-Montigny évoque les moissons dans son secteur.

Attention, mesdames et messieurs, dans un instant, ça va commencer. *« Pour être plus précis, ça a déjà débuté ! Plusieurs parcelles sur les terres les plus superficielles ont déjà été fauchées mais oui, les choses sérieuses vont réellement débuter ces prochains jours »*, confirme Jérémi De Waele. L'agriculteur installé sur la ferme familiale à Bissey-la-Pierre en juillet 2025 s'attend à une moisson très hétérogène selon la profondeur des terres : *« le sec a fait du mal dans les endroits les plus sensibles. Pour ma part, les orges de printemps ont souffert. Quand tout se passe bien, nous pouvons espérer 50 q/ha mais là, nous devrions être entre 25 et 30 q/ha. Les blés dans les terres à cailloux devraient afficher 10 q/ha en moins. Ce que j'ai dans les meilleures terres a mieux résisté, même si les gelées de début mai ont marqué un certain nombre d'épis, aussi bien en blé qu'en orge d'hiver »*. Jérémi De Waele a aussi du colza : *« je suis assez confiant bien qu'il ait été impacté par les insectes et même par le gel. Il y aura là aussi de grandes différences selon les parcelles »*.



Jérémi De Waele, exploitant à Bissey-la-Pierre, devrait sortir la moissonneuse lundi ou mardi.

Colza ou tournesol ?

Ce colza, justement, devrait être une nouvelle fois la culture la plus intéressante d'un point de vue économique. *« Il n'aura pas trop de mal à l'être car les prix des céréales font peur en ce moment. À ce titre, nous avons limité les charges et la fertilisation azotée cette année, avec environ 20 unités en moins dans toutes les cultures… Effectivement et heureusement, les cours du colza se maintiennent plutôt bien. Malgré tout, les charges continuent d'augmenter et avec mon oncle, nous ne savons pas si nous allons continuer dans cette culture l'an prochain, avec les prix exorbitants affichés par l'azote. La question de semer du tournesol va sans doute se poser à un moment ou un autre, mais son implantation reste toujours très problématique chez nous avec les nombreux corbeaux que nous avons »*.

La crainte de l'ergot

L'ancien salarié agricole des familles Blandin (Laignes), Salomon (Savoisy) et du lycée La Barotte espère dans tous les cas une moisson qualitative. *« Ce serait déjà ça, mais ce n'est pas gagné. La plus grande crainte que nous avons en ce moment concerne l'ergot. Il y en avait eu beaucoup l'an passé, ce qui avait beaucoup pesé en termes de réfractions, alors que les prix payés aux producteurs étaient déjà bas »*, s'inquiète Jérémi De Waele. *« Dans notre cas, nous étions juste à la limite, mais nombre de collègues avaient dépassé la norme… Il y a eu de la vigilance cette année sur le triage des semences de ferme mais peut-être que cela ne suffira pas : le dernier bulletin de notre Geda nous informe que ce champignon a une nouvelle fois été observé. Dans quelle proportion sera-t-il dans nos bennes ? Il faudra attendre quelques jours pour le savoir. S'il faut encore enlever 15, 20 ou 25 euros sur chaque tonne de blé, alors que le prix actuel est de 180 euros, ça ne passera absolument pas »*.

AG

// COLZA

Choisir le bon moment de récolte

Les parcelles de colza approchent de la récolte, et les températures exceptionnellement élevées de ces derniers jours devraient accélérer la maturité dans la plupart des bassins de production. C'est donc le bon moment pour faire un point sur les principaux leviers à maîtriser afin d'optimiser la récolte du colza.

La réussite de la récolte du colza commence par le choix de la bonne date d'intervention. Récolter trop tôt comme trop tard peut entraîner des pertes significatives. L'objectif est donc de viser le stade de maturité optimale de la culture, un exercice qui n'est pas toujours simple quand la maturité des siliques est hétérogène au sein d'une même parcelle.

Un compromis entre rendement et sécurité

En effet, particulièrement cette année, les conditions parfois difficiles lors de l'entrée en floraison ont pu provoquer des décalages de développement entre les premières siliques formées et les siliques plus basses, souvent les plus productives. Il conviendra d'observer attentivement les parcelles pour choisir le créneau le plus adapté.

Pour déterminer si le colza est prêt à être récolté, plusieurs indicateurs doivent être observés :

- Les graines ont atteint leur maturité physiologique et présentent une humidité d'environ 9 %.
- Les siliques ont des enveloppes matures, de couleur brun clair, avec une humidité proche de 10 % (à observer particulièrement sur les siliques les plus basses).
- Les tiges vertes représentent moins de 20 % de la végétation.

À noter : les siliques et les graines atteignent généralement leur maturité plus rapidement que les tiges. La meilleure tolérance au phoma des variétés actuelles couplée à une protection fongicide efficace (sclérotinia et oïdium), tend en effet à retarder la dessication des tiges (surtout en sols profonds).

Jouer sur la hauteur de coupe pour limiter l'humidité

La hauteur de coupe peut également être un levier intéressant pour diminuer l'humidité des pailles, en limitant le volume de tiges dans la batteuse.

En situation classique, les siliques se situent au-delà de 70-80 cm sur la tige. Il n'est donc pas utile de couper plus bas. Attention cependant à certaines situations de colzas particulièrement courts cette année.

La hauteur de coupe est correcte si les insertions des premières ramifications apparaissent sur les chaumes.

Récolter trop tôt : un risque pour le rendement

Une récolte trop précoce peut entraîner des pertes de rendement significatives. Lorsque certaines siliques n'ont pas encore atteint leur pleine maturité, elles sont plus difficiles à battre, ce qui peut entraîner des pertes importantes à l'arrière de la batteuse, pouvant atteindre jusqu'à 4 q/ha dans les situations les plus défavorables. Par ailleurs, les résidus encore verts augmentent l'humidité de la récolte et peuvent compliquer le triage.



Clarisse Guizlou-Jaouen/Terres Inovia

Bien évaluer la maturité des parcelles de colza permet de déterminer le bon moment pour la récolte et le meilleur un compromis entre rendement et sécurité.

Récolter trop tard : un risque pour les pertes au champ

À l'inverse, retarder la récolte au-delà du stade optimal peut exposer davantage le colza aux aléas climatiques. Vent, orages ou épisodes de grêle sont susceptibles de provoquer l'égrenage des siliques et d'entraîner des pertes de graines avant le passage de la moissonneuse-batteuse. Toutefois, les progrès génétiques réalisés ces dernières années ont permis d'améliorer significativement la résistance des variétés à l'égrenage, limitant ainsi ce risque par rapport au passé. Si une récolte trop tardive reste à éviter, cette évolution ne doit pas conduire à intervenir prématurément.

L'enjeu est donc de trouver le bon compromis : laisser le temps aux dernières siliques d'atteindre leur maturité tout en limitant l'exposition de la culture aux risques climatiques.

Un équipement adapté, et bien réglé

Le colza demande des réglages précis de la moissonneuse, la graine étant légère et facilement sujette aux pertes arrière.

- Ventilation : point critique. La graine étant très légère, le ventilateur doit être réglé au minimum, autour de 450 à 500 tours/min, pour éviter les pertes par aspiration.
- Alimentation de la coupe : prévoir un espace de 4 à 5 cm entre les spires de la vis et le fond de coupe, afin de gérer le volume important de végétation, surtout sans rallonge de coupe. L'idéal étant de pouvoir bénéficier d'une coupe « rallongée » adaptée au colza qui réduit significativement les pertes avant.
- Rabatteurs : Ils doivent être relevés au maximum et simplement accompagner la végétation sans agresser les siliques, au risque de favoriser l'égrenage.
- Battage : vitesse la plus faible possible, autour de 600 à 650 tours/min, pour préserver la graine. Une récolte trop humide ou immature peut toutefois obliger à augmenter la vitesse, avec plus de pertes à la clé.

Terres Inovia

// PLANTES COMPAGNES DU COLZA

Une association de bienfaiteurs

Dans les secteurs confrontés à une forte pression d'altises d'hiver et de charançons du bourgeon terminal, la réussite du colza repose avant tout sur sa capacité à s'implanter rapidement et à développer une biomasse suffisante avant l'hiver. Parmi les leviers agronomiques disponibles, l'association avec des plantes compagnes, notamment des légumineuses, suscite un intérêt croissant.



Clarisse Guiziou-Jaouen/Terres Inovia

La féverole, associée au colza, est intéressante pour son effet biomasse et structure, notamment dans les sols hydromorphes.

La réussite du colza dans les secteurs concernés par les problèmes d'insectes d'automne (altise d'hiver et charançon du bourgeon terminal) passe par l'obtention d'un colza robuste.

Intérêts des plantes compagnes

Les plantes compagnes permettent d'obtenir un colza robuste en intervenant à deux niveaux :

- La croissance continue du colza durant l'automne en améliorant le système racinaire (meilleure valorisation des ressources) et en concentrant l'azote dans les feuilles (ce qui retarde la faim d'azote),
- La diminution de larves par plante. Les mécanismes explicatifs ne sont pas encore tous identifiés mais nous observons une diminution du nombre de larves par plante dans les colzas associés. La biomasse du couvert jouerait un rôle non négligeable avec un minimum de 300-500 g/m² à l'entrée de l'hiver. Il s'agit d'un levier à effet partiel qui ne permet pas à lui seul de supprimer les interventions insecticides surtout en cas de fortes infestations en larves.

L'effet sur la gestion des adventices est cependant limité. Les légumineuses ont une phase active de croissance décalée par rapport au colza (500-700 °C base 0 depuis la levée) qui ne permet pas de contrôler les levées d'adventices par extinction lumineuse ou concurrence. La moindre perturbation du sol lors d'un semis direct (disque ou dent) est plus efficace pour limiter les levées d'adventices.

Pour tout type de sol ?

Dans les sols profonds ou fertiles (apport de MO), il est plus fréquent d'obtenir des colzas développés en entrée hiver (1 500 g/m² - 60 g/plante), ce qui limite la pertinence des plantes compagnes (concurrence sur les plantes compagnes et donc biomasse trop faible pour avoir un effet). Malgré tout, la présence de légumineuses peut avoir un effet global sur la fertilité du sol (microbiologie du sol). Dans les sols superficiels, où il est plus difficile d'avoir de fortes biomasses à l'entrée de l'hiver, l'association avec des légumineuses trouve son intérêt. En effet, la biomasse des plantes compagnes sera complémentaire de la biomasse du colza.

En intégrant ces bénéfices, des gains de rendement sont souvent observés (de 0 à 6 q/ha selon les années et le contrôle du couvert associé en sortie hiver). Des effets sur la nutrition de la culture suivante (céréale) sont également visibles.

Quelle plante associer au colza ?

Nous allons privilégier les légumineuses car elles ont une phase de croissance active décalée (500 à 700 °C base 0 depuis la levée) par rapport à celle du colza (400 °C base 0 depuis la levée). Ce qui laisse le temps au colza d'installer son peuplement. Cela permet également de donner l'avantage au colza dans des situations contraintes par l'eau. Les espèces possibles sont résumées dans le tableau.

La féverole est intéressante pour son effet biomasse et structure, notamment dans les sols hydromorphes. Son gros PMG nécessite suffisamment d'eau pour assurer la levée et d'adapter la technique de semis (semis avant le colza ou semoir avec plusieurs cuves). L'utilisation de couverts avec des petites graines est recommandée car elle permet de s'affranchir d'un semoir spécifique. La lentille, le fenugrec et le trèfle d'Alexandrie sont de bons partenaires au colza. Ces graines se mélangent très bien dans la même cuve que le colza ! Cela évite les passages supplémentaires d'outils ou de semoir qui assècheraient inutilement le sol au moment du semis ! Privilégier la féverole et le fenugrec dans les parcelles avec un retour de plantes sensibles à l'aphanomyces.

Les associations de couverts sont recommandées pour atteindre l'objectif de biomasse de 300-500 g/m².

L'utilisation d'espèces non légumineuses (tournesol, niger, sarrasin, …) est possible mais dans des proportions limitées pour réduire la concurrence (3 à 5 pieds/m²).

NOM	Densité de semis en kg/ha (nombre de pieds/m²)	Vitesse d'installation	Concurrence adventices	Impact culture	Biomasse automne	Sensibilité au gel	Type de port de plante	Minéralisation	Sensibilité herbicide
Trèfle d'Alexandrie	5 kg/ha (120)					-4°C	Dressé		
Lentille	20 à 25 kg/ha (65)					-7°C	Etalé		
Fenugrec	20 à 25 kg/ha (65)					-7°C	Dressé		
Vesce Pourpre	10 kg/ha (15)					-10°C	Etalé		
Vesce commune	10 kg/ha (15)					- 10°C	Etalé		
Vesce érigée	20 kg/ha (65)					- 7°C	Etalé		
Gesse	20 kg/ha (10)					- 10°C	Etalé		
Féverole de printemps	60 à 80 kg/h (12 à 15)					- 5°C	Dressé		

Fort Moyen Faible

Adapter l'itinéraire technique

La réussite des plantes compagnes (bonne couverture et atteinte de la biomasse souhaitée) passe par une adaptation de l'itinéraire technique.

- Anticiper la date de semis du colza de quelques jours (environ 10 jours en étant opportuniste avec les épisodes de pluie). L'objectif est de profiter des jours longs pour favoriser la croissance du colza et des plantes compagnes. Dans ce cas, nous maximisons la chance d'avoir des plantes compagnes en floraison en fin d'année, ce qui augmente la sensibilité au gel.
- Limiter les passages pour ne pas assécher le sol.
- Ne pas augmenter la densité de semis du colza (45 plantes/m² maxi).
- Adapter le programme herbicide. Adapter les doses (50 à 80 %) et privilégier les interventions de post-levée (cotylédons - 3/4 F du colza) pour limiter le risque phyto notamment sur les lentilles. Avec le développement des solutions de post-levée (Mozzar / Belkar – FOX – Ielo/Biwix), il est maintenant possible d'assurer un désherbage satisfaisant tout en permettant au couvert de montrer ses bénéfices. Une destruction chimique durant octobre – novembre est envisageable.

Michael Geloen, Terres inovia



// SOCIAL

89 Dans un contexte difficile, l'Adavirs maintient son cap

L'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales et de réinsertion sociale (Adavirs) a tenu son assemblée générale annuelle le 5 juin à Chablis. La structure doit faire des arbitrages budgétaires pour maintenir une action essentielle.

C'est en présence de plusieurs personnalités que l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales et de réinsertion sociale (Adavirs) s'est réunie, le 5 juin, en assemblée générale, à Chablis. Représentants de l'État, élus locaux, le président du Tribunal judiciaire d'Auxerre, son homologue du Tribunal judiciaire de Sens, et la directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), étaient notamment présents. L'Adavirs est une association agréée par le ministère de la Justice, œuvrant au quotidien pour l'accueil des victimes, l'accès au droit, la prévention de la délinquance. Elle assure le suivi de l'exécution des mesures alternatives aux poursuites et la réinsertion sociale des auteurs dans l'Yonne.

Une action structurée

Le rapport moral a reflété l'action quotidienne de l'Adavirs à travers ses trois piliers fondamentaux et deux des principaux dispositifs :

– Le pôle Victimes, qui propose un accompagnement gratuit, confidentiel, juridique, psychologique et social pour toute victime d'infraction pénale. En 2025, 2 579 personnes ont été accompagnées par ce biais.

– Le pôle Socio-Judiciaire, qui permet la mise en œuvre de mesures alternatives aux poursuites et pré-sentencielles, à la demande directe des magistrats des Tribunaux judiciaires d'Auxerre et de Sens. En 2025, 1 090 personnes ont été accompagnées.

– La justice restaurative qui apporte un espace de dialogue sécurisé entre victimes et auteurs d'infraction, visant la réparation, la réinsertion sociale et le rétablissement de la paix sociale

– La prévention de la délinquance qui se traduit par une collaboration étroite avec la PJJ et d'autres partenaires pour sensibiliser la jeunesse et prévenir les comportements délictueux

– Le Service d'accompagnement des jeunes auteurs et/ou victimes d'infractions à caractère sexuel (Savi) qui apporte un suivi spécialisé pour les mineurs et jeunes majeurs (0 à 21 ans) souffrant de troubles liés à ces violences.

Charges en hausse

L'assemblée générale aura aussi permis d'aborder l'exercice difficile traversé par l'association. L'Adavirs est confrontée à l'attribution aux salariés de la prime Segur (instaurée en 2024 et destinée aux salariés à temps plein du secteur sanitaire, social et médico-social privé) rendue obligatoire mais non compensée. Cette situation a impacté les finances de l'année 2025. De plus, le décalage des paiements, parfois sur plusieurs exercices budgétaires par le principal financeur, a compromis en partie le bon fonctionnement de sa trésorerie. L'absence des locaux que l'association occupait rue de Paris, à Auxerre à la suite d'une procédure de mise en sécurité, a rendu complexe l'organisation du personnel de l'association. Malgré ces contraintes, l'association a pu garantir la qualité de ses actions et assurer la continuité de son engagement auprès des victimes et des auteurs. Pour faire face à cette crise, des mesures de gestion rigoureuses ont été actées, notamment le non-remplacement d'un poste de juriste suite à un départ. L'Adavirs mise désormais sur l'avenir grâce à l'activation d'un plan de relance soutenu par le dispositif Prev Asso, initié par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce protocole doit permettre de retrouver l'équilibre financier d'ici 2 à 3 ans.



Lors de l'assemblée générale, organisée à Chablis, début juin.

D'après communiqué

// ANCIENS EXPLOITANTS

89 Découvrir les charmes de l'Italie

Du 29 mai au 3 juin dernier, la section départementale des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne (SDAEY) a organisé un voyage en Italie du Nord, autour des lacs.

Avec près de 47 personnes à bord du car, la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne (SDAEY) est partie à la découverte de Vérone, le premier jour. *« Accompagnés par un guide local, nous sommes partis découvrir la Cité de Roméo & Juliette, ainsi que le centre historique, comprenant les Arènes. Ce bâtiment historique est considéré comme le troisième amphithéâtre, après le Colisée de Rome »*, déclare Jacky Bosset, président de la section Voyages & Loisirs au sein de la SDAEY. Après plusieurs visites incluant la place aux herbes, la place des Seigneurs, le vieux Château et le pont Scaliger, les adhérents sont partis se balader autour du lac de Garde, le plus grand d'Italie. *« Pendant la randonnée autour du lac, d'une superficie de 367 km², nous avons rencontré une accompagnatrice locale qui nous a raconté l'histoire des charmantes cités estivales, dont celle de Torri del Benaco et Lasise »*, se remémore-t-il. Le troisième jour, les anciens agriculteurs sont repartis en bus pour observer les merveilleux paysages *« le long de la côte occidentale jusqu'à Salo »*, et ont quitté le bus au profit du bateau. *« Nous avons fait une petite balade romantique jusqu'à la presqu'île de Sirmione, qui cachait parmi elle, les vestiges de la cité romaine et le château Scaliger »*, ajoute-t-il.

S'aérer l'esprit

Le 4e jour, le groupe a participé à une seconde randonnée autour du lac de Côme, d'une superficie de 146 km², dont la première partie s'est faite *« en funiculaire, car la pente était très raide »*, et dans un second temps *« à pied, en observant les villas d'art nouveau pour atteindre le point panoramique qui nous permet d'observer le lac, la plaine et le Mont Rosa »*. Les visiteurs sont ensuite retournés dans les terres et ont visité la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption *« avec son dôme entrepris au XIVe siècle et richement décoré de peintures et reliefs des XVe et XVIe siècles »*, décrit Jacky Bosset. Le 5e et dernier jour, ce sont les îles Borromées qui étaient au programme de la visite. *« Nous avons découvert l'Isola Bella et son somptueux palais baroque de la famille Borromée, entouré de jardins en terrasse ornés de fontaines, statues et plantes rares »*, se souvient-il. Avant de reprendre la route d'Auxerre, Jacky Bosset et les autres visiteurs ont fait une étape au lac d'Orta, *« un joyau niché au cœur d'une montagne boisée »*.

Charlotte Sauvignac



La section départementale des anciens exploitants de l'Yonne (SDAE) a organisé un voyage en Italie du Nord.

SDAE

// AGROTOURISME

Des tiny houses au cœur des vignes

Partout en France, de petites maisons s'installent discrètement au cœur des exploitations agricoles. Dans le Beaujolais, à Saint-Étienne-des-Oullières, Nelly et Michel Tachon ont choisi d'accueillir l'une de ces tiny houses au milieu de leurs parcelles. Face aux coteaux, entre dégustations et réveils dans les vignes, cette parenthèse hors du temps esquisse une autre manière de découvrir le territoire ainsi que ceux qui le façonnent.



Nelly Tachon / Domaine Sallerin

L'exploitation de Michel Tachon sera reprise par sa fille, Nelly, qui incarne la quatrième génération du domaine.

Au bout d'un chemin bordé de vignes, une petite maison en bois fait désormais face aux coteaux beaujolais. À l'intérieur, quelques livres, une radio, un braséro et un lit tourné vers les rangs de vigne. Pas de télévision, pas de wifi, mais le silence de la campagne et une vue dégagée sur les paysages. À Saint-Étienne-des-Oullières, l'une des tiny houses de la société Parcel vient tout juste d'être installée sur l'exploitation viticole de Nelly et Michel Tachon, depuis le 26 mai.

L'agrotourisme comme diversification

« J'ai vu cette tiny house comme une opportunité de recréer du lien et de parler de nos métiers, notamment avec les publics citadins », explique Nelly Tachon. Pour la viticultrice de 29 ans, l'installation d'une petite maison est aussi l'occasion de faire valoir les métiers agricoles dans un cadre immersif. *« Nous souhaitons mettre en évidence l'importance de notre présence sur le territoire, nos valeurs, notre histoire et faire découvrir le monde de la viticulture »*. Au Domaine du Sallerin, Nelly Tachon travaille encore aux côtés de son père, Michel Tachon, qui s'apprête progressivement à lui transmettre l'exploitation familiale, elle qui représente la quatrième génération de viticulteurs passionnés. Situé au cœur du Beaujolais, le domaine s'étend entre vignes, prairies et espaces boisés. Michel Tachon y cultive la vigne depuis plusieurs décennies et partage aujourd'hui son savoir-faire avec sa fille, récemment revenue sur l'exploitation. Ensemble, ils développent une approche mêlant tradition familiale et modernité. Le domaine produit principalement du beaujolais-villages à base de gamay, cépage emblématique de la région, mais développe également plusieurs cuvées en vin de France à partir de cépages plus atypiques dans le secteur, comme la syrah, le marcellan, le gamaret, le viognier ou encore le pinot gris. Une production que Nelly Tachon aspire à commercialiser autrement. *« Cette diversification passe aussi par l'œnotourisme et l'agrotourisme »*, résume la viticultrice. Une idée que Michel Tachon a accueillie chaleureusement : *« Mon père souhaitait déjà créer quelque chose du genre, un lieu de tourisme, une occasion de partager avec des visiteurs, d'expliquer en quoi consiste notre métier, tout ce qui se cache derrière une bouteille de vin. Seulement, à son âge, il ne souhaitait pas lancer ce projet »*, explique-t-elle. La jeune femme reprend donc le flambeau d'un souhait de développement au cœur même de ses vignes.

Une cabane au milieu des vignes

L'idée de rejoindre l'aventure Parcel est née presque par hasard : *« leur publicité s'est imposée à moi, par hasard, sur les réseaux sociaux*, raconte Nelly Tachon. *J'ai immédiatement aimé l'idée et ai voulu tenter l'expérience »*. Créée en 2019, la société Parcel développe partout en France un réseau de tiny houses installées directement chez des agriculteurs partenaires. Le concept consiste ainsi à proposer des séjours de déconnexion en pleine nature, dans de petites cabanes autonomes implantées au cœur des exploitations agricoles. Après plusieurs mois de démarches administratives et techniques, la tiny house a finalement trouvé sa place au milieu des parcelles et bénéficie d'un emplacement particulièrement isolé. *« Notre exploitation est perdue au milieu des vignes. La tiny house est entourée de prés avec des vaches »*, explique la jeune femme. Entièrement équipée, la tiny house 17 m² permet aux visiteurs de vivre en autonomie tout en restant plongés dans l'univers viticole. *« Parcel prend en charge toute la partie réservation, communication et commercialisation »*, explique Nelly Tachon, laissant aux exploitants le soin d'accueillir les voyageurs et de proposer, s'ils le souhaitent, des activités autour du domaine. *« J'ai déjà prévu plusieurs activités que les visiteurs pourront sélectionner lors de la réservation de leur séjour »*, explique la productrice. Dégustations, visite du domaine, les touristes pourront décider de passer un séjour de déconnexion totale, seuls au milieu des vignes, ou s'intéresser de plus près au métier de viticulteur et ce qu'il implique.

Le retour au calme

Pour Nelly Tachon, cette nouvelle forme de tourisme répond à une évolution profonde des attentes des visiteurs. *« Les gens viennent vraiment chercher le calme, être au milieu de nulle part »*, observe-t-elle. Certains souhaiteront visiter les vignes, découvrir la cuverie ou participer à une dégustation, activités organisées par Nelly Tachon et son père. *« J'ai prévu des activités pour que les visiteurs puissent décider le type de séjour qu'ils ont envie de passer. Certains souhaitent en connaître davantage sur la production de vin, tandis que d'autres préféreront simplement profiter du paysage, lire un livre ou partager un repas face aux coteaux »*, assure-t-elle. Car l'expérience repose précisément sur cette liberté : celle de choisir d'être complètement autonome, ou d'échanger avec les exploitants, selon leurs envies. Un fonctionnement qui correspond bien à la philosophie du *« slow tourisme »* portée par Parcel. Mais au-delà de l'aspect touristique, la tiny house devient aussi un outil de valorisation du territoire particulièrement précieux.



Parcel

Parcel propose une quarantaine de destinations et recherche de nouveaux hôtes. (www.parceltinyhouse.com)



Nelly Tachon

Créée en 2019, la société Parcel développe des tiny houses directement installées sur des exploitations agricoles partout en France.

Découvrir autrement le Beaujolais

« Cette tiny house permet de faire du lien entre moi, viticultrice, les restaurateurs et les autres acteurs de tout un secteur », explique Nelly Tachon. La jeune femme a d'ailleurs préparé un guide recensant restaurants, activités et lieux à découvrir autour de l'exploitation, une manière d'encourager les visiteurs à prolonger leur découverte du Beaujolais au-delà du simple séjour. *« Cela permet aussi de faire découvrir notre belle région, notre terroir viticole, au-delà du beaujolais nouveau »*, assure-t-elle. Cette nouvelle génération de viticulteurs souhaite montrer une autre facette du vignoble, plus immersive, plus qualitative et davantage tournée vers l'expérience. *« On ne peut plus seulement faire des pique-niques dans les vignes »*, estime-t-elle. *« Aujourd'hui, il faut réussir à éveiller la curiosité des gens avec des choses un peu innovantes »*. Et le territoire semble bien propice à accueillir ce type de tourisme. Entre villages de pierres dorées, paysages vallonnés, proximité avec Lyon et patrimoine viticole, le Beaujolais dispose de nombreux atouts pour séduire des touristes en quête de découverte. *« Nous sommes au cœur de paysages magnifiques, entre les vignes et les sapins. Il faut simplement réussir à les faire découvrir autrement »*, estime Nelly Tachon. La tiny house est d'ores et déjà réservée par plusieurs voyageurs en vue de son ouverture, au cours du mois de juin.

Charlotte Bayon

// CONFLITS DE VOISINAGE

Privilégier le dialogue

Le cercle de réflexion Agridées a récemment organisé à Paris, les 23e Rencontres de droit rural, sur le thème « L'agriculture et les voisins : produire dans un espace partagé ». De l'avis des intervenants, anticiper et dialoguer restent des atouts précieux pour éviter trop de recours juridiques.



iStock/PhilipImage

Certains nouveaux habitants sont arrivés avec une vision fantasmée de la ruralité, en total décalage avec les réalités d'une campagne vivante.

Les exemples de litiges entre agriculteurs et leurs proches voisins sont nombreux et l'arrivée parfois massive des néoruraux dans les campagnes lors des années Covid et post-Covid n'a fait qu'aggraver le phénomène. Car ces derniers sont arrivés avec une vision fantasmée et onirique de la ruralité en total décalage avec les réalités d'une campagne vivante. *« Il est vrai qu'on profite du beau temps pour épandre notre fumier »*, a témoigné Géraldine Marichal, éleveuse de poules pondeuses. *« Le problème, c'est que ça tombe souvent quand les voisins font leur barbecue »*, a-t-elle ajouté. La collusion des temps, celui du loisir pour les uns et celui du travail pour les autres, peut créer des tensions. C'est pourquoi elle a décidé de jouer la transparence et d'anticiper *« en essayant de mettre de l'humain derrière les vies de chacun »*. Ainsi, au moment de la construction d'un nouveau bâtiment, elle a contacté une association d'agroforesterie et mobilisé l'école du village pour qu'ils puissent participer à l'intégration paysagère de cet élevage, par la plantation de haies et d'arbres. Cependant, Jacques Wiart membre de France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes, a concédé que cette anticipation était une clé importante pour éviter que les conflits ne s'enveniment. *« Les agriculteurs ont l'impression que venir avec un projet déjà bien ficelé va permettre de le faire accepter. C'est parfois contreproductif »*, a-t-il dit militant pour *« une co-construction avec le voisinage et le tissu associatif (…) Le temps perdu au début est très vite rattrapé en évitant les interminables recours devant les tribunaux »*, a-t-il soutenu.

Craintes et appréhensions

Il n'en reste pas moins que les Français sont pétris de contradiction, a en substance développé Caroline Granier, directrice des études à la Fabrique de l'industrie. *« Ils plébiscitent le développement économique et la réindustrialisation des territoires, ils cajolent les agriculteurs mais ne veulent aucune usine ni aucun élevage (par exemple) à côté de chez eux »*. Pour elle, le vrai problème vient aussi d'une ultra-minorité qui parvient à donner une ampleur médiatique et juridique à un point tel que les entrepreneurs finissent par abandonner le projet. C'est notamment l'activisme et le harcèlement d'une poignée de radicaux qui a contraint en 2022 l'entreprise Bridor (boulangerie) de délocaliser un projet d'usine avec 500 emplois à la clé. Construire le dialogue et l'entretenir est une solution mais *« j'ai beaucoup de craintes et d'appréhension quant aux intentions du public que je vais avoir en face de moi »*, a confirmé Géraldine Marichal. *« On ne sait jamais à qui on a affaire et nos projets coûtent cher. Ils nous engagent souvent pour 20 ou 30 ans pour des centaines de milliers d'euros »*. Elle s'inquiète que les agriculteurs se *« mettent à nu »* sur leurs projets alors que *« le voisin qui construit sa piscine ne fait pas de réunion publique »*, a-t-elle insisté. Cette appréhension est confirmée par Olivier Mainaud, directeur opérationnel de l'association Sol et Civilisation. Il a travaillé sur les suites du barrage de Sivens (Tarn) pour tenter d'aplanir les divergences entre les tenants et les opposants de cette retenue d'eau. *« On met des personnes très différentes autour de la table (…) On a parfois la boule au ventre pour porter des projets (…) L'objectif est de pouvoir transformer un projet agricole en projet de territoire »*, a-t-il conclu.

Christophe Soulard

Le dialogue avant le juge

Depuis le décret du 11 mai 2023, l'article 750-1 du Code de procédure civile impose une tentative de résolution amiable obligatoire avant toute action en justice pour les litiges de moins de 5 000 € ou les troubles de voisinage, comme le bornage ou les distances de plantations. Sous peine d'irrecevabilité de la demande, l'agriculteur doit désormais prouver cette tentative préalable. Deux voies sont possibles : la conciliation, service public gratuit, ou la médiation, prestation privée et rémunérée. Le conciliateur affiche d'ailleurs un taux de résolution de 48 % en 2023. Seule l'urgence manifeste, des circonstances rendant la tentative impossible ou l'indisponibilité du conciliateur permettent de s'en dispenser. Cette étape est devenue incontournable pour désamorcer les conflits ruraux avant de saisir le tribunal.

// AGRI&COLES

89 Un projet d'éducation au territoire voué à être déployé

Le Parc naturel régional du Morvan a coordonné la préfiguration du projet Agri&coles, en partenariat avec le Pays Avallonnais-Morvan. L'objectif : intégrer dans les cursus scolaires, dès le primaire, une immersion au sein d'exploitations agricoles locales.

Le projet Agri&coles apparaît comme une préfiguration ayant pour objectif d'être déployé sur le territoire du Parc. L'objectif est de créer un compagnonnage entre une exploitation agricole et une école primaire située à proximité, pour que les élèves prennent part à la vie de la ferme au fil des saisons. Cette initiative s'inscrit dans la démarche *« Une seule santé »* (One Health) promue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et visant à développer une culture commune envisagée autour de la biodiversité, de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé. En partenariat avec le Pays Avallonnais-Morvan, ce projet sur le long terme a vocation à sensibiliser les élèves et leur entourage au rôle des agriculteurs et producteurs dans la préservation de la biodiversité et la reterritorialisation de l'alimentation. Trois sorties pédagogiques ont été animées par Pauline Trimoulinard, éleveuse fromagère à Magny, et une animatrice nature du Parc au cours de l'année scolaire. La troisième séance s'est déroulée le 9 juin dernier à Magny. En s'adressant aux enfants, Pauline Cortinovis, animatrice du Parc du Morvan, est revenue sur les activités réalisées. *« Ce matin, nous avons retrouvé Pauline pour comprendre l'utilité de déplacer les brebis au champ, comprendre le métier de bergère et le rôle des chiens. Dans un second temps, nous sommes partis à la découverte des plantes du pré et de la haie. Pour finir, Pauline vous a présenté les fromages moulés au mois d'avril par vos soins. Est-ce que ces activités vous ont plu ? »*. Tous en chœur, les enfants répondent positivement. En attendant l'arrivée du tondeur de brebis, Eugénie, la seconde animatrice fait une initiation aux textiles. En tendant un pull en laine aux enfants, elle questionne sur la matière : *« Qu'est-ce que c'est comme tissu ? Comment le pull a été fabriqué ? »*. L'une d'entre eux répond, *« c'est un pull en laine ! Ils ont tricoté la laine et ensuite ils l'ont colorée ! »*, répond-elle, avec ferveur.

Chaque étape de la vie de la ferme

En observant les élèves, une enseignante de l'école primaire de Magny se remémore toutes les étapes par laquelle elle est passée. *« On m'a contactée pour que nos élèves fassent partie du projet. Si on s'est engagé, c'est parce qu'on est convaincu du bienfait de cette initiative.*



Le 9 juin dernier, le Parc naturel régional du Morvan a organisé un rendez-vous scolaire sur l'exploitation agricole de Pauline Trimoulinard, à Magny.

On le voit, cela attise la curiosité des enfants », déclare-t-elle. En revenant de l'étable, Pauline Trimoulinard invite les enfants à la suivre pour appeler les brebis au pré. Installée en 2019, en hors cadre familial, l'éleveuse et fromagère a toujours souhaité *« être une ferme ouverte pour reconnecter le grand public à ce qu'il mange »*. Puis Jean-Didier Rappeneau, éleveur et tondeur, a mis en place son équipement de tonte devant le regard impatient des élèves derrière la rambarde. Captivés, les enfants observent la tonte des ovins. *« Pourquoi as-tu voulu faire ce métier ? »*, questionne l'un des enfants. *« Mon père était éleveur ovin, et lorsque le tondeur est venu chez nous, pour la première fois, j'ai eu un déclic. J'ai trouvé cela passionnant et c'est pour cette raison qu'aujourd'hui j'exerce cette double activité »*. Après deux tontes, les enfants repartent sur une activité en totale autonomie pour feutrer la laine fraîchement tondue.

Charlotte Sauvignac

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Visite technique maraîchage à Messigny-et-Vantoux

• Lundi 6 juillet

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise, dans le cadre de son programme « Cultivons la résilience », une visite technique en maraîchage consacrée aux moyens de contenir la pression des pucerons sur concombre, sous abri. Elle aura lieu à la Ferme des Marcs d'Or à 13 h 30. Au programme : suivi et évaluation des risques des pucerons du concombre, les leviers agronomiques pour limiter les infestations, et des retours d'expériences et observations terrain sur la protection biologique intégrée.

Inscriptions en scannant le QR code ou auprès de Céline France : 06 07 62 80 61 ou celine.france@cote-dor.chambagri.fr

LES FORMATIONS

YONNE

// Dresser mon chien de troupeau - perfectionnement

• Jeudi 11 septembre

Cette formation a pour objectif d'accompagner les éleveurs à avoir un chien équilibré physiquement et mentalement, instaurer une relation de confiance avec son chien à travers l'éducation et de développer son écoute, valoriser les aptitudes naturelles de son chien aux animaux, maîtriser son chien en présence d'animaux et lui donner suffisamment d'autorité et de respect et pour terminer, déplacer un lot d'animaux avec son chien, en se plaçant correctement dans l'espace.

Plus d'informations : m.ranque@yonne.chambagri.fr

// CHRONIQUE JURIDIQUE

La CDPENAF : kesako ?

CDPENAF : c'est le sigle pour commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Quelques mots sur cette énième institution.

La CDPENAF a été mise en place par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt du 13 octobre 2014. Elle s'est substituée à la commission départementale de consommation des espaces agricoles et se veut un outil de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres. La CDPENAF est composée notamment de représentants de l'État, des collectivités, des professions agricoles et forestières, mais également d'un représentant des notaires et des associations de protection de l'environnement. Elle peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole. Elle l'est aussi sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces. Elle a le pouvoir d'émettre un avis, dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme, sur l'opportunité de certaines procédures d'urbanisme. Son champ d'intervention est particulièrement large et a été étendu, par rapport à la commission qu'elle a remplacée, à la préservation des espaces naturels et forestiers.

La nature des avis qu'elle émet varie en fonction de l'objet de la consultation qui lui est soumise. Les avis sont parfois des avis simples, dans certains cas facultatifs, dans d'autres obligatoires. Dans certaines situations, les avis sont des avis obligatoires et conformes. En matière d'autorisations d'urbanisme par exemple, les installations agrivoltaïques sont soumises à un avis obligatoire conforme de la CDPENAF, avant la décision finale du préfet. Outre un arrêté reprenant la composition de la commission, les préfectures publient un tableau détaillant les champs et les modalités de son intervention, ainsi qu'un guide national relatant son fonctionnement, pour l'information des personnes intéressées et les amateurs « d'horlogerie juridique ».

P. Gaignet

// SOCIAL

MSA Déclarez dès maintenant la situation des 16-18 ans pour l'ARS

L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) aide les familles du monde agricole à financer les frais des enfants de 6 à 18 ans. Pour les 6-15 ans, le versement par la MSA est automatique en août pour les allocataires remplissant les conditions. Pour les jeunes de 16 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 2008 et le 31 décembre 2010), les parents doivent impérativement déclarer que l'enfant est scolarisé ou en apprentissage pour 2026-2027. Ce service est déjà ouvert dans « Mon espace privé » sur msa.fr. Une démarche précoce est vivement conseillée : si l'aide pour les plus jeunes arrive dès août, le paiement pour les 16-18 ans peut être décalé à septembre ou octobre selon la date de déclaration. Rendez-vous en ligne pour assurer le versement de cette aide indispensable au budget familial.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/06/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 203 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	5,87	6,25	6,07	+ 0,06
		300-350	5,72	5,87	5,82	- 0,31
		350-400	5,58	5,77	5,68	+ 0,03
		400-450	5,45	5,65	5,56	- 0,13
		450-500	5,26	5,26	5,26	+ 0,05
F	U	250-300	5,70	5,71	5,71	- 0,14
		300-350	5,60	5,65	5,63	=

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 147 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	5,25	5,39	5,34	- 0,14
		450-500	4,99	5,03	5,02	- 0,16
	R	400-450	4,81	4,81	4,81	
F	U	350-400	4,90	4,90	4,90	- 0,36

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 180 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,67	3,79	3,73	+ 0,02
	R	+ 500 kg	3,50	3,62	3,56	+ 0,03
F	E	24 à 36 mois	4,76	5,51	5,14	- 0,19
		- 5 ans	4,62	4,63	4,62	- 0,26
	U	24 à 36 mois	4,20	4,82	4,39	- 0,08
		- 5 ans	3,99	4,55	4,22	+ 0,06
		5 à 10 ans	3,85	4,43	4,03	- 0,02
		+ 10 ans	3,70	4,32	3,89	+ 0,03
	R	24 à 36 mois	4,06	4,22	4,14	+ 0,02
		- 5 ans	3,85	4,03	3,91	=
		5 à 10 ans	3,62	3,89	3,78	- 0,06
		+ 10 ans	3,47	3,68	3,60	- 0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 530 - Taux de vente : 94 %.

En broutards / taurillons, tout comme en laitonnes / génisses, on constate que l'offre est normalement limitée mais qu'elle est de qualité très hétérogène. Ce qui se traduit par des ecarts de valorisation assez importants sur le marché.
Du côté des gros bovins maigres, c'est un marché de saison avec des effectifs corrects et une qualité respectable. La demande est toujours la même avec une bonne dynamique de vente et des cours reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/06/2026

Effectif : 47

Broutards:	(240 - 285 kg)	1120 - 1500	4,73 - 5,63
Laitonnes :	(230 - 390 kg)	1390 - 2030	5,21 - 6,02
Génisses 16 - 24 mois	(345 - 425 kg)	2000 - 2060	4,73 - 5,10
Génisses 24 - 36 mois	(335 - 530 kg)	1500 - 2200	4,17 - 4,48
Taureaux :	(670 - 725 kg)	2700 - 2880	3,94 - 4,08
Vaches légères :		2000 - 2580	
Vaches entre deux :		2680 - 3030	
Vaches lourdes :		3040 - 3560	

Peu d'apports cette semaine. À titre indicatif cotations de la semaine dernière.

Bovins gras : 8

Vaches de viande :	7,00	à	7,18 € kg de viande.
Génisses de viande :	7,40	à	7,58 € kg de viande.

Fermeté des tarifs.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/06/2026

Effectif : 144

Agneaux :	187 - 235 €	4,17 - 5,30 €/kg
Brebis :	80 - 201 €	1,30 - 2,22 €/kg
Béliers :	120 - 165 €	

La très bonne qualité des agneaux presentés permet une vente globale à des tarifs stables.
Cours fermes en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/06/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 163 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,30	5,66	5,50	=
		de 44 à 50 kg	5,11	5,23	5,18	- 0,06
	R	de 32 à 38 kg	5,13	5,45	5,32	+ 0,09
		de 38 à 44 kg	4,65	4,78	4,72	- 0,59
		de 44 à 50 kg	4,44	4,81	4,47	- 0,70

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif :80 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,88	2,12	2,10	- 0,09
	R	+ de 60 kg	1,66	2,04	1,85	- 0,17

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		6	31	10	- 26,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 27 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	141	160	142	- 7,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 289 - Taux de vente : 100 %

Petit marché. Vente rapide et totale dans toutes les catégories.
Agneaux : L'offre est restreinte mais semble suffisante pour satisfaire les besoins exprimés. La qualité est moindre par rapport à la semaine dernière. Les cours sont reconduits.
Brebis : Des volumes intéressants mais de moins bonne qualité. Les cours confirment leurs tassements.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/06/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 413 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,00	5,21	5,16	+ 0,05
		de 38 à 44 kg	4,86	5,50	5,24	- 0,07

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 223 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,08	2,63	2,18	+ 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 695 - Taux de vente : 90 %

Agneaux : Les cours se stabilisent à des cours rémunérateurs.
Brebis : L'offre est correctement approvisionné et les cours sont de niveau correct.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/06/2026

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 31 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,78	4,16	3,92	+ 0,03
		5 à 10 ans	3,70	3,96	3,85	+ 0,12

OBSERVATIONS

Effectif global : 85 - Taux de vente : 100 %

Vaches : les cours reprennent quelques centimes cette semaine, d'autant plus dans les femelles maigres.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

15 Juin 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : vers une stabilisation des cours, fin de la baisse.

Bovins maigres : L'offre reste toujours aussi restreinte. Les cours sont orientés à la hausse sur les animaux conformes.

POLITIQUES

Après la suppression de l'article sur le tunnel de prix du PLUA par l'Assemblée nationale, la FNB poursuit sa mobilisation pour le réintroduire dans le texte du Sénat. Aussi, afin d'encadrer la fluctuation des prix et garantir une juste rémunération aux éleveurs, en garantissant que la borne minimale couvre a minima les coûts de production, plusieurs sénateurs ont été sollicités pour maintenir cette expérimentation. Des amendements en ce sens ont été ainsi déposés, comptant sur les sénateurs pour soutenir les éleveurs.

SANITAIRE

PLUA : le Sénat propose de porter de six à douze mois le délai accordé au Gouvernement pour publier les ordonnances issues des Assises du sanitaire animal. Les rapporteurs estiment qu'une réforme d'une telle ampleur nécessite davantage de temps, compte tenu des nombreux sujets concernés : financement du système sanitaire, gestion des données de traçabilité, statut des piégeurs agréés, missions des vétérinaires sanitaires et cadre d'utilisation des médicaments vétérinaires. La FNB restera pleinement mobilisée afin que les attentes des éleveurs soient prises en compte dans cette réforme structurante pour l'avenir de la santé animale.

De nouveaux outils en restauration collective publique pour favoriser les produits français

Lors de la dernière réunion du Comité national de la restauration collective (CNRC), qui est une instance de concertation nationale dont l'objectif est notamment de contribuer à atteindre les objectifs EGALIM (50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits bio), la Ministre a annoncé l'adoption de plusieurs outils destinés à accompagner les professionnels du secteur dans leurs démarches d'approvisionnement : deux nouveaux guides pratiques à destination des opérateurs des secteurs sanitaire et médico-social, auxquels INTERBEV a contribué et un clausier listant les clauses types pour faciliter la rédaction des marchés publics et soutenir l'intégration de produits agricoles locaux et durables dans les appels d'offres. Des mesures supplémentaires sont également prévues dans le cadre du projet de loi d'urgence agricole : approvisionnement de produits originaires du territoire français concernant les restaurants collectifs gérés par l'Etat et ses établissements ; et spécifiquement pour les viandes dont bovine, 100 % des approvisionnements en origine française à partir de 2028.

FAIT DE LA SEMAINE

Afin de s'approcher d'un accord au sein du Conseil, la Présidence chypriote a proposé une baisse du budget global de l'Union européenne, par rapport à la proposition de la Commission européenne, tout en maintenant le montant proposé pour la PAC.
Les principaux négociateurs du Parlement ont dénoncé cette proposition en martelant que «*Toute nouvelle réduction du budget de l'UE envoie un message clair aux agriculteurs : la sécurité alimentaire n'est pas une priorité, malgré les difficultés* ».

FOCUS

A l'occasion de sa conférence sur les Marchés mondiaux de la viande, Idele a présenté le bilan de l'année 2025. « *Les trois mastodontes que sont le Brésil, l'Australie et l'Inde ont renforcé leur place sur le marché : ils ont concentré 59% des volumes de viande bovine exportés* ». Idele précise également que les ventes vers la Chine (28% des importations mondiales) « *ont continué de croitre en particulier depuis le Brésil* ». En clair, alors que la production européenne baisse, les gros exportateurs sont plus que jamais offensifs sur les marchés !

CHIFFRE A RETENIR

104,85 € / UGB

C'est le montant définitif de l'aide couplée bovine aux UGB de niveau supérieur pour la campagne PAC 2025. Le niveau inférieur est de 58,37 €. L'an dernier, les montants étaient respectivement de 107€ et 58,3 €.
L'aide aux veaux sous la mère pour cette campagne 2025 s'élève à 66,94 € (contre 68,70€ l'an dernier).
Le niveau supérieur de l'éco-régime s'établit à 63,39€ (66,17 € en 2024).

EN REGION

Plusieurs avancées ont été obtenues par la FNSEA sur le loup dans la loi d'urgence agricole. L'Assemblée a acté la suppression des obligations de mesures de réduction de vulnérabilité pour les élevages bovins. Elle a également ouvert la possibilité de tirs de défense dans certains espaces protégés, notamment les parcs nationaux. Enfin, des outils opérationnels supplémentaires sont désormais autorisés sous conditions, comme l'usage encadré de dispositifs de vision nocturne.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 24

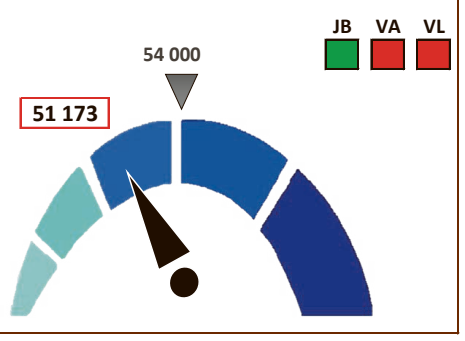
	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	**54 000**	**18 000 (% /sem.2025)**	**8 500 (% /sem.2025)**
S20 (4 jours ouvrés)	47 991	9 898	7 185
S21	54 101	14 541	8 481
S22 (4 jours ouvrés)	48 352	13 650	5 188
S23	51 808	15 089	7 381
S24	51 173	17 746	7 458
Moyenne glissante 5 semaines	50 685	14 185	7 139
Evol A-1 (moy glissante)	1,9%	-9%	-17%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 9 810 têtes	
10 963	léger ralenti
11 883	léger ralenti
10 566	léger ralenti
12 245	léger ralenti
nc	nc
Cumul S1 à S23 :	
léger ralenti	

Cotations		
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)
6,28	**6,08**	**4,16**
7,26	7,01	5,32
7,20	6,93	5,27
7,21	6,89	5,27
7,25	6,87	5,33
7,26	6,85	5,33

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

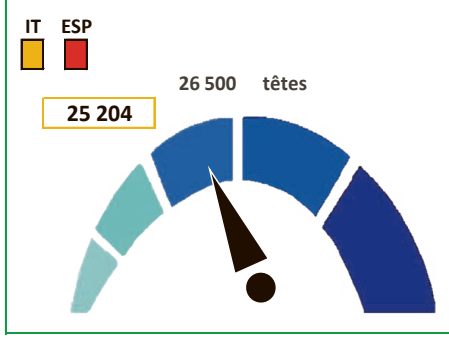
4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

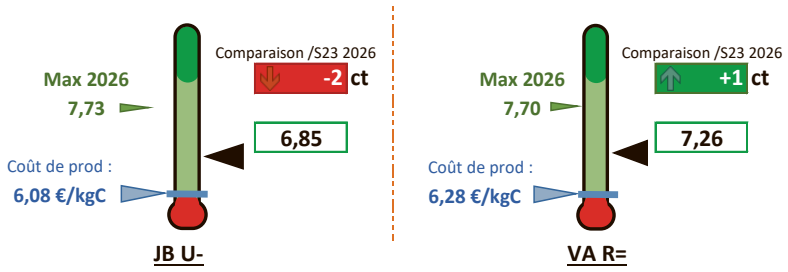
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

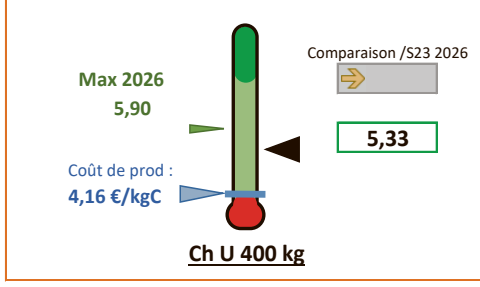
Décapitalisation : -1% /2025

1er mars 2026

Ecoulement des JB : léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 24 du 8 au 12 juin 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 329	↘
MAIGRE	6 844	↗
VEAUX	2 994	↘
OVINS/CAPRINS	3 021	↘

• **Broutard(e)s :** la dynamique varie selon les marchés, avec des cours majoritairement reconduits et quelques évolutions favorables localisées. Le tri se montre toutefois plus sévère sur plusieurs places et les écarts de prix continuent de se creuser selon la qualité des animaux. Les meilleurs lots continuent de bénéficier d'une bonne demande et de transactions dynamiques, tandis que les animaux plus ordinaires et certaines catégories de poids rencontrent davantage de difficultés. En femelles, le commerce reste une nouvelle fois fluide, avec des cours globalement reconduits à haussiers et des transactions rapides.

• **Gros bovins maigres :** l'activité reste globalement dynamique cette semaine. La demande est présente sur l'ensemble des catégories et permet des ventes rapides sur plusieurs places, avec des cours reconduits. Les acheteurs se montrent toutefois plus sélectifs dans certains centres.

• **Boucherie :** les cours sont majoritairement reconduits sur l'ensemble des places de marché. Les apports restent souvent limités, ce qui permet de maintenir les tarifs dans la plupart des catégories, avec même quelques évolutions favorables observées localement.

• **Ovins :** les situations restent variables selon les marchés cette semaine. La qualité de présentation demeure contrastée, mais les meilleurs animaux continuent de trouver preneur plus facilement. En brebis, les tendances restent partagées. La baisse des effectifs permet généralement la reconduction, voire la hausse des cours, particulièrement pour les brebis lourdes, même si quelques replis sont observés localement.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

26 - Vends cause retraite tracteur JD 5415 et 6155R avec fourche, très bon état. Divers matériel de fenaison TBE.
✆ 06 88 48 14 29

38 - Vends tracteur IH 624 hy, direction assistée, bon état : 3500 euros.
✆ 06 75 04 60 70

Travail du sol

39 - Recherche rouleau hydraulique Väderstad RS, 10,20 m ou 12,20 m avec CrossBoard. (2504)
✆ 06 84 83 19 90 HR

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070, 8060 ou éventuellement une 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

21 - Recherche scie pour coupe colza, Matrot, type MBT, 82 m, longueur 1m60. (2503)
✆ 06 08 76 37 06

38 - Vends pirouette Fella 6m80 pièces salle de traite cascogne Melotte 2x4 avec décro.
✆ 06 70 24 56 64

71 - Vends Axial 2388 complète, cueilleur maïs Capello 6 rangs fixes proche neufs.
✆ 06 18 66 34 85

Traitement

69 - Vends canon super Airflo 400 l, 5 000 € - Tapis 450 m, 1 000 € - Chauffe cuve inox, 500 € - Bac 25 hl.
✆ 06 33 82 29 10

Arbo-viti

69 - Cause retraite vend char Larippe 3,5 t, freins sur 4 roues, 2 cuves inox 10 hl plafond mobile.
✆ 06 79 91 46 12

38 - Remorque forestière 10T res roul bagues nvs ass mot timon osc grue nokka 44 72 rotator complet.
✆ 06 86 27 48 91

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Divers

01 - Vends andaineur Pottinger ; faneuse Lely Stabilo 770 ; faneuse Agram Jet fan. 604 ; récolteuse à fléaux ; distributrice Gilibert ; pailleuse; vibroculteur ; lève sac.
✆ 06 02 19 98 21

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (2502)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2402)
✆ 07 63 10 20 41

26 - Vds 2 roues 12.4.R36, 2 roues 9.5.44, enrouleur Percot 300m, semoir fixe 6 rangs Gaspardo, bineuse Quivogne, 3HA intégrale Chamsa, masses Massey.
✆ 06 73 09 80 02

38 - Tuteur de levée 3m60, matériel sensiblement neuf, prix : 2000 euros.
✆ 06 22 10 43 47

38 - Vends broyeur law grain B13 3cv ; Désileuse Kuhn B1201E ; Achat mot boite Peugeot 125 cm3 de 1952.
✆ 04 76 53 41 49

38 - Recherche 1 herse rotative 3 m avec portacourt et une tonne à lisier de 3000 l à 5000 l.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends cause retraite cornadis gén. maison, 2 cellules à grain, herse rotative Kuhn 3m, pompe à vide Delaval, semoir engrais Sulky + lève sac, vibrosem 3m, charrue 4 socs Grégoire Besson + 3 socs.
✆ 06 78 65 05 83

42 - Vends cause retraite camion frigo, série Renault Midlum 180, état exceptionnel, entretien régulier Renault (toutes les pièces d'usures remplacées), 6 pneus neufs mai 2026 + mat. maraîcher, rotobêche, bineuse, cultirateau + mat. plantation d'arrachage et de pliage pr poireaux.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

58 - Vends tonneau 1500 l monté sur châssis, avec abreuvoir. (2501)
✆ 03 86 85 08 85
07 43 15 16 63

68 - Vends andaineur Kuhn et Pirouette CLAAS bon étant l'ensemble 3000 €. Berlingo diesel bon état pour pièces année 2005 600 €.
✆ 06 89 43 06 98

71 - Vends faucheuse conditionneuse Krone 3200 CV EasyCut, sans TVA.
✆ 06 88 96 43 20

71 - Recherche fourche avant pour tracteurs IH 523, 553, 624, 654, 724, 734, 824, 834.
✆ 06 56 73 93 80

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends Berlingo HDI 130 an 2020 75 000 km 3 pl attelage caméra recul révision chaîne moteur.
✆ 06 25 70 15 02

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubicshi L200.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends Jimny 4x4 Suzuki, de 2007, diesel, 112.000 km, 5.000 euros HT.
✆ 06 82 67 38 66

Achat-Vente

Fourrage

21 - Achète paille en andain, Sud 21, travail soigné. (2001)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Recherche herbe sur pied ou foin en andain. Secteur Précy-sous-Thil – 20 km alentours. Travail soigné, arrangeant, paiement sérieux. (1702)
✆ 06 75 39 31 86
Boussard Environnement

42 - Vends foin 2025, très bonne qualité, sans engrais.
✆ 06 87 77 28 03

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ 06 75 39 31 86
Boussard Environnement

Terrain

42 - Particulier achète coupe de bois pour chauffage, même terrain en pente ou accidenté.
✆ 06 20 58 24 30

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Location

Agricole

18 - A louer 90 hectares de près + bâtiments élevages ovins + bovins viandes.
✆ 02 48 73 40 31 H repas

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
130 ANS

RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

URGENT **Offre d'emploi Techniciens/Mécaniciens**

Dans le cadre de notre développement pour notre siège social à Champlecy (71), la SAS JEAN RAVE ET FILS recherche techniciens/mécaniciens en machines agricoles débutants ou confirmés. Postes à pourvoir immédiatement. Salaire motivant. Discrétion assurée. Envoyez votre CV et lettre de motivation à Michael Rave par mail ou téléphone.

Jean Rave et Fils Matériels Agricoles

michael.rave@sasrave.fr - 06 86 43 27 84

Divers

07 - Vends bétonnière thermique 250 litres 600 € vends vanne 1 cheval 1200 € tel HR 07 84 61 12 27
✆ 07 84 61 12 27

Animaux

Bovin

01 - Cherche génisses pour estive jusqu'a fin octobre dans le Jura.
✆ 06 82 15 53 99

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

07 - Vends bélier reproducteur BMC 2 ans 06 79 32 15 10
✆ 06 79 32 15 10

Chien

01 - À réserver 2 chiots fe. Berger allemand, parents Iof, nés 28/03/26, n° 250268501694605, Siret 104 871 223 00012.
✆ 07 84 83 61 44

Equin

69 - Achète chevaux de selle de réforme et poneys. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Suivez-nous sur notre page Facebook

Regardez-nous sur YouTube

Suivez-nos publications sur Instagram

Rencontre

Agence Harmonie

F53a, D ancienne nourrice agréée, féminine et soignée, elle est prête à déménager. Bienveillante, fidèle et attachée aux valeurs familiales, elle aime cuisiner, voyager et recevoir. Vous : respectueux et affectueux, jusqu'à 75a env. REF 654135D

F63a, ouvrière spécialisée retraitée, D, pleine d'humour et de simplicité. Patiente, manuelle et dynamique, elle aime le jardinage, le crochet et la marche. Recherche un H sincère, avec du cœur, âge en rapport. REF CHT220526

F82a, commerçante retraitée, V, petite blonde agréable. Elle aime la campagne, le bénévolat, les cartes, la cuisine et la danse. Souhaite retrouver un compagnon attentionné et complice, même plus jeune qu'elle. REF 6552804

H57a, céréalier, 1 m 80, sportif, discret et tendre. S, il aime voyager, et apprécie les choses simples et sincères. Recherche une femme ayant du caractère et du cœur, jusqu'à 60a env. REF 2019t188vip

H66a, viticulteur,1m87, jeune d'esprit et très humain, V, il aime les randonnées, les voyages et la vie de famille. Souhaite rencontrer une femme douce, sincère et chaleureuse. REF 2017T1241

H79a, comptable retraité, veuf, non-fumeur, attentionné et serein. Il aime la marche, le jardinage et les escapades. Souhaite construire une relation paisible et tendre avec une retraitée jusqu'à 80a env. REF 169053

POSSIBILITÉ DE VISITE À DOMICILE

13, rue Jules Ferry - 89000 Auxerre
Tél. : 06 47 04 33 78
www.agence-harmonie.fr

PLUS D'INFOS SUR

Des professionnels à votre service

Ets COIGNET — PNEUS • PRODUITS ÉNERGÉTIQUES — EUROTYRE PNEUS ET SERVICES

Clamecy	Ciez	La Charité/Loire
03 86 27 19 38	03 86 26 43 28	03 86 70 15 93

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 — BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

IKRION
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3, Allée du Breuil,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
820 466 167 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 02/06/2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social 3, Allée du Breuil, 21490 RUFFEY LES ECHIREY au 3 rue du Point du Jour 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter du 02/06/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS. Le Président

AL26023214

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DG ELEC 21
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Impasse du Roselet
21110 LONGECOURT EN PLAINE
913 269 304 RCS DIJON

Aux termes d'une décision d'associé unique du 01/06/2026, a été décidée de transférer le siège de 12 Impasse du Roselet – 21110 LONGECOURT-EN-PLAINE à 7 Chemin Richardot - 21250 PAGNY LE CHATEAU.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis
La gérance

AL26023222

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JEANVOINE FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 48 rue de Saint-Vit
25 410 MERCEY LE GRAND
SIREN 848 460 390 RCS BESANCON

Aux termes d'une décision en date du 26 mai 2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social sis 48 rue de Saint-Vit 25 410 MERCEY LE GRAND au 4 rue des petites Casernes 21 130 AUXONNE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro 848 460 390 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Président : Monsieur Christophe JEANVOINE demeurant 4 rue des Petites Casernes 21130 AUXONNE
POUR AVIS, Le Président

AL26023252

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LILSEGANG Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 48 rue de Saint-Vit
25 410 MERCEY LE GRAND
SIREN 850 776 113 RCS BESANCON

Aux termes d'une décision en date du 26 mai 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 48 rue de Saint-Vit 25 410 MERCEY LE GRAND au 4 rue des Petites Casernes 21130 AUXONNE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro SIREN 850 776 113 RCS BESANCON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 15 mai 2019, a pour objet social l'acquisition d'un immeuble sis à AUXONNE (21130), Les Granges Hautes, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire et Monsieur Christophe JEANVOINE, demeurant 4 rue des Petites Casernes 21130 AUXONNE est gérant.
Pour avis
La Gérance

AL26023255

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI IDF
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 8, rue Jean Marie Paradon
ZA PARC D'ACTIVITES DES ORMEAUX
71150 FONTAINES
RCS CHALON SUR SAONE 505 385 880

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société civile immobilière SCI IDF a décidé de transférer le siège social du 8, rue Jean Marie Paradon – ZA Parc d'Activités des Ormeaux – 71150 FONTAINES au 2, impasse d'Arvaut – 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON-SUR-SAONE sous le numéro 505 385 880 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Gérance : Monsieur Philippe FEUERSTOSS, demeurant 2, impasse d'Arvaut –21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX et Monsieur Thierry DOUVRE, demeurant 10, Allée du Docteur Carniol – 21560 ARC-SUR-TILLE, co-gérants.
Pour avis
La Gérance

AL26023278

// GÉRANCE

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascale CARILLON, notaire associée à IS SUR TILLE (21120), 31 bis Rue François Mitterrand le 29 mai 2026, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 03 juin 2026 dossier 2026 00023356 référence 2104P01 2026 N 01476 contenant cession de fonds de commerce ;
Madame Nadia AOUNI, Commerçante, épouse en secondes noces de Monsieur Jean-Christophe, Henri RAETH, demeurant à TIL CHATEL (Côte d'Or) 24 Rue d'Aval,
A vendu à La Société dénommée LE CLOS VIEVIGNES, Société à Responsabilité Limitée (à associé unique) au capital de 1.497,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 4 Quai Jacques Miton, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or) sous le numéro SIREN 105 066 799,
Un fonds de commerce de débit de boissons et de restauration rapide sur place et à emporter et animation connu sous le nom de «LE P'TIT CREUX 10» situé et exploité à IS SUR TILLE, 5 Rue Jean Jaurès et pour l'exploitation duquel le CEDANT est immatriculé au RCS de DIJON sous le numéro 933 260 663, moyennant le prix de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels : pour TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (34.555,00 €) ;
- aux éléments corporels : pour CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ EUROS (5.445,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 29 mai 2026.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL26023244

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascale CARILLON, notaire associée à IS SUR TILLE (21120), 31 bis Rue François Mitterrand le 29 mai 2026, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 03 juin 2026 dossier 2026 00023505 référence 2104P01 2026 N 01485 contenant cession de fonds de commerce ;
Monsieur Mohamed KHAIRI, Commerçant, et Madame Nadia SEKIOU, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 12 rue André Huve.
Ont vendu à La société dénommée LES 3 MARCHES, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 4 Place Jean Durant, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON (Côte-d'Or) sous le numéro 105 612 931,
Un fonds de commerce de BAR, BRASSERIE ET RESTAURATION RAPIDE connu sous le nom commercial «LE TISONNIER» situé et exploité à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 4 Place Jean Durant et pour l'exploitation duquel Monsieur Mohamed KHAIRI est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or) sous le numéro 514 780 923, moyennant le prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels : pour SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENTS EUROS (71.600,00 €) ;
- aux éléments corporels : pour HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (8.400,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 29 mai 2026.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL26023245

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux
Enquête publique portant sur la révision du PLU
Par arrêté n° AR_007_2026 du 19 mai 2026 le Maire de la commune de Saint-Nicolas-Lès-Cîteaux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU).
La personne responsable de la révision du PLU est la commune de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux représentée par son maire Mme Florence Zito et dont le siège administratif est situé à la mairie 7 route de Cîteaux à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux.
A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Saint-Nicolas-Lès-Cîteaux approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.
A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Philippe Colot, officier de gendarmerie à la retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Gérard Potel, ingénieur en chef des Télécommunications en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête publique se déroulera en mairie, 7 route de Cîteaux à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux du 15 juin 2026 à 14 heures au jeudi 16 juillet 2026 à 18 heures 30, soit 32 jours consécutifs.
Le commissaire enquêteur recevra le public les :
- jeudi 18 juin de 15 heures 30 à 18 heures 30 ;
- samedi 20 juin de 9 heures à 12 heures ;
- lundi 6 juillet de 15 heures 30 à 18 heures 30 ;
- jeudi 16 juillet de 15 heures 30 à 18 heures 30.
Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.saint-nicolas-les-citeaux.fr, en mairie en version papier et sur un poste informatique aux jours et heures d'ouverture habituelles, les lundi et jeudi entre 16h30 à 18h30.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des observations déposées et consigner éventuellement ses observations, suggestions ou contre-propositions :
- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention « Objet : PLU » par courrier postal à : Mairie, 7 route de Cîteaux, 21700 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux à l'attention de M. Colot, commissaire enquêteur, 7 route de Cîteaux, 21700 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux et par courrier électronique à eprevisionplu@saintnicolaslesciteaux.fr
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
- le projet de PLU arrêté, complété par une évaluation environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête, et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.
Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux et à la sous-préfecture de Beaune aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.
Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.
A Saint-Nicolas-Lès-Cîteaux, le 19 mai 2026
Le Maire,
Florence ZITO

AL26022986

MAIRIE VERREY SOUS SALMAISE
21690 CÔTE D'OR

AVIS RELATIF À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de procéder à l'élection des trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune (deux titulaires et un suppléant) élus par le conseil municipal, qui siégeront au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Verrey-sous-Salmaise et de Charencey.
Cette élection aura lieu le Samedi 4 juillet 2026 à 10h00 à la Mairie de VERREY SOUS SALMAISE.
Les candidatures à l'élection des propriétaires pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date, à 10 heures 00 minute. Un formulaire de déclaration de candidature est disponible auprès de la mairie.
Le Maire, Hubert CARRÉ

AL26023304

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

CHALET HOTEL COTE DOLE,
SAS au capital de 523 000 €
Siège social : rue François Mitterrand,
21850 ST APOLLINAIRE
519 826 960 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/08/2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS. La Présidente

AL26023231

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE RUISSEAU
Société civile en liquidation
Au capital de 42 685,72 euros
Siège social : 16 rue des Saverney
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation : 16 rue des Saverney
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 399 666 924

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Laurence POINSOT, demeurant 16 rue des Saverney – 21121 FONTAINE LES DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 16 rue des Saverney – 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023271

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE LA CONFRERIE
SCI au capital de 1.524,49 €
Siège : 21, rue de la Crée
21590 Santenay le Haut
352 664 338 RCS Dijon

Réunis en AG le 31/12/25, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation, la personnalité morale de la Société cessant d'exister à compter de ce jour.

AL26023279

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PRAXIS COMMUNICATION
Société A Responsabilité
Limitée Unipersonnelle
en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social :
22 boulevard Colonel Charles Flamand
21000 DIJON
Siège de liquidation :
22 boulevard Colonel Charles Flamand
21000 DIJON
937 888 543 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Guillaume VARINOT, demeurant 22 boulevard Colonel Charles Flamand- 21000 DIJON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 22 boulevard Colonel Charles Flamand - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023280

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mai 2026 à BEAUNE (21200), il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GHM
Siège : 11 rue Colbert - 21200 BEAUNE
Capital : 2 000 €
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des deux tiers des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON
Gérance : Monsieur GIGANDET Hippolyte demeurant à 16 rue de la République 69002 LYON.
Pour avis, le représentant légal

AL26023029

AVIS DE CONSTITUTION

SYLLA
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : 58 Rue de Jouvence, 21000 DIJON
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON en du 29/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SYLLA
Siège : 58 Rue de Jouvence, 21000 DIJON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet :
- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité ;
- la gestion des titres et des valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui des tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion ;
- la gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ;
- l'animation et la fourniture de prestations notamment comptables, administratives et financières aux filiales ;
- la gestion des ressources humaines ;
- l'étude, l'organisation et la mise en place de stratégie commerciales, de système d'information, de communication et de marketing ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation et l'exploitation sous toutes ses formes de tous établissement, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant aux activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets, concernant ces activités ;
- et plus généralement, toutes opérations se rattachant à cet objet de nature à en faciliter la réalisation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Madame Vanessa LARAQUE, (58 Rue de Jouvence, 21000 DIJON).
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL26023152

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société BMS IMMO,
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros,
Siège social : 1 677 route de Gray, 21850 ST APOLLINAIRE,
Durée : 99 ans,
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières.
Les gérants sont les sociétés ALBA CAPITAL, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 350 000 euros,
siège social : 11 rue Alphonse de Lamartine, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 105 982 086 et MALOARCA, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 365 000 euros, ayant son siège social 8 rue de la Planchotte, 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée au RCS DIJON sous lenuméro 106 016 504.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis - La Gérance

AL26023220

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/05/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : VINOTECH
Forme : SAS
Capital social : 100 €
Siège social : 34 rue du Bourg, 21190 MERCEUIL
Objet social : Conception, développement et exploitation d'une plateforme SaaS d'intelligence de la chaîne d'approvisionnement dédiée au secteur vitivinicole, intégrant l'analyse prédictive des rendements par intelligence artificielle, la gestion des allocations et contrats à terme, la traçabilité blockchain et la conformité réglementaire internationale ; fourniture de services de conseil et d'accompagnement à la transformation numérique des acteurs de la filière vinicole ; et toutes opérations s'y rattachant.
Président : M. James MUTIMER demeurant 34 rue du Bourg, 21190 MERCEUIL
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions d'actions.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL26023277

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 15/06/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Cérilly, Sainte-Colombe-sur-Seine : parcelles forestières – Urbanisme : RNU
Cérilly 1 ha 39 a 40 ca 'MORIGNY' : D-0124—0142 - 'VOIEDE PERINGER' : D-0067 - 'VOIEDE COULMIER' : YH-0002
Sainte-Colombe-sur-Seine 40 a 30 ca 'LE CHAMP DU VEAU' : ZD-0064
Nolay : Vigne, cépage chardonnay en AOC BHCB - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre après vendange 19 a 80 ca 'LA BROICHERE' : ZD-0083
Chambolle-Musigny : Ensemble immobilier comprenant des bâtiments liés à l'exploitation viticole et des parcelles de vignes en AOC BONNES MARES, MUSIGNY, CHAMBOLLE 1er CRUS LES BAUDES, CHAMBOLLE 1er CRUS LES FUEES, CHAMBOLLE 1er CRUS LES AMOUREUSES - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant 10 ha 86 a 67 ca 'LES BONNES MARES' : AB-0098—0099—0101—0102—0104—0111—0275—0276—0286—0287—0288 - 'LES FUEES' : AB-0205 - 'LES BAUDES' : AB-0164 - 'LE VILLAGE' : AK-0130 - 'LES AMOUREUSES' : AM-0179—0193—0204 - 'LES PETITS MUSIGNY' : AN-0017 - 'LES MUSIGNY' : AN-0018—0025—0028—0031—0032—0056
Pommard : Louée – Vigne AOC Bourgogne Cote d'Or – Objectif : Maintien de la société exploitante – Urbanisme : RNU - 24a 54ca 'LES CHAVEY' : AM-0122—0123
Pommard : Occupée – Terre AOC Bourgogne Côte d'Or – Objectif : Maintien de la société exploitante – Urbanisme : RNU 8a 05 ca 'LES CHAVEY' : AM-0124
Monthelie : Loué – Vigne partiellement plantée AOC Monthelie Rouge – Objectif : Maintien du fermier – Urbanisme : RNU - 24 a 58 ca 'EN REMAGNIEN' : B-0479—0480 - 'LA GOULOTTE' : B-0305
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Turcey : Sol, pré, landes et bâtiments de stockage - Urbanisme : RNU 4 ha 51 a 63 ca 'LE VILLAGE' : AC-0019—0035 - 'EN LA PERRIERE' : ZE-0001 - 'EN VAUBLOSSON' : ZR-0205—0207
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Genlis : Terres - Urbanisme : Zone Nc du PLU 23 ha 00 a 00 ca 'LE JOANNOT' : ZD-0051—0081
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/07/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023294

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

LEGATIS NOTAIRES — Notaires de France

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 22 février 2007, Madame Simone GERBET, née à CRIMOLOIS (21800) le 29 décembre 1931, demeurant à NEUILLY CRIMOLOIS (21800), 29 rue de Chevigny, veuve de Monsieur Georges Marcel MILOT, décédée à DIJON (21000) le 1er mai 2025, a institué des légataires universels : Monsieur Charles GERBET, Monsieur Philippe GERBET et Madame Christine DEPICKER épouse KARMANN
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Thomas ROQUEL, Notaire Associé à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, suivant procès-verbal du 5 juin 2026 dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON. Il résulte de cet acte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me ROQUEL Notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21005, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Me ROQUEL

AL26023281

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

SIGNANET
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 10 rue Henri Darcy
ZAC DU FOUR A CHAUX - 58300 DECIZE
453 672 891 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 16.04.2026 et du procès-verbal de la gérance en date du 10.06.2026, le capital social a été réduit d'une somme de 2 600 euros, pour être ramené de 7 600 euros à 5 000 euros par rachat et annulation de 26 parts sociales, puis a été augmenté d'une somme de 2 600 euros par incorporation de réserves pour être ramené de 5 000 euros à 7 600 euros. Les articles « 6 – Formation du capital », « 7 – Capital » et « 8 – Répartition des parts » des statuts de la société ont été modifiés en conséquence.
Pour avis au RCS de Nevers.
La Gérance

AL26023249

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

EARL DE SALIGNY
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7 700 Euros
Siège social :
Saligny – 58160 CHEVENON
N°520 326 372 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 1er juin 2026, les associés ont agréé à effet du même jour la démission de gérance de Mme Catherine SIMONNEAU.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26023256

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

H3RITAGE3D
SASU
au capital de 100 euros
Siège social : 6 rue de l'Abreuvoir
58240 ASNAN
980 176 853 RCS NEVERS

Le 08/06/2026, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Création et vente directe et en ligne : d'objets culturels et artistiques, d'objets en découpe laser, d'objets 3D (pions, statuts, représentation du patrimoine) ; Fabrication, vente et dépôt d'objets brodés monuments du patrimoine ; Fabrication et vente de bougies ; Numérisation 3D du patrimoine, modélisation 3D de pièces techniques ; Dépôt vente de jeux de société ; Ecriture de romans et jeux pour des sites web ludiques destinés aux étudiants ; Dépannage, conseils et vente de matériel informatique ; Conseils et assistance administrative. Le reste sans changement.
Mention en sera faite au R.C.S de NEVERS.
Pour avis.

AL26023264

CHANGEMENT DE GÉRANT

AUTO-ECOLE AVENIR
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Bis Rue du Portugal
58 000 NEVERS
848 473 187 RCS NEVERS

Suite à une décision en date du 19/12/24, les associés ont pris acte de la démission de Madame Pascale PANIER de son poste de co-gérante à compter de cette même date et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, la gérance

AL26023265

MODIFICATION DU CAPITAL

ELEAS ASSURANCES
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 347 200 € porté à 452 200 €
Siège social : 1 bis rue Paul Eluard

ANNONCES LÉGALES

58640 VARENNES VAUZELLES
420 533 093 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 27.05.2026 a décidé d'augmenter le capital social de 105 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent quarante-sept mille deux cents euros (347 200 €)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-deux mille deux cents euros (452 200 €)
Pour avis
La Gérance

AL26023269

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHAROLAIS EXPANSION SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Agropole du Marault,
58470 MAGNY COURS
849 960 190 RCS NEVERS

En date du 3 juin 2026, l'Associée unique a décidé de ne pas renouveler ni remplacer le Commissaire aux Comptes Titulaire, la société FIDUCIAL AUDIT – FIDAUDIT.

AL26023284

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CHRYSALIDE

SCI au capital de 1.500,00 €
Siège social : Vauchery, 58220 DONZY
453 891 491 RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30/03/2026, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mlle Marion ANDRE, demeurant à ST ANDELAIN (58), 1 rue des Lilas, en remplacement de Mme Mireille ANANIKIAN née DE FILIQUIER, décédée, et de transférer le siège social à STANDELAIN (58), 1 rue des Lilas, à compter du 01/04/2026.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26023296

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JP THOMARLEY

Capital social : 8 000,00 €
Siège social : 68 rue St Lazare
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS - N° 518 344 007

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 Juin 2026, les associés de la SCI JP THOMARLEY ont décidé de transférer le siège social au 54 Rue Eugène PERREAU 58200 COSNE COURS SUR LOIRE et ce, à compter du 20 Juin 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis la gérance.

AL26023297

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 07 mai 1994, Madame Françoise CHANDIOUX, en son vivant retraitée, demeurant à MAGNY COURS (58470), 34, La Chaume Contant, veuve M. Bernard Georges BOUCHUT, décédée à NEVERS (58000), le 06 avril 2006 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me MARTINEZ, notaire à ST PIERRE LE MOUTIER, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS, le 09 juin 2026.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me MARTINEZ, notaire à 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER, 34, Avenue du Général de Gaulle.
Pour avis.
Me MARTINEZ

AL26023267

Notaires

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 28 décembre 2016, suivi d'un codicille en date du 2 juillet 2019, Madame Jeannine Eliane JAMET, en son vivant retraitée, née à AUGY-SUR-AUBOIS (18600), le 26 septembre 1934, ayant demeuré à URZY (58130), 60, route du Foulon, veuve de Monsieur Guy Marcel BERNIER, et non remariée, non soumise à un pacs ou partenariat, décédée à URZY (58130), le 14 décembre 2025, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament et ce codicille ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 12 juin 2026, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires(CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire à POUGUES LES EAUX (58320), 2468 avenue de Paris, référence CRPCEN : 58013,dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023282

OFFICE NOTARIAL DE LÉRÉ
SELARL JULIE PLANCON
1, rue des Grandes Chenevières,
18 240 Léré

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Julie PLANCON, Notaire à LÉRÉ (18),1, rue des Grandes Chenevières, le 16 juin 2026, M. Lionel KAPLON, né à VILLE-LANGY (58), le 09/03/1955 et Mme Katherine Véronique LEBOUCHIER, née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58), le 11/12/1958, demeurant à SAINT-PERE (58), 6 rue du 19 Mars 1962, mariés à la mairie d'ONLAY (58), le 15 juillet 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, sont convenus de changer de régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en cas de décès.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL26023302

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

SASU RENAUD SOLAIR SCEL

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 La Senelle
58300 VERNEUIL
931 995 989 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 3 juin 2026, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président

AL26023181

Exco Alpha

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LECARDEZ

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : Le Bourg -
58270 SAINT-JEAN-AUXAMOGNES
498782655 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Lionel LECARDEZ, demeurant 3 impasse de la Quellerie – 58130 GUERIGNY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 3 impasse de la Quellerie – 58130 GUERIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

AL26023229

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI QUAGLIO

Société civile immobilière
Au capital de 100 €
Siège social :
85 avenue du Marechal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIRET : 884 392 135 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE en date du 26/03/2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/05/2026. Monsieur QUAGLIO Danilo demeurant : 85 Bis avenue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne cours sur Loire est nommé liquidateur de la société.
Le siège de liquidation est fixé au 85 avenue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne cours sur Loire, où la correspondance devra être adressée et que les actes et documents seront notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de Nevers.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL26023237

DISSOLUTION

SCI CELYA
Société Civile en liquidation au capital de 1 500 €
Siège Social : 16, Grande Rue – 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
839 333 051 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Yann PIVERT dt à MAREUIL SUR OURCQ (60) – 20, rue de Souville et Mme Céline GUILLOCHON dt à CHALLANS (85) – 21 Bis, rue de la Caillonnière ont été nommés comme liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à MAREUIL SUR OURCQ (60) – 20, rue de Souville. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Les Liquidateurs

AL26023263

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BON

Société civile immobilière
au capital de 19 604,94 euros
Siège social : 6 Quai du Sanitas,
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
381 255 181 RCS DE NEVERS

Le 09/06/2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 09/06/2026 . Monsieur Patrick BON demeurant 10 Passage de la rue de Villechaud, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 10 Passage de la rue de Villechaud, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26023275

// CONSTITUTION

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Manumiti
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Place de l'Eglise, 58 220 CESSY LES BOIS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CESSY-LES-BOIS du 04.06.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : Manumiti
Siège social : 14 Place de l'Eglise, 58 220 CESSY LES BOIS
Objet social :
- la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
- l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
- la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis,
- l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement,
- plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Marcella MAUDRY, demeurant 1 Route des Carrés, 58 220 CESSY LES BOIS
Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément obtenu à l'unanimité des associés
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL26023217

YONNE

// MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

SARL LE P'TIT BISTRO

Société au capital de 8 000 Euros
Siège social :
13 Place du Marché
89520 Saint Sauveur en Puisaye
R.C.S. Auxerre n° 802 597 237

Aux termes des décisions de l'assemblé générale extra en date du 11 Mars 2026, il a été décidé de :
- transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à VERRUYES (79310) La Fragnée.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
- Adjonction d'activité et modification de l'objet principal suivant :
- La création et l'exploitation de terrains de camping-caravaning, mobil-home, chalets résidentiels, la création et l'exploitation de sites de résidences avec cession totale ou partielle des parcelles ainsi que les différents services qui y sont liés;
L'article 2 est modifié en conséquence.
Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
M. Steven DULOUP

AL26023246

MODIFICATIONS MULTIPLES

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES CALABRIS

Groupement Foncier Agricole
au capital de 389 672,00 €
Siège social : ferme des Cornes
89310 CHÂTEL-GÉRARD
342 310 737 RCS AUXERRE

Par une décision de l'AGE du 09 mai 2026, la collectivité des associés a :
- Constaté la démission de M. Gérard TRAMEAU et M. Jean-Marie TRAMEAU de leurs fonctions de gérant,
- A nommé aux dites fonctions M. Hugues TRAMEAU, demeurant à CORROMBLES (21460), 5 rue du Dessus, et M. Nicolas TRAMEAU, demeurant à ANNOUX (89440), 1 route de Civry,
- Décidé de la prorogation de la société de 80 ans pour porter son terme au 14 novembre 2117
- Décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en Groupement Foncier Rural, sa dénomination devenant GFR DESCALABRIS.
Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :
Dénomination sociale : GFR DES CALABRIS.
Forme : Groupement Foncier Rurale, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les articles L.322-1 à L.322-24 du Code rural et de la pêche maritime et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Propriété, gestion et administration de tous les immeubles et droits immobiliers à vocation agricole et forestière.
Capital social : 389 672,00 €.
Siège social : Ferme des Cornes, 89310 CHATELGERARD.
Durée : Jusqu'au 14 novembre 2117.
Gérants : M. Hugues TRAMEAU, demeurant 5 rue du Dessus, 21460 CORROMBLES et M. Nicolas TRAMEAU, demeurant 1 route de Civry, 89440 ANNOUX
Cessions de parts : Soumises à l'agrément del'AGE des associés dans tous les cas.
Pour avis, la gérance.

AL26023240

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL CENTRE DE FORMATION DES TRANSPORTS SANITAIRES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Route des vauliards
89 320 VAUMORT
RCS SENS 839 330 446

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2026, la collectivité des associés :
- a constaté la démission de M. Julien HENRY de ses fonctions de gérant à compter de ce jour
- a nommé M. Olivier BORDAS aux fonctions de gérant à compter de jour
Pour avis, La gérance.

AL26023303

// GÉRANCE

Maître Corentin DRÉAU

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, Notaire à AVALLON, le 12 juin 2026,
La société dénommée LES DELICES DE L'AVALLONNAIS II, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros, ayant son siège social à AVALLON (89200), 121 rue de Lyon, identifiée au SIREN sous le numéro 811259407 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE,
A cédé à la société dénommée AU FOURNIL D'OLIVE ET FRED, Société par actions simplifiée au capital de 8 000€, ayant son siège social à AVALLON (89200), 121 rue de Lyon, identifiée au SIREN sous le numéro 102991510 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE,
Un fonds artisanal de BOULANGERIE, PÂTISSERIE ET CONFISERIE, exploité à AVALLON (89200), 121 rue de Lyon,
Prix : TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (335,000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 115.000,00 euros et aux éléments corporels pour 220.000,00 euros, dont 20.000,00 euros payable à termes en une mensualité, au plus tard le 30 septembre 2026.
Prise de possession à compter du 12 juin 2026
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude de Maître DREAU, notaire à AVALLON (89200), 4 rue de Lyon, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour insertion.

AL26023287

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES DE BESSY-SUR-CURE ET DEUX-RIVIÈRES

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0097du 22 mai 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme,une enquête publique est ouverte, relative à la demande de deux permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, porté par la SAS CENTRALES PV FRANCE (Groupe EDF POWER SOLUTIONS), d'une emprise de 16,17 ha (surface clôturée) et d'une puissance de 17,25 MWc sur le territoire des communes de BESSY-SUR-CURE et DEUX-RIVIÈRES.
Cette enquête se déroule au sein des **mairies de BESSY-SUR-CURE et DEUX-RIVIÈRES**, pendant 32 jours consécutifs, du **mercredi 17 juin 2026 (09 h) au samedi 18 juillet 2026 (12 h).**
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier,contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale. Le public pourra formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.
Monsieur André PATIGNIER est désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur José JACQUEMAIN est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.
Monsieur André PATIGNIER recevra, en personne, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- mercredi 17 juin 2026 de 09 h à 12 h à la mairie de Deux-Rivières
- jeudi 09 juillet 2026 de 14 h à 17 h à la mairie de Bessy-sur-Cure
- samedi 18 juillet 2026 de 09 h à 12 h à la mairie de Deux-Rivières
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
soit **par écrit :**
- par inscription sur les registres d'enquête au format papier accessibles au sein des mairies ;
- par courrier à l'attention de Monsieur André PATIGNIER, commissaire enquêteur, à la mairie de DEUX-RIVIÈRES, siège de l'enquête (55 rue d'Orléans - Cravant - 89460 DEUX-RIVIÈRES).
soit **par voie électronique :**
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-bessy-deux-rivieres@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État :www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en Préfecture, au sein des mairies de BESSY-SUR-CURE et DEUX-RIVIÈRES, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Perrine BERTHELOT, Cheffe de projets EnR pour le Groupe EDF POWER SOLUTIONS - 43, boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE Cedex
Email : perrine.berthelot@edf-power.com

AL26023007

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/06/2026 prononçant l'extension de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de lla Sàrl PAMAL (RCS AUXERRE 522.831.858) à ses dirigeants, Monsieur Pascal PELLETIER et Madame Marie-Louise BAADER épouse PELLETIER 3, Allée de Barbienne 89000 Auxerre.

AL26023253

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
VM TRANSPORT LOGISTIQUE SARL
Liquidation Judiciaire du 17/09/2024
19 RUE DES CLERIMOIS - ZI DES VAUGUILLETTES - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 9 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023234

Notaires

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile -Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 17 mai 2019, M. Philippe Joseph SAVE, en son vivant retraité, demeurant à VINCELLES (89) 8 rue de Clamart, né à CERVON (58), le 2 mars 1960,



ANNONCES LÉGALES

célibataire, ayant conclu avec Mme Françoise Monique MASSON un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Damien FONTENEAU, notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX, le 17 mai 2019, décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 23 mai 2026, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89), 9 rue de Paris, le 9 juin 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Damien FONTENEAU, notaire susvisé, référence CRPCEN : 89007, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023239

SOLIHA 89
Siège social : 32 avenue de l'Ocrerie
89000 AUXERRE
Siret : 778 645 853 00061 – APE 8899B

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

Assemblée Générale Ordinaire
jeudi 2 juillet 2026 à 10h30
32 rue de l'Ocrerie – 89000 AUXERRE
Ordre du jour :
- Validation du Procès-Verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire
- Rapport financier exercice 2025
- Rapport de gestion
- Rapport du Commissaire Aux Comptes
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport d'activités
- Résolutions
- Questions diverses

Le Président du Conseil d'Administration,
Didier MICHEL

AL26023254

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DOLLOT - terres avec bâtiments d'exploitation et maison d'habitation - 2 ha 82 a 75 ca - 'HEURTEBISE' : C – 0339 – 0340 – 0341 – 0582 – 0589. zonage : zone A du PLU.
DEUX RIVIERES (ACCOLAY) - bois taillis, landes, terres et vergers pour partie occupés - 1 ha 58 a 17 ca - 'A GAUCHE DU CHEMIN DE REGN' : B - 0397 - 'LE CHEMIN DES VACHES' : C - 0549 - 'LE CHEMIN DE REGNY' : C - 0300 - 'ENTREE DU VAU DE MILLY' : C - 0566 - 'DINEDAGUIN' : D - 1762 - 'LE HAUT DE MARIN' : D - 0284 - 'LA QUENOTTE' : D - 0323 - 'LES FRELONS' : E - 0691 - 'LES GROSSES TERRES' : E – 0516 - 0518 - 'LES MECHANTS PRES' : E – 0654. Zonage : zones A et N du PLU.
SALIGNY – bois taillis - 1 ha 25 a 78 ca - 'VALLEE DES ROCHES' : A-0189—0985. Zonage : zone N du PLU.
SAINT BRIS LE VINEUX - bois taillis, terre occupée, en partie en appellation - 6 ha 72 a 98 ca - 'VRILLOTTE' : YC - 0112 - 'VALLEE DE BEAUVOIR' : ZH – 0005 – zonage: zones A et N du PLU.
VILLEMANOCHE - Terre et sol avec cabane portant un toit en amiante délabré qu'il conviendra de nettoyer par une entreprise agréée - 16 a 20 ca - 'LE BAS DU MOULIN' : ZL-0040. Zonage : RNU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/07/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26023292

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contigües aux biens ci-après désignés tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux sont informés de leur vente à DIGES Yonne (89240) les parcelles suivantes cadastrées :
YA n°101 lieudit TIERCES D'EN BAS pour 03a 38ca, A n°969 lieudit LES BOUCHIS pour 9a 60ca, F n°546 lieudit LA VIEILLE FONTAINE pour 22a 45ca, J n°845 lieudit VANNES DES PEUX pour 13a 80ca, ZO n°85 lieudit LES MALUSEAUX pour 2a 50ca, G n°506 lieudit CHAMP DU POMMIER pour 13a 80ca
Moyennant le prix principal de MILLE TROIS CENTS EUROS (1300,00€), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ces terrains dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de DIGES cet avis de vente, soit à compter du 04/05/2026, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.
L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN (89240), 7 rue du 24 Août 1944, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.
L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

AL26023273

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA MOTTE
S.C.I. au capital de 150 Euros
11 Rue de la Noue
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 500 902 150

Par AGE du 8/06/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 8/06/2026. M Fernando DE OLIVEIRA 11 Rue de la Noue - 89000 AUXERRE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur
Mention au RCS de AUXERRE

AL26023247

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA MOTTE
S.C.I. au capital de 150 Euros
11 Rue de la Noue
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 500 902 150

Aux termes du PV en date du 08/06/2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé le liquidateur de son mandat, constaté la clôture de liquidation au 03/02/2026.
La société sera radiée du RCS de Sens

AL26023248

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

TARDY AGENCEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 85 000 euros
Siège social : 1 Rue des Compagnons,
89290 CHAMPS SUR YONNE
430 210 112 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 18 mai 2026, les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL26023285

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08 juin 2026, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SCI.
Dénomination : «DES ARCHIES»
Siège social : 15 Route Nationale 77 – 89470 MONETEAU
Objet social :
- L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la cession le cas échéant de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir locataire ou propriétaire.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 5 000 € divisé en 500 parts de 10 €.
Cession de parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à l'unanimité.
Gérance :
- Monsieur Grégory VERLET,
- Madame Vanessa POINSARD, demeurant tous deux 59 rue de la Noue – 89000 AUXERRE, nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE (Yonne)
Pour avis, La Gérance.

AL26023266

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/06/2026, il a été constitué une SCCV ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : RUE DU PORT
Objet social : acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.
Siège social : Rue du port 89340 Villeblevin.
Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. GUIRAL Mickael, demeurant 14 Ter rue du Clôt 89340 Villeneuve-la-Guyard
Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Immatriculation au RCS de Sens

AL26023250

ANNONCES LÉGALES
Vos annonces légales au meilleur prix
Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

ÉQUIPEMENT

Les nouveautés vues au Salon de l'herbe

Boisselet La Tondo Broyeuse nettoie sous les clôtures

Reconnu pour ses équipements en viticulture, arboriculture et maraîchage, Boisselet s'adresse désormais aux exploitations d'élevage avec sa tondeuse sous clôtures. Cet outil repose sur le porte-outil Arbo Léger, sur lequel vient se fixer la tondeuse Tondo Broyeuse, disponible en 60 ou 80 cm de diamètre. Cette dernière est animée par un moteur central ou déporté, afin de faciliter le passage sous les fils sans les accrocher. L'entraînement est assuré par un moteur hydraulique nécessitant un débit de 35 l/min et une pression de 180 bars. La Tondo Broyeuse, équipée de trois fois deux lames mobiles, travaille aisément sous les fils tendus à 20 cm du sol. Une version à fil nylon, baptisée Filmatic, permet, quant à elle, d'intervenir sous des fils tendus à 15 cm du sol. Des systèmes d'effacement mécanique ou hydraulique sécurisent le passage des obstacles. Le châssis porte-outil intègre une poutre télescopique autorisant un déport de 40 cm, afin de travailler au plus près des clôtures. L'outil se monte sur le relevage trois points du tracteur, un chargeur frontal, un chargeur télescopique ou encore un valet de ferme. L'utilisateur peut aussi acquérir uniquement la tête de broyage Tondo Broyeuse, avec son système d'effacement, pour l'installer sur un broyeur à axe horizontal ou sur un gyrobroyeur, afin de broyer en plein et de nettoyer sous les clôtures simultanément.



D. Laisney

Fliegl Une remorque pour le transport d'ensilage

D. Laisney

Le constructeur allemand Fliegl complète par le bas son offre de transport avec la remorque HTW Cugo 640 à vidange à plat. Celle-ci dispose d'une caisse conique de 8,60 m de long et 2,38 m de large, pour un volume de 40 m³ et un PTAC de 21 t.
D'une hauteur totale de 3,65 m, cette remorque homologuée à 40 km/h repose sur un double essieu tandem, l'essieu arrière étant suiveur
Elle dispose du freinage pneumatique et d'une flèche rigide proposant un attelage haut ou bas via une boule K80. Chaussée en pneumatiques 650/50 R22.5 (750/45 R26.5 en option), la Cugo reçoit des barrettes montées sur quatre chaînes plates animées hydrauliquement (deux vitesses) et un fond racleur galvanisé. En option, elle reçoit un fond avant pivotant hydrauliquement pour faciliter la vidange, ainsi que des rouleaux doseurs.

John Deere Des presses à balles rondes à timon articulé

Les presses à chambre variable V452R et V462R de John Deere bénéficient d'une chaîne cinématique renforcée admettant 15 % de puissance supplémentaire pour une meilleure productivité. Elles inaugurent le timon articulé Wave Automation piloté par les capteurs de remplissage de la chambre, qui positionne automatiquement la machine sur l'andain et dispense ainsi de la conduite en zigzag. Cet automatisme assure un remplissage uniforme et garantit ainsi la formation de belles balles. Il fonctionne en ligne droite comme en virage et rend la presse plus maniable en réduisant le rayon de braquage. Les John Deere V452R et V462R confectionnent respectivement des balles de 80 à 160 cm et 80 à 185 cm de diamètre. Elles affichent une densité maximale accrue de 7 % pour atteindre 140 kg/m³. Leur système d'éjection rapide des balles permet de décharger puis de refermer la porte en seulement trois secondes, selon le constructeur.



D. Laisney

LOISIRS

// LECTURE

21 Le septième livre de Rémi Garrot

L'ancien agriculteur et maire de Sombernon sort un nouvel ouvrage cette fin de semaine.

Il est lancé et ne s'arrêtera plus ! Rémi Garrot s'est découvert des talents d'écrivain il y a plusieurs années et cet agriculteur à la retraite sort déjà son septième livre ces 19 et 20 juin. De premières séances de dédicaces sont proposées ce vendredi soir à la mairie de Sombernon et à partir de 15 heures, le lendemain, dans son village natal de Grenant. Son nouveau roman intitulé *« Une Renaissance heureuse »* compte un peu plus de 200 pages et sera disponible au prix de 22 euros au tabac-presse et au Super U de Sombernon, à la librairie de la poste de Semur-en-Auxois, dans tous les magasins Gamm'Vert du département, ainsi qu'au super U de Venarey-Les Laumes et au tabac-presse de Fleurey-sur-Ouche. Il est également possible de le commander directement auprès de l'auteur, en prenant contact avec lui (06 76 41 76 27). Et si vous êtes présents sur le réseau social Facebook, un petit jeu sera très prochainement proposé sur la page de Terres de Bourgogne pour remporter ce roman !



« Une Renaissance heureuse » est le troisième roman de l'auteur côte-d'orien.

L'histoire

Alain, un soixante-huitard *« revendiqué »*, n'en peut plus de la vie parisienne qu'il mène dans une grande banque de la capitale. Ce parisien, fils d'agriculteur, souhaite *« balayer »* le passé et s'ouvrir à une autre vie au milieu de la nature. Il arrive tant bien que mal à convaincre Françoise, sa femme, enceinte. Le couple s'installe à Saunière, sur la commune de La-Bussière-sur-Ouche pour se lancer dans un élevage et fabriquer des fromages. Changer de monde, changer de vie : pourtant la vie de bohème rêvée va se heurter au *« vent »* de la vraie vie, celle du terrain. Rémi Garrot remercie Jeannette et Marc Thiberioz, deux éleveurs récemment retraités qui ont accepté de « prêter » une partie de leur propre expérience dans ce roman. La fin du livre se consacre à Puits Roland et Loizerolle, les *« granges »* environnantes de Saunière. En plus des deux séances de dédicaces de ce week-end, Rémi Garrot se rendra au super U de Sombernon samedi 4 juillet en matinée, puis au salon du livre à Pont-et-Massène dimanche 16 août.

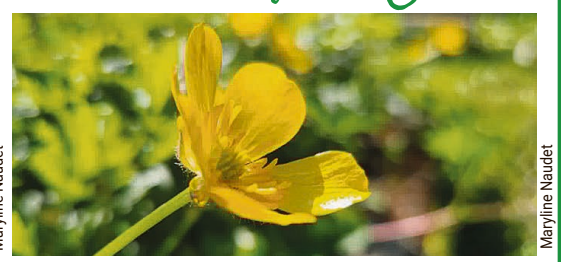
AG



Maryline en fait tout un potager


Maryline Naudet


Maryline Naudet


Maryline Naudet

Arroser son jardin avec un système de goutte-à-goutte : une solution pratique et économique

Avec les périodes de chaleur de plus en plus fréquentes, il devient important d'utiliser l'eau de façon raisonnée au jardin. Parmi les solutions les plus efficaces, le système de goutte-à-goutte séduit de nombreux jardiniers grâce à sa simplicité et à ses économies d'eau.

Le principe est facile à comprendre. Un réseau de tuyaux est installé près des plantes et l'eau est distribuée directement au pied de chacune d'elles. Contrairement à un arrosage classique avec un tuyau ou un arroseur, l'eau arrive exactement là où la plante en a besoin. Cela évite le gaspillage et permet de mieux utiliser chaque litre d'eau.

Ce système présente plusieurs avantages. Tout d'abord, il permet de réduire fortement la consommation d'eau. Comme l'eau ne s'évapore presque pas et ne ruisselle pas sur le sol, les pertes sont limitées. Les plantes profitent également d'un arrosage régulier, ce qui favorise leur croissance et leur bonne santé.

Le goutte-à-goutte convient aussi bien aux légumes du potager qu'aux fleurs, aux arbustes ou aux haies. Son installation est relativement simple. Il suffit de raccorder le réseau à un robinet, puis de placer les tuyaux le long des plantations. Une fois installé, le système demande peu d'entretien.

Pour encore plus de confort, il existe des modèles équipés d'un programmateur. Cet appareil permet de déclencher l'arrosage automatiquement selon les horaires choisis. Il suffit de régler les jours et la durée d'arrosage, puis le système fonctionne seul. Cette version programmable est particulièrement utile pendant les périodes d'absence. Les plantes continuent d'être arrosées régulièrement sans intervention. Elle permet également d'arroser tôt le matin ou en soirée, lorsque les températures sont plus fraîches et que l'eau s'évapore moins rapidement.

Aujourd'hui certains programmateurs sont même connectés et peuvent tenir compte de la météo pour éviter d'arroser lorsqu'il pleut. Cette technologie permet de réaliser encore plus d'économies tout en assurant le bon développement des cultures. Simple à installer, économique et efficace, le goutte-à-goutte représente une excellente solution pour entretenir son jardin tout en préservant les ressources en eau. Associé à un programmateur, il apporte un véritable confort au quotidien et garantit un arrosage régulier tout au long de la saison.

Maryline Naudet



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 19, 20 et 21 juin

// La Moisson des Brasseurs

La Moisson des Brasseurs revient pour une 15e édition. Cet événement invite le grand public à découvrir l'univers brassicole régional, à échanger avec les brasseurs et à mieux comprendre les différentes étapes de fabrication de la bière. En Côte-d'Or, quatre lieux participent : Bbandco, 2, rue de la Promenade des Meix à Villaines-en-Duesmois, Brasserie de France, 16 rue Maurice Chantin à Beaune, Les Brassages du Meix, 11 rue en Val Fontaine à Saint-Julien, et 3 Brasseurs, 1, rue du Cap-Vert à Quetigny

www.brasseurs-de-france.com

• 26 et 27 juin

// Cinécyclo à Beaune et Bouilland

La Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud vous propose Cinécyclo, un événement original, convivial et engagé autour du cinéma et du développement durable. Les projections sont alimentées grâce à l'énergie produite par des vélos ! Les spectateurs volontaires pédalent pour permettre la diffusion du film. Les prochaines projections auront lieu vendredi 26 juin à Beaune au théâtre de verdure à partir de 18h30 et samedi 27 juin à Bouilland, au terrain de jeux, à la même heure. Pour chaque date, un lieu de repli est prévu en cas d'intempérie.

Projections et animations gratuites et accessibles à tous public, sans réservation.

• Du 02 au 04 juillet

// Festival jazz à Semur-en-Auxois

Au cœur du parc de la mairie le festival Jazz à Semur va vous proposer une programmation riche. 10 concerts sont au programme.

Renseignements et réservation : jazzasemur.fr
• Du 02 au 04 juillet

// Festival complètement Barges

Le village de Barges va devenir, deux jours durant, la capitale de la scène musicale alternative française. Neuf artistes et groupes se succèderont sur scène pour du folk, du hip-hop, de la soul.

Renseignements et réservation : completement-barges.wixsite.com/my-site

Nièvre

• 25 juin

// Concert chanson française à La Charité-sur-Loire

Lupo va se produire à La Goguette de l'Île (3, chemin de la Saulaie) à 20h30. Cette formation promet une soirée musicale inoubliable. Plongez dans l'univers de la chanson française avec des compositions originales et des interprétations uniques. Laissez-vous emporter par la poésie des paroles et la mélodie envoûtante de Lupo. Restauration possible dès 19 heures. *Entrée gratuite*

• 26 juin

// Concert cubain à Varennes-Vauzelles

Avec La Mecanica Salsa et Salsa Mi Estrella, plongez dans une ambiance musicale latino-américaine, au square Maurice-Thorez, à partir de 18 heures. De Porto Rico à Cuba en passant par la Colombie et le Venezuela, laissez-vous emporter par les rythmes envoûtants. La soirée montera en intensité avec la prestation des danseurs de l'association Salsa Mi Estrella.

Gratuit. Renseignements au 03 86 71 61 71

• 26 juin

// Apéro Biodiv' à Prémery

La Communauté de communes Les Bertranges propose les Apéro Biodiv'. L'objectif est de se laisser guider au coeur d'un site naturel, à la découverte des saveurs du terroir et à la rencontre de vigneronnes et vignerons locaux. Le prochain aura lieu à Prémery, à la réserve naturelle régionale des Mardelles, de 18h30 à 20h30. Vous découvrirez les richesse du lieu avec Bénédicte Rollin, conservatrice de la réserve.

Inscription obligatoire au 03 86 37 99 07 ou sur lesbertranges.fr

Yonne

• 13 juin

// La nuit des agriculteurs

Les Jeunes Agriculteurs de Toucy et le Nyx Club organisent, en collaboration, le 13 juin prochain une soirée au Nyx Club, 7 rue des Caillottes à Auxerre. En début de soirée, la soirée prévoit une grande organisation de tracteurs & C15, un bar éphémère extérieur et à partir de minuit : la soirée se poursuit à la boîte de nuit.

Pour réserver : 07.66.20.89.04

• 20 juin

// Fête de la musique

Le comité des fêtes d'Appoigny organisera la 2nde édition de la fête de la musique, sur la place de la liberté, à Appoigny. Dès 19 heures, les visiteurs pourront aller boire au Café de la Place et à la bonne halte, et manger des pizzas de FleuryMilla, la paella des Delices de Savoie et les paninis & muffins des Délices de Tiph.

• 22 août

// Marche gourmande

Les Jeunes Agriculteurs de l'Avallonnais organise le 22 août prochain, une marche gourmande sur près de 13 kilomètres, au cœur du Morvan. Rendez-vous à 10 heures sur place, avec des départs de groupe différés. Pour manger, au menu : apéritif, entrée (pâté en croûte accompagné d'une salade), plat (pièce de bœuf et ses patates en sauce), fromage blanc et tartelette aux fruits. Buvette sur place et réservation repas obligatoire. Pour le repas : 25€ par personne (apéritif inclus), 12€ par personne pour les enfants et possibilité de marcher sans repas (5€ par personne).

Sur réservation par téléphone au : 06.45.36.05.71

// PÊCHE

21

À Pouilly, la pêche au chat est ouverte

La société de pêche de Pouilly-en-Auxois a organisé un concours spécialement dédié aux poissons-chats.



Parmi les participants : la famille Clair, de Thoisy-le-Désert.

Prendre deux fois plus de poissons que les autres, ce n'était pas forcément synonyme de victoire samedi 6 juin, au port de plaisance de Pouilly-en-Auxois. *« En effet, si vous prenez des gardons par exemple, ça ne compte pas. Ce concours est uniquement consacré aux poissons-chats ! Et chaque gramme sorti de l'eau vous rapporte un point »*, nous indique Roger Poirier, président de l'AAPPMA *« Les Pêcheurs de l'Auxois-Ouest »*. Cette organisation originale nous a motivés à faire un petit arrêt, juste devant les locaux de Dijon Céréales. Trente-trois pêcheurs étaient inscrits à cette épreuve. *« Il s'agit de notre troisième concours de ce type »*, rappelle Roger Poirier, *« l'objectif est double : s'amuser en passant un bon moment, mais aussi capturer le plus possible de chats car il y en a beaucoup. Ces poissons sont présents depuis une quinzaine d'années ici, et ils font beaucoup de dégâts. Ils mangent tout ce qu'ils trouvent, notamment les œufs des autres espèces et même du petit alevinage. Nous avons introduit des black-bass pour tenter de diminuer leurs populations. Cela commence à porter ses fruits mais cette mesure, seule, n'est pas suffisante »*.

50 kg en moins

Les deux premiers concours avaient permis d'éliminer respectivement 35 et 60 kg de poissons-chats. *« Cette fois-ci, nous en avons capturé environ 50 kg. Nous espérions un peu plus, mais c'est déjà ça… Les prises ont été beaucoup plus nombreuses le matin que l'après-midi »*. Le concours se scindait en deux manches de 2 h 30 chacune. Les places, tirées au sort, étaient inversées l'après-midi : le premier du classement à mi-étape se retrouvait par exemple à la place du pêcheur classé en dernière position à la pause déjeuner. Le vainqueur se nomme Aurélien Cheron et vient de Civry-en-Montagne, il a pris plus de 4 kg de poissons-chats à lui seul

Rencontre agricole

En nous promenant le long de la berge, une tête ne nous était pas inconnue, celle de Claude Clair, agriculteur retraité depuis 2010 à Thoisy-le-Désert. L'ancien éleveur charolais fait lui-même partie de la société de pêche et accompagnait son petit-fils Victorien, qui participait à son tout premier concours. Le garçon de 8 ans a pêché 5 poissons-chats dans la journée : un résultat qui le hisse à la première place parmi les quatre enfants qui étaient de la partie. Sa maman Armelle, qui tentait elle aussi sa chance, a fait légèrement moins bien (6 prises au total mais seulement deux poissons-chats, la bourriche comprenant deux perches, un gardon et une écrevisse !). Victorien Clair Minelli, qui pêchait tantôt au ver de terre, tantôt à l'asticot, a été récompensé d'une très belle statuette. Celle-ci le motivera très certainement à retourner pêcher au plus vite avec son grand-père !

AG



Les poissons-chats sont présents dans le canal depuis une quinzaine d'années. Cette espèce est nuisible et envahissante.

Le poisson-chat dans le viseur des pêcheurs

À première vue, le poisson-chat n'a rien d'un redoutable envahisseur. Ce petit poisson de fond, reconnaissable à ses barbillons et à sa couleur sombre, peuple depuis plus d'un siècle les rivières, étangs et canaux français. Pourtant, dans de nombreux territoires, il est aujourd'hui considéré comme une espèce problématique pour l'équilibre des milieux aquatiques.

C'est dans ce contexte que certaines associations de pêche organisent régulièrement des concours visant à prélever un maximum de poissons-chats. L'objectif n'est pas seulement sportif : il s'inscrit dans une démarche de régulation d'une espèce dont la prolifération inquiète les gestionnaires des milieux naturels.

Originaire d'Amérique du Nord, le poisson-chat a été introduit en France à la fin du XIXe siècle. Très résistant, il supporte des conditions de vie difficiles, notamment les eaux chaudes, peu oxygénées ou de qualité médiocre. Cette capacité d'adaptation lui permet de coloniser rapidement les milieux où d'autres espèces peinent à se maintenir.

Son régime alimentaire constitue l'une des principales sources de préoccupation. Omnivore et opportuniste, le poisson-chat se nourrit d'invertébrés, de petits poissons, mais aussi d'œufs et d'alevins. Dans certaines zones fortement colonisées, cette prédation peut affecter la reproduction d'espèces locales telles que le gardon, la perche ou encore le brochet.

Les scientifiques soulignent également son impact sur l'équilibre des écosystèmes aquatiques. En fouillant constamment les fonds à la recherche de nourriture, le poisson-chat remet les sédiments en suspension, ce qui peut augmenter la turbidité de l'eau et dégrader les herbiers aquatiques. Or ces zones végétalisées jouent un rôle essentiel comme refuge et lieu de reproduction pour de nombreuses espèces.

Autre particularité : sa capacité de reproduction. Les femelles produisent plusieurs milliers d'œufs et les mâles assurent la surveillance des pontes, ce qui améliore considérablement les chances de survie des jeunes poissons. Une fois installée, une population de poissons-chats peut donc croître rapidement et devenir dominante dans certains plans d'eau.

Pour autant, les spécialistes invitent à nuancer le débat. Si le poisson-chat peut accentuer les déséquilibres écologiques, il n'en est pas toujours la cause première. Son succès est souvent favorisé par des milieux déjà fragilisés par la pollution, l'artificialisation des cours d'eau ou encore le réchauffement climatique. En d'autres termes, sa présence est parfois autant le symptôme que la conséquence d'un écosystème dégradé.

Les opérations de régulation menées par les pêcheurs permettent ainsi de limiter localement les densités de population, sans toutefois espérer une éradication complète. Elles participent également à sensibiliser le public aux enjeux de préservation des milieux aquatiques et à la nécessité de restaurer les habitats naturels.

Derrière l'aspect convivial d'un concours de pêche se cache donc une question plus large : celle de l'équilibre fragile des rivières et des étangs, où chaque espèce, introduite ou indigène, trouve sa place dans un environnement en constante évolution.



Halbs Hämmle

En France, l'expression « poisson-chat » désigne principalement deux espèces d'eau douce originaires d'Amérique du Nord : Le poisson-chat commun (*Ameiurus melas*) et le poisson-chat brun (*Ameiurus nebulosus*). Il ne faut pas les confondre avec le silure glane (en photo), souvent appelé à tort « poisson-chat géant », qui est une espèce européenne distincte.